

**Nouvelle stratégie de développement
économique, social et environnemental**



CENTRE-VAL DE LOIRE

**SCHÉMA RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE,
D'INNOVATION ET
D'INTERNATIONALISATION**

Rapport



UNE RÉGION INNOVANTE ET ATTRACTIVE

centre-valdeloire.fr



AMBITIONS 2030

p.5 Nouvelle stratégie de développement économique, social, de sobriété et d'adaptation des entreprises

- p.6 UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
- p.7 LES VALEURS ET REPÈRES DE L'ACTION
- p.9 PRÉSENTATION DU SCHÉMA
- p.9 QU'EST-CE QU'UN SRDEII, QUELS EN SONT LES OBJECTIFS ?
- p.9 COMMENT CE SCHÉMA A-T-IL ÉTÉ ÉLABORÉ ?
- p.10 ORIENTATIONS PARTAGÉES AVEC LA MÉTROPOLÉ D'ORLÉANS
- p.11 ORIENTATIONS PARTAGÉES AVEC LA MÉTROPOLÉ DE TOURS
- p.12 QUELLE EST LA STRATÉGIE POUR LA RÉGION À L'HORIZON 2030 ?
- p.13 COMMENT LE DOCUMENT S'ORGANISE-T-IL ?
- p.14 LE SCHÉMA DÉCLINÉ EN PRIORITÉS

AXE 1

p.16 Répondre au défi de l'emploi, des qualifications et des compétences face aux besoins en fort développement et en profonde mutation

- p.16 PRIORITÉ 1 : RÉPONDRE AUX BESOINS DE RECRUTEMENT DES ENTREPRISES AUJOURD'HUI ET AUX ENJEUX DE L'ÉMERGENCE DES NOUVEAUX MÉTIERS
- p.18 PRIORITÉ 2 : PRIORISER ET SOUTENIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA RSE ET LE DIALOGUE SOCIAL
- p.20 PRIORITÉ 3 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION, NOTAMMENT CHEZ LES JEUNES, AFIN DE FACILITER LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES
- p.23 PRIORITÉ 4 : DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE EN SOUTENANT NOTAMMENT LES MODÈLES COOPÉRATIFS, L'INNOVATION SOCIALE ET L'ARTICULATION AUX BESOINS LOCAUX

AXE 2

p.25 Accélérer la transition écologique et énergétique, levier majeur du développement économique

- p.25 PRIORITÉ 5 : ENGAGER AVEC LES ENTREPRISES UN PROGRAMME D'ACTIONS AMBITIEUX POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCONOMIE, EN S'APPUYANT SUR LA SOBRIÉTÉ, L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
- p.28 PRIORITÉ 6 : MASSIFIER L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À L'INTÉGRATION DES ENJEUX LIÉS À LA BIODIVERSITÉ
- p.31 PRIORITÉ 7 : ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET COLLABORATIVE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE, L'ÉCONOMIE DE FONCTIONNALITÉ ET DE LA COOPÉRATION, L'ÉCOCONCEPTION, LA PRÉVENTION DES DÉCHETS, LES FILIÈRES DE RÉEMPLOI, DE RÉUTILISATION DE MATIÈRES ET DE RECYCLAGE
- p.32 PRIORITÉ 8 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE ET POURSUIVRE LA DYNAMIQUE LANCÉE PAR LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION

AXE 3

p.37 Relocaliser, diversifier, innover, numériser : enjeux majeurs de la performance économique de demain

- p.37 PRIORITÉ 9 : FAIRE DE L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE UN AXE MAJEUR DU DÉVELOPPEMENT, NOTAMMENT POUR LES PRINCIPAUX SECTEURS DE NOTRE ÉCONOMIE RÉGIONALE
- p.41 PRIORITÉ 10 : RENFORCER LES FILIÈRES À ENJEUX FORTS (AUTOMOBILE, AÉRONAUTIQUE, FERROVIAIRE, COSMÉTIQUE, SANTÉ, FORÊT-BOIS, AGRO-ALIMENTAIRE, INDUSTRIE CULTURELLE...) ET CONSTRUIRE LES FILIÈRES DE DEMAIN (VÉLO, HYDROGÈNE, CARE, ENTOMOLOGIE...)
- p.44 PRIORITÉ 11 : ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE, LEVIER DE LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES ET ACCOMPAGNER LE DYNAMISME DE L'ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE RÉGIONAL RESPONSABLE
- p.48 PRIORITÉ 12 : RELOCALISER L'INDUSTRIE ET ANTICIPER LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES PAR LE CONFORTEMENT DE LA CHAÎNE STRATÉGIE-INNOVATION/DÉVELOPPEMENT/INDUSTRIALISATION ET PAR UNE ARTICULATION AVEC LES CHAMPS PRIORITAIRES DE "FRANCE 2030"
- p.50 PRIORITÉ 13 : DÉVELOPPER DE NOUVEAUX OUTILS POUR RENFORCER LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES ET LA CONSOLIDATION DE LEURS FONDS PROPRES
- p.51 PRIORITÉ 14 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA CONQUÊTE DE NOUVEAUX MARCHÉS À L'INTERNATIONAL

AXE 4

p.53 Booster l'économie de proximité au cœur des enjeux de transition écologique, de mieux être social et d'aménagement du territoire

- p.53 PRIORITÉ 15 : CONSOLIDER LE TISSU D'ENTREPRISES DE PROXIMITÉ EN PARTENARIAT AVEC LES EPCI
- p.54 PRIORITÉ 16 : FAIRE DES PRODUITS ET COMMERCE CULTURELS DE PROXIMITÉ ET DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
- p.56 PRIORITÉ 17 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION EN S'APPUYANT SUR SES FORCES ÉCONOMIQUES ET DE RECHERCHE ET GRÂCE À LA QUALITÉ DE VIE AU SEIN DE SES TERRITOIRES
- p.58 PRIORITÉ 18 : CONCILIER L'ENCADREMENT DE L'OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE ISSUE DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE ET LES BESOINS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- p.59 PRIORITÉ 19 : FAIRE DU TOURISME UNE LOCOMOTIVE DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE ET UN FACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

AXE 5

p.62 Renforcer le jeu collectif et solidaire de tous les acteurs en région

- p.62 PRIORITÉ 20 : METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS EN COLLABORATION AVEC LES FILIÈRES, LES ORGANISMES CONSULAIRES, LES FÉDÉRATIONS D'ENTREPRISES ET CONFORTER LA PLACE DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DEV'UP
- p.64 PRIORITÉ 21 : IMPULSER ET ANIMER LES SYNERGIES ENTRE LA RÉGION, LES MÉTROPOLIS, LES AGGLOMÉRATIONS ET LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DANS LEUR ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE

ANNEXES

- p.67 PANORAMA SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

PARTIE

INTRODUCTION

AMBITIONS 2030

NOUVELLE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, DE SOBRIÉTÉ ET D'ADAPTATION DES ENTREPRISES

Le contexte inédit que nous traversons depuis deux ans, marqué par la pandémie, les bouleversements économiques induits par la guerre en Ukraine, la baisse du pouvoir d'achat, la hausse de l'inflation, l'accélération du changement climatique mais aussi les conséquences d'une économie mondialisée qui échappe à toute autre logique que celle d'une financiarisation de court terme constitue autant d'enjeux majeurs pour notre société et notre économie d'aujourd'hui et demain.

Ce nouveau Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'internationalisation (SRDEII) AMBITIONS 2030 constitue une stratégie en réponse à ces défis. Tout en prenant appui sur les acquis sur le précédent, ce schéma a mobilisé tous les acteurs économiques et sociaux et les établissements publics de coopération intercommunale afin de construire ensemble un nouveau modèle de développement économique et social ambitieux, pour une région toujours plus innovante, plus attractive, plus écologique, plus sociale et engagée plus encore dans la relocalisation et la réindustrialisation de son territoire.

Les priorités de cette stratégie devront répondre aux enjeux :

- de l'emploi comme des qualifications et des compétences d'ores et déjà tant recherchées pour faire face aux transformations sociales, aux enjeux de la performance économique, de l'égalité, de la préparation aux emplois de demain,
- de l'adaptation des activités économiques face aux effets du changement climatique et aux vulnérabilités associées,
- de la digitalisation et de l'innovation, de la recherche en lien avec les mutations au sein de nos entreprises,
- de la réindustrialisation et de la relocalisation,
- de la territorialisation et de la circularisation de l'économie, gage de la préservation des ressources,
- de la raréfaction du foncier en lien avec la loi climat et résilience,
- de l'émergence et du développement de filières d'avenir.

Dans un contexte géopolitique, social et environnemental particulièrement préoccupant, la Région a choisi d'agir de manière plus forte en adoptant notamment la déclaration de l'état d'urgence climatique et sociale lors de la séance plénière du 16 décembre 2021. Aujourd'hui, les attentes portées par nos concitoyens d'une économie plus responsable, la lutte contre la précarité de nombreux ménages, l'urgence dans la lutte contre le réchauffement climatique comme la mobilisation en faveur de l'attractivité dans les territoires nous conduisent à amplifier l'action en faveur de l'affirmation de l'ambition économique de la Région Centre-Val de Loire et de l'accélération des transitions.

C'est pourquoi "Ambition 2030" affiche :

- **notre détermination** de positionner notre région aux premières places dans les domaines d'avenir portés par les services et les industries de demain, la transition écologique et énergétique et la transition numérique responsable.
- **notre anticipation** pour répondre aux grandes mutations à l'œuvre dans un contexte incertain. Nous positionnons notre action dans un temps long, à l'horizon 2030, afin que nos priorités d'action couvrent les urgences d'aujourd'hui et les défis futurs.



UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE, ACTRICE D'UN BIEN-ÊTRE PARTAGÉ

Les attentes et priorités du modèle de développement économique se sont profondément modifiées. Alors que son rôle et celui de ceux qui le génèrent consistaient principalement à produire de la richesse, des biens et des services et créer de l'emploi..., les citoyens, les travailleurs, les entrepreneurs, revendiquent aujourd'hui aussi un développement économique raisonné refondé sur un comportement exemplaire qui contribue à réduire l'empreinte écologique, à ne pas dégrader le climat, à ne pas épuiser les ressources, et à contribuer au bien-être des êtres humains.

Dans ces bouleversements, la quête par les jeunes comme par les salariés du sens donné à l'investissement professionnel et à la participation au projet de l'entreprise, et plus largement de la société, est devenue de plus en plus forte.

Lors de l'atelier des États Généraux de l'économie et de l'emploi du 18 mai, les jeunes de notre territoire ont présenté leur vision de notre économie régionale d'ici 2030. Selon eux, elle sera centrée autour de filières (tourisme, patrimoine, agriculture, énergie...) avec une attention particulière à l'aménagement des territoires, à l'environnement, aux moyens de transport et de communication...

Ils souhaitent une entreprise engagée, solidaire, qui "redistribue ses dividendes en faveur des initiatives du territoire plus que l'actionnariat" et respecte un équilibre entre la vie professionnelle et vie personnelle.

Désormais, la mesure de performance de l'économie n'est pas seulement la capacité à créer de la richesse mais surtout la capacité à le faire de manière responsable vis-à-vis de notre environnement, de la santé et de l'épanouissement des personnes.

Les performances de l'économie s'apprécient au regard de la rentabilité économique comme au regard de **valeurs immatérielles**, de l'utilité réelle du produit ou du service, de la capacité à

s'ancrer dans un territoire, à créer de l'emploi durable et de qualité, à proposer un avenir pour chacun, à préserver les ressources naturelles, les sols et la biodiversité, à innover, à coopérer et à contribuer aux solidarités.

Elles doivent s'articuler à un écosystème proximité, au plus près des besoins des habitants, des salariés, des entreprises, du monde associatif et des autres acteurs économiques.

Cette **vision innovante** d'une économie qui s'adapte et se transforme, rendue nécessaire et incontournable par les crises, est également attendue par le consommateur et plébiscitée par le citoyen. Elle constitue une vraie opportunité pour celles et ceux qui en feront l'axe central de leur développement et du management de leurs projets. C'est cette vision de l'économie que la Région Centre-Val de Loire a choisi de promouvoir.

Ce profond mouvement est indissociable d'une approche sociale et solidaire. La Région fera une priorité de l'inclusion de celles et ceux pour lesquels ces évolutions risqueraient d'aggraver la précarité sociale.

UNE ACCÉLÉRATION DES TRANSFORMATIONS FACE AUX CRISES MULTIPLES

La mise en œuvre de ces pratiques plus responsables, concourant à la performance sociale et environnementale s'opère dans le contexte d'une instabilité internationale, sociale et environnementale qu'ont accéléré la crise sanitaire, les dérèglements climatiques, la crise énergétique et la guerre en Ukraine.

Pour accélérer ces transitions et la remise en cause des pratiques actuelles, la recherche et l'innovation technique et sociale constituent des leviers indispensables dont il faut accélérer le déploiement au cœur des transformations à conduire.

DEMAIN SE PRÉPARE AUJOURD'HUI : L'ADAPTATION AU CŒUR DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

C'est dans le contexte d'un développement économique plus responsable et de très profondes mutations qu'il nous faut accélérer la transformation de notre modèle de développement.

Notre manière de produire, nos modes de consommation et par conséquent notre modèle économique sont directement concernés.

La raréfaction des ressources a des conséquences sur les activités : l'énergie bien évidemment mais dans notre région, l'exemple de l'eau est aussi emblématique. Elle manque déjà à l'agriculture, elle manquera aussi pour d'autres secteurs. Il ne s'agira plus simplement de relocaliser mais aussi de miser sur la sobriété et revoir les processus de production. Le progrès technologique ne suffira pas : c'est la principale conclusion que le GIEC met en avant dans le 3^e volet de son rapport sorti au début de l'année 2022.



Notre projet économique se décline prioritairement par ces engagements majeurs : transitions sociales et environnementales, réindustrialisation, reterritorialisation, proximité et coopération.

LES VALEURS ET REPÈRES DE L'ACTION

La priorité donnée à une vie moins dispendieuse en ressources, à de nouvelles perspectives en matière de rapport au travail, à de nouvelles organisations plus collaboratives valorisant la créativité des salariés au sein des entreprises : tout conduit à un changement de paradigme dans notre façon de vivre, de voir, de penser et d'envisager notre économie.

De nouvelles balises doivent éclairer le chemin et repositionner les valeurs et les principes qui accompagnent ces changements profonds.

QUATRE "MARQUEURS" POUR GUIDER NOTRE ACTION ET LA RENDRE LISIBLE

Quatre "marqueurs" constituent, quand ils sont activés simultanément, le cadre d'une nouvelle performance de l'économie et le prisme pour orienter et évaluer les actions au service de la création d'emplois de qualité, de la protection et de la promotion de l'environnement et de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

1/ EMPLOI ET COMPÉTENCES : APPORTER UNE RÉPONSE AUX TENSIONS DE RECRUTEMENT ET À L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIR-FAIRE

Cette priorité doit être mise en œuvre dans un contexte complexe de pénurie de compétences. Elle doit s'inscrire dans une vision à long terme et intégrer tous les facteurs :

- Donner du sens au travail pour les jeunes et pour les salariés en réponse aux aspirations que la pandémie a mises en lumière ;
- Accroître et diversifier l'offre de formation des demandeurs d'emploi, notamment les plus éloignés et fragilisés ;
- Accompagner et accélérer les différentes transitions par l'adaptation et l'évolution des qualifications correspondants aux nouveaux métiers ;
- Accompagner les parcours professionnels alors que le marché de l'emploi, l'évolution de l'entrepreneuriat et les nouvelles organisations de travail peuvent produire des précarités ;
- Assurer la présence des populations actives et hautement qualifiées tant dans les grands centres urbains que dans les villes moyennes et les territoires ruraux.

C'est au plus près de chaque personne et de chaque territoire que les réponses sont à apporter, en termes de qualification à moyenne et longue échéance, en termes de qualité de vie au travail, de mobilité et de qualité de l'emploi.

2/ LA NÉCESSAIRE RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Ce levier conduit à favoriser les énergies renouvelables et la réduction des énergies carbonées, à adapter les processus, les investissements et les transports aux impératifs du changement climatique, à adopter une gestion rationnelle des déchets comme des ressources.

La nécessaire réduction de l'empreinte écologique de notre économie doit être une formidable opportunité pour construire l'économie

de demain, se positionner sur de nouveaux marchés et faire croître les secteurs économiques utiles pour notre société. Pour cela, il nous faut :

- Accompagner la transformation de nos activités économiques,
- Prévenir et réduire les vulnérabilités des entreprises,
- Favoriser la relocalisation dans une logique de souveraineté et de sécurisation des chaînes d'approvisionnement,
- Soutenir l'économie circulaire et les filières d'avenir, porteuses des productions et des emplois de demain,
- Développer une mobilité respectueuse de l'environnement et du bien-être des usagers.

Répondre à l'accélération des transitions énergétiques et climatiques conduit à créer de nouvelles activités, de nouveaux métiers et donc de nouveaux emplois. Mais ce sont aussi toutes les autres activités qui sont impactées, les productions industrielles et artisanales, les services, les productions agricoles. Elles ne pourront trouver leur place que si elles intègrent les nouvelles exigences sociales et environnementales tout s'inscrivant dans une meilleure proximité avec le consommateur.

3/ L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES COMME PRINCIPE TRANSVERSAL DU SCHÉMA

À la lumière des données que nous avons sur la question de l'égalité femmes-hommes, force est de constater que la décrue des inégalités reste lente. Inscrire l'égalité femmes-hommes comme une priorité à l'intérieur du cadre de mesures contribue à donner une impulsion propre à changer cette situation.

Si le taux d'activité des femmes progresse régulièrement depuis le milieu des années 70, les femmes entrepreneurs ne sont encore qu'une minorité. Les entreprises détenues par des femmes sont sensiblement plus petites et moins bien représentées dans les secteurs à forte intensité de capital.

Cette priorité permet de rappeler l'impératif de la lutte contre les inégalités et les discriminations, notamment s'agissant du handicap.

4/ LA RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE : UN CAP MAJEUR ET INNOVANT POUR LA PRODUCTION, LA CONSOMMATION, LE MANAGEMENT DES ENTREPRISES ET LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Les transitions écologique et sociale, la performance économique, l'implication dans les territoires et avec eux, la prise en compte des parties prenantes de notre intervention (en particulier les entreprises, les associations, les demandeurs d'emploi...) structurent notre Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation et recouvrent les 3 piliers fondamentaux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et des Organisations (RSE/RSO).

Refonder le lien entre la dynamique sociale et la préservation de notre environnement constitue un défi majeur tant pour le développement économique global que pour celui de chaque entreprise. Cela nécessite de :

- Concilier au sein de l'entreprise le développement social et l'engagement au service de la protection du vivant,
- D'associer chaque salarié, ainsi que leurs instances et leurs organisations, à la mise en œuvre de priorités sociales et environnementales,
- De développer des écosystèmes territoriaux, de mutualiser des pratiques de mise en œuvre de solutions d'éco-circularités,
- De soutenir l'amélioration de la qualité de vie au travail : conditions de travail, santé au travail, égalité femmes/hommes, luttes contre les discriminations...
- D'accompagner les salariés dans la mise en œuvre de parcours professionnels garantissant et favorisant les évolutions choisies et sécurisées.



PRÉSENTATION DU SCHÉMA

QU'EST-CE QU'UN SRDEII, QUELS EN SONT LES OBJECTIFS ?

LA RÉGION EST CHEFFE DE FIL DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE RÉGIONAL

La Région Centre-Val de Loire joue un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement économique. Elle assure le pilotage et l'animation de l'action économique en cohérence avec les politiques nationales, européennes et avec les autres collectivités.

Ce rôle est renforcé par la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) qui prévoit que **la Région est la collectivité territoriale responsable sur son territoire de la définition des orientations en matière de développement économique.**

LE SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION : UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE À RENOUVELER APRÈS CHAQUE ÉLECTION DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

Conformément à la loi NOTRe, la Région définit un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) dans lequel sont précisées les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'aides à l'innovation et les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional.

La Région Centre-Val de Loire a adopté en décembre 2016 son premier SRDEII. Ce schéma doit obligatoirement être défini dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils régionaux. Ainsi, l'élaboration du deuxième SRDEII a été lancée dès 2021 afin que celui-ci soit adopté en 2022.

CE QUE DOIT CONTENIR UN SRDEII

Il s'agit donc pour la Région de **définir des grandes orientations stratégiques en matière économique sur le long terme.** Dans ce but, le SRDEII doit contenir :

- Une définition des orientations en matière d'aides aux **entreprises**, de soutien à **l'internationalisation** et d'aides à **l'investissement immobilier** et à **l'innovation** des entreprises ainsi que celles relatives à **l'attractivité** du territoire régional.
- Une définition des orientations en matière de développement de **l'économie sociale et solidaire** et celles destinées à favoriser un développement économique **durable et équilibré** du territoire tout en œuvrant au maintien des activités économiques déjà existantes. Il fixe également les actions menées par la Région en matière **d'égalité professionnelle femmes/hommes.**
- Les secteurs et bassins d'emploi impactés par la transition écologique et des objectifs de soutien à la reconversion professionnelle. **Dans cette période de transitions accélérées, tous les bassins d'emploi sont concernés.**
- Un volet transfrontalier et un volet sur les orientations en matière d'aides au développement des activités agricoles, artisanales, industrielles, pastorales et forestières. Cette dernière section n'est pas obligatoire.



Le schéma organise la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec celles conduites par les autres collectivités. L'article L. 4251-17 du CGCT va plus loin et prévoit que les actes des collectivités territoriales et leurs groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être "compatibles" avec les orientations du schéma.

COMMENT CE SCHÉMA A-T-IL ÉTÉ ÉLABORÉ ?

AFIN D'ÉLABORER UN SCHÉMA PARTAGÉ, LA RÉGION A LANCÉ UNE GRANDE CONCERTATION SUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI EN 2021- 2022

Afin d'élaborer une stratégie dynamique articulée avec les attentes et les enjeux pour les acteurs du territoire, la Région a fait le choix d'une large démarche de concertation au cours des années 2021 et 2022.

► **Des rencontres thématiques.** Cette concertation s'est notamment matérialisée par l'organisation des **États Généraux de l'économie et de l'emploi** afin de recueillir les idées et besoins des acteurs économiques. La démarche, lancée en novembre 2021 devant un public de 300 personnes, s'est traduite par l'organisation

d'ateliers dans tous les bassins de vie de la région Centre-Val de Loire pendant plusieurs mois, de janvier à mai 2022. Invitant les acteurs politiques, économiques et sociaux du territoire et de la formation notamment, ces rencontres ont permis d'aborder différents thèmes comme les transitions écologique et numérique, la formation et les compétences, l'agriculture, le tourisme ou encore l'attractivité du territoire...

Au total, 50 ateliers ont été organisés et ont rassemblé plus de 1 500 acteurs. Ces derniers ont traité des problématiques correspondant aux caractéristiques des territoires sur lesquels ils se sont tenus tout en intégrant les grands défis thématiques du développement économique régional ; et ont permis d'identifier des pistes de développement concrètes.

Les grandes thématiques abordées lors des États Généraux de l'économie et de l'emploi

- Agriculture
- Commerce, artisanat, BTP
- Economie circulaire
- Economie sociale et solidaire
- Economie numérique
- Tourisme, économie touristique
- Industrie, services à l'industrie

➤ **Une consultation numérique a été réalisée auprès des partenaires et a permis de récolter 32 contributions écrites.**

➤ **Deux cycles de rencontres** avec tous les EPCI, dans une volonté de "territorialisation" de la stratégie économique.

➤ **Des échanges singuliers avec les Métropoles** et une intégration de leurs contributions dans ce nouveau schéma.

La loi NOTRe a, en effet, accordé une place particulière aux métropoles. Ainsi, l'article L 4251-15 précise que les orientations du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation applicables sur le territoire d'une métropole sont élaborées et adoptées conjointement par le conseil de la métropole concernée et le conseil régional.

Afin de traduire l'importance du binôme Région Métropole, des orientations partagées sont définies conformément aux contributions des deux Métropoles annexées au présent SRDEII :

ORIENTATIONS PARTAGÉES AVEC LA MÉTROPOLE D'ORLÉANS

➤ INVESTIR MASSIVEMENT POUR LE PLEIN EMPLOI ET LES COMPÉTENCES

Trois enjeux principaux sont à traiter sur le territoire métropolitain : maintenir les compétences sur le territoire, accompagner les acteurs économiques dans leur recrutement, leur développement et leur évolution (y compris la reconversion professionnelle), et porter une attention particulière aux publics fragiles. La diffusion de modèles durables dans les entreprises, comme la promotion de l'ESS et des démarches RSE constituent des solutions.

➤ AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN ACCORD AVEC LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Il s'agit d'élaborer une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises et des commerces de proximité et respectueuse de l'environnement, notamment par la reconversion écologique. Le développement de l'économie circulaire est également une réponse à cet enjeu, notamment par la valorisation des biodéchets urbains.

➤ CRÉER LES CONDITIONS OPTIMALES POUR L'IMPLANTATION DES ENTREPRISES

Cette orientation implique notamment une offre d'accompagnement pour repérer les lieux, les aides et les freins, notamment s'agissant des familles de salariés. Elle passe également par le renforcement des liens avec DEV'UP s'agissant des relations économiques internationales des entreprises.

➤ SOUTENIR L'INNOVATION ET LES FILIÈRES D'EXCELLENCE

L'accompagnement des acteurs dans leurs projets de R&D et d'innovation est fondamental, particulièrement s'agissant de quatre filières d'excellence à l'échelle métropolitaine : agrotechnologies, cosmétique/pharmaceutique, eau/environnement/ENR et multi-matériaux en conditions extrêmes. Au-delà, la structuration et l'animation de l'écosystème de l'innovation reste une priorité, notamment s'agissant des nouvelles technologies agricoles.

➤ DÉVELOPPER LE TOURISME D'AFFAIRES ET LE CITY BREAK

Le tourisme d'affaires représente 70% des nuitées dans la métropole d'Orléans. La dynamique actuelle (triplément des touristes entre 2018 et 2021) doit être accompagnée, par le développement de l'offre, la prospection de cibles sur le tourisme d'affaires et la promotion du territoire.

ORIENTATIONS PARTAGÉES AVEC LA MÉTROPOLÉ DE TOURS

› SOUTENIR LES FILIÈRES D'AVENIR ET, AVEC ELLES, ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

Nos stratégies convergentes sont conçues pour renforcer le tissu économique et en particulier six filières d'avenir : santé (industries de la santé, Medtechs, Biomedes...), énergies décarbonées et économisées, mobilités propres (ferroviaire, vélos), art de vivre et tourisme durable, ressources humaines (filière unique en France en émergence à Tours) et divertissement digital.

› INVESTIR MASSIVEMENT DANS LES COMPÉTENCES ET LES MÉTIERS D'AVENIR

Le plein emploi ne peut être atteint que par un travail de dentelle pour adapter l'offre à la demande par des formations toujours plus diversifiées adaptées et ouvertes sur le monde économique. Un plan d'actions conjointes devra être déployé pour orienter et former vers les métiers qui recrutent et les filières d'avenir, former plus d'ingénieurs en accueillant une nouvelle école à Tours, sécuriser les parcours professionnels tout au long de la vie, ... Le projet de Cité des Formations de Tours Métropole Val de Loire est l'une de ces actions stratégiques, cofinancées par la Région et la Métropole.

› CONCEVOIR UNE TRAJECTOIRE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE AMBITIEUSE

Il s'agit de repenser une offre foncière répondant aux besoins des acteurs économiques, en s'inscrivant dans une trajectoire de sobriété, grâce à un travail collaboratif de recyclage et d'optimisation des terrains vacants ou sous-occupés, et de requalification des parcs d'activités.

› RELOCALISER LES ACTIVITÉS STRATÉGIQUES

Anticiper, accompagner et faciliter les projets de relocalisation est un enjeu de souveraineté économique, permettant de lutter contre les ruptures d'approvisionnement en matières premières, d'être plus indépendants et de mieux maîtriser les coûts.

› FAVORISER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Facteur d'attractivité pour les talents comme pour les touristes, gage de qualité de vie, l'économie de proximité doit continuer à bénéficier d'un soutien ciblé, comme les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

› ANIMER LES DYNAMIQUES PARTENARIALES

La Région pourra s'appuyer sur les instances de gouvernance de la Conférence Consultative des Acteurs économiques de Tours Métropole Val de Loire (CCAIE) en tant qu'espaces de dialogue autour du SRDEII. LA CCAIE a été créée afin de répondre aux grands enjeux écologiques (climat, biodiversité, lutte contre l'étalement urbain), promouvoir les relocalisations et la réindustrialisation, et une mise en œuvre partenariale et collective des actions dessinées.



L'ÉVALUATION DU PRÉCÉDENT SCHÉMA A CONSTITUÉ UNE DES PIERRES ANGULAIRES DES "AMBITIONS 2030"

La Région a réalisé en 2020 une évaluation de son SRDEII 2016-2021 afin de mesurer les effets de ses dispositifs, mais aussi de tirer des enseignements pour l'élaboration du futur Schéma. Les travaux évaluatifs sont ainsi venus nourrir le travail de conception. En particulier, le rapport d'évaluation formulait une série de recommandations portant sur : les Contrats d'Appui aux Projets (principaux dispositifs d'aides directes aux entreprises), la transition écologique et énergétique des entreprises, la transition numérique des entreprises, les dispositifs de suivi – évaluation.

QUELLE EST LA STRATÉGIE POUR LA RÉGION À L'HORIZON 2030 ?

CINQ AXES POUR STRUCTURER CETTE STRATÉGIE

Les États Généraux de l'économie et de l'emploi et les ateliers de travail ont généré des débats entre les différents acteurs économiques et sociaux du territoire sur les différentes thématiques à aborder dans le nouveau schéma. Les apports du CESER, des différentes instances économiques (chambres consulaires, filières, organisations professionnelles) ont été systématiquement recherchées.

Cette concertation collective a permis de faire émerger cinq ambitions sur lesquelles le nouveau SRDEII est basé :

• **Axe 1 - Répondre au défi de l'emploi, des qualifications et des compétences face aux besoins en fort développement et en profonde mutation**

L'emploi de qualité est une attente majeure de la population de la Région : il favorise l'intégration, l'autonomie, la fierté et l'estime de soi auxquelles chaque citoyen doit avoir accès. La formation en réponse au besoin des entreprises, l'égalité professionnelle, la création et la transmission des entreprises ainsi que le soutien à l'économie sociale et solidaire sont les priorités de la Région au cœur de cette thématique. De même un accompagnement accru de chaque jeune dans son choix d'orientation et un accroissement des formations supérieures offertes en région prennent toute leur place dans cette mobilisation.

• **Axe 2 - Accélérer la transition écologique et énergétique, levier majeur du développement économique**

La Région avait inscrit le développement durable comme l'une de ses priorités dans le SRDEII précédent, elle va désormais plus loin en intégrant la transition écologique et énergétique comme élément constitutif du développement économique régional. Cela passe par la mise en place d'un programme d'action ambitieux entre la Région et les entreprises pour accélérer leur transition, l'intégration des enjeux liés à la biodiversité, l'accompagnement de l'économie circulaire et collaborative ainsi que les mutations indispensables de l'agriculture régionale.

• **Axe 3 - Relocaliser, diversifier, innover, numériser : enjeux majeurs de la performance économique de demain**

La performance économique des entreprises est au cœur de toute stratégie de développement économique, et donc au cœur de l'action régionale.

Cela passe notamment par le soutien à l'innovation et la recherche, la relocalisation de l'industrie et l'anticipation des mutations économiques, le renforcement des filières à enjeux forts de la région et l'appui à la création de celles de demain, l'accélération de la transition numérique et l'accompagnement du dynamisme de l'écosystème numérique régional, le développement de nouveaux outils pour renforcer la capacité d'investissement des entreprises et enfin leur accompagnement pour la conquête de nouveaux marchés à l'international.

• **Axe 4 - Booster l'économie de proximité au cœur des enjeux de transition écologique, de mieux-être social et d'aménagement du territoire**

L'enjeu de cet axe est de maintenir le dynamisme de nos territoires et de les rendre agréables et attractifs pour leurs habitants comme pour les entreprises et les visiteurs. Pour cela, plusieurs leviers sont à activer : le maintien d'une économie de proximité de qualité sur tout le territoire, la capacité à offrir des solutions (foncières, immobilières) aux entreprises qui souhaitent s'étendre ou s'implanter sur notre territoire, mais aussi par le soutien aux secteurs de la culture et du tourisme (et à ses mutations), ces secteurs constituant de véritables locomotives économiques régionales.

• **Axe 5 - Renforcer le jeu collectif et solidaire de tous les acteurs en Région**

Concertation et co-construction des politiques économiques constituent des principes fondamentaux mis en œuvre dès le SRDEII de 2016. Les projets collaboratifs interfilières et la place de l'agence économique DEV'UP créée lors du premier SRDEII sont renforcés dans le projet "Ambitions 2030". L'agence régionale de développement économique DEV'UP sera confirmée comme le pivot de l'animation économique régionale. Cette entité est le support pour impulser et animer des synergies en faveur du développement économique entre les différents acteurs de territoire, à tous les niveaux.

Une stratégie articulée avec les autres Schémas régionaux

Le SRDEII s'inscrit dans une démarche d'articulation avec les autres schémas régionaux.

La coordination et la complémentarité avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le Contrats de Plan Régional de développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et le schéma régional de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation (SRESRI) sont recherchées, de manière à créer des synergies et de la cohérence entre les différentes orientations prévues par ces documents.

UNE STRATÉGIE EN COHÉRENCE AVEC LE PLAN D'INVESTISSEMENT FRANCE 2030

Le présent SRDEII est conçu dans le contexte d'un vaste plan d'investissement mis en place par l'État. Dans un certain nombre de domaines, notre Région peut prétendre aux premières places et contribuer aux objectifs tels que "Investir dans une alimentation saine, durable et traçable", "produire 20 biomédicaments", "décarboner notre industrie" ou "devenir le leader de l'hydrogène vert".

Il est indispensable que la mise en œuvre opérationnelle de chacune des mesures du présent schéma se construise en coordination avec les appels à projets France 2030. Par ailleurs, la Région est particulièrement bien positionnée pour apporter aux acteurs économiques les informations et l'appui pour capter au maximum les moyens financiers de France 2030.

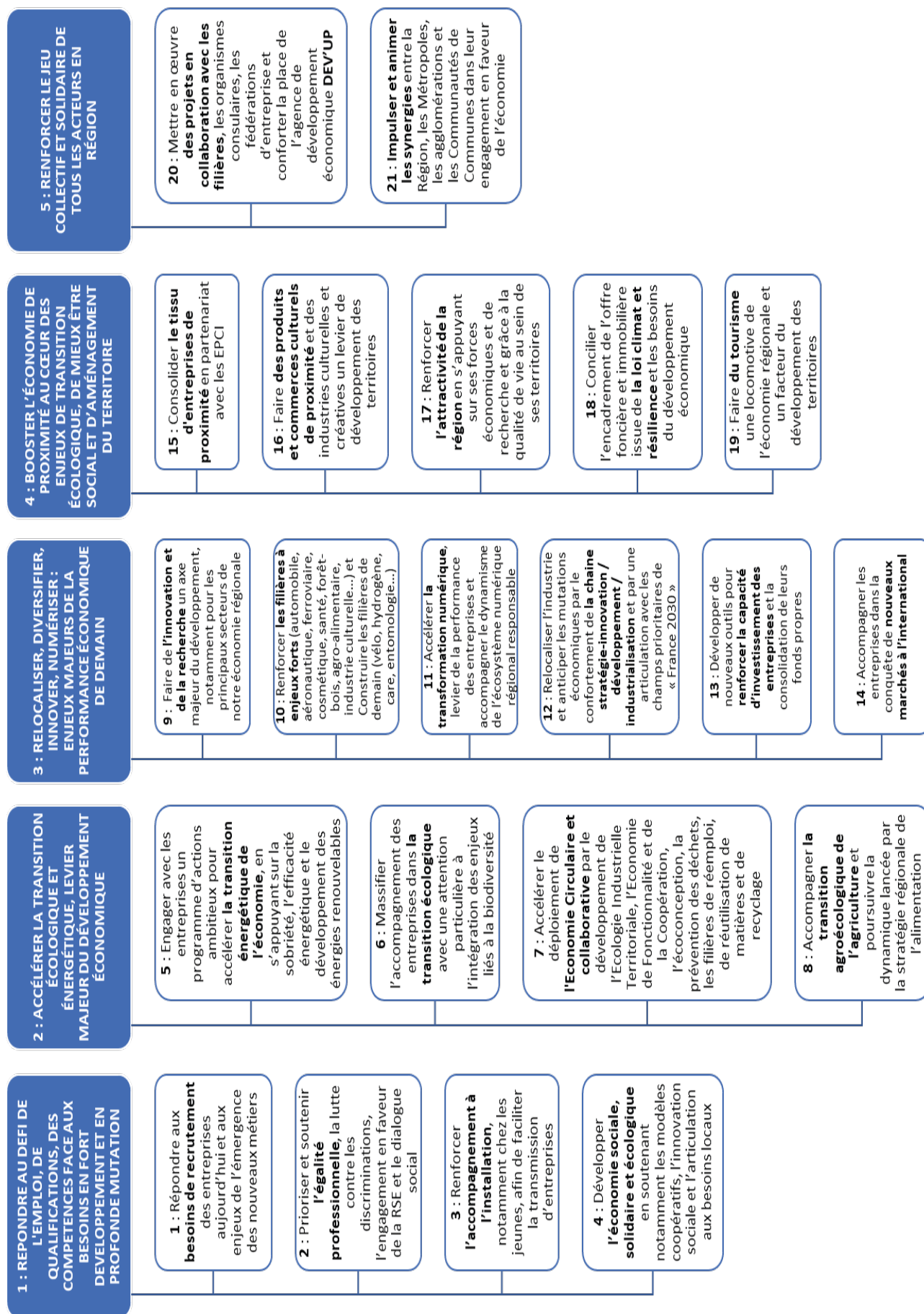
COMMENT LE DOCUMENT S'ORGANISE-T-IL ?

Chaque axe est décliné en priorités, qui viennent préciser l'ambition régionale. Le schéma en page suivante synthétise l'organisation du SRDEII.

Concrètement, le présent document dédie une à plusieurs pages à chaque priorité afin de revenir sur les objectifs de la Région, le contexte et les enjeux justifiant son intervention, ce qui est d'ores et déjà entrepris par la Région (et ses partenaires), et détailler un certain nombre de mesures, qui mettent en lumière quelques actions phares à venir (mais non exhaustives) de l'action régionale sur le sujet.



LE SCHÉMA DÉCLINÉ EN PRIORITÉS





PARTIE



**LES CINQ AXES
DE LA STRATÉGIE**

AXE 1

RÉPONDRE AU DÉFI DE L'EMPLOI,
DES QUALIFICATIONS ET DES COMPÉTENCES
FACE AUX BESOINS EN FORT DÉVELOPPEMENT
ET EN PROFONDE MUTATION

PRIORITÉ 1 : RÉPONDRE AUX BESOINS DE RECRUTEMENT DES ENTREPRISES AUJOURD'HUI ET AUX ENJEUX DE L'ÉMERGENCE DES NOUVEAUX MÉTIERS

LES CONSTATS / ENJEUX

Dans un monde en profonde mutation, les entreprises doivent s'adapter, se réinventer. Elles sont confrontées à des enjeux majeurs en matière de **transitions écologiques et énergétiques** avec notamment la question de la relocalisation des chaînes de valeur, de la diminution des émissions de gaz à effet de serre, de l'adaptation au changement climatique.

La **transition numérique**, le développement du digital comme levier de développement économique mais aussi de changement entre toutes parties prenantes de l'entreprise sont d'autres défis que les entreprises doivent relever.

Mais se réinventer nécessite des compétences, des savoirs faire qui doivent être mobilisés au plus près des territoires et dans la juste réponse aux besoins grandissants des employeurs en la matière. La formation professionnelle aux métiers verts et verdissants mais aussi aux métiers du numérique constitue une des réponses pour amplifier la formation aux nouveaux métiers dans la perspective de dessiner l'économie de demain.

Parallèlement, le contexte international mais aussi l'évolution de notre rapport au travail et la pandémie amènent une situation inédite de **tensions de recrutement** dans de nombreux secteurs (**l'industrie, les transports, le sanitaire et social, l'hôtellerie restauration-tourisme, l'agriculture, la culture...**). Selon les données de Pôle Emploi, on estime à 64,1 % les difficultés de recrutement prévues en 2022 en Centre-Val de Loire, soit une augmentation de près de 12 points en un an.

Les personnes en recherche d'emploi, notamment de longue durée, peuvent être confrontées à des freins importants (mobilité, hébergement, santé...). Il est impératif d'élaborer des formations et d'accompagner les entreprises à travailler sur leur marque employeur à la lumière de ces difficultés.

L'ÉLEVATION DU NIVEAU DE COMPÉTENCES CARACTÉRISE ÉGALEMENT L'ÉCONOMIE DE DEMAIN.

Notre Région doit être aussi en mesure de former en plus grand nombre des techniciens, ingénieurs et cadres de haut niveau pour répondre aux besoins de notre industrie et de toutes nos activités tertiaires. Elle doit s'appuyer sur la transformation et le renforcement de l'offre de formation supérieure de notre région, dans l'objectif d'une meilleure réponse aux besoins en compétences des acteurs socio-économiques.



LA RÉGION EN ACTION

La Région est d'ores et déjà impliquée aux côtés des entreprises, notamment à travers des dispositifs dédiés à la formation professionnelle :

- Le **Programme Régional de Formation (PRF)** 2021 – 2024, accru par l'effort financier important de l'État dans le cadre du Pacte, comprend :
 - une offre de formations élargie pour accompagner les publics les plus éloignés vers l'emploi, dans une logique de parcours de formation depuis la remobilisation, la remise en confiance jusqu'à la qualification,
 - une offre de formations en réponse aux enjeux des transitions écologiques, énergétiques et numériques avec des formations spécifiques mais aussi 364 formations concernées par des attendus permettant le développement de compétences favorables aux transitions écologiques ou numériques.
- Les **DEFI et DEFI Linguistiques**, formations développées avec et pour les employeurs depuis le sourcing des candidats et la définition des contenus pédagogique jusqu'à l'embauche.
- La territorialisation accrue d'une offre de formation sur chaque bassin de vie avec au minimum 3 formations qualifiantes par bassin et la création d'espaces de formations de proximité : **les Tiers lieux de compétences**.
- **Trans'Formation** : un accompagnement des organismes de formations pour une offre de formation de qualité, digitalisée, adaptée aux publics, intégrant les enjeux des transitions écologiques et numériques.
- **L'observatoire régional formation-emploi** (GIP Alfa) constitue une instance quadripartite qu'il convient de toujours plus mobiliser pour définir les besoins de formation liés à l'évolution des filières économiques comme à celle des territoires.

La Région poursuivra et amplifiera la mise en œuvre de ces actions et appuiera les initiatives visant à rapprocher les acteurs universitaires et socio-économiques pour construire une offre de formation supérieure qui réponde aux besoins en compétences des principales filières. Ces travaux s'inscriront dans le futur Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation (SRESRI), notamment s'agissant de l'impératif de former plus d'ingénieurs.

MESURE 1

FORMER 300 000 DEMANDEURS D'EMPLOI ET DÉPLOYER 400 ACTIONS DEFI SUR 6 ANS EN ENGAGEANT LES ENTREPRISES SOUS LA FORME D'UN CAP COMPÉTENCES

• Objectif de la mesure :

former 300 000 demandeurs d'emploi (dont 20 000 aux métiers de demain) et déployer 400 actions DEFI sur 6 ans.

• Actions déployées par la Région :

- Mobiliser le Programme régional de formation (PRF) pour des formations toujours plus inclusives et territorialisées à destination des publics les plus éloignés de l'emploi ;
- Participer au déploiement du SPIE,
- Assurer une offre de formation de qualité sur chaque bassin de vie et garantir la présence de populations actives qualifiées et diplômées dans chaque bassin d'emploi ;
- Renforcer l'accompagnement des différentes transitions par l'adaptation et l'évolution des qualifications correspondant aux nouveaux métiers. En relation avec le GIP Alfa Centre, les travaux de prospectives sur les métiers de demain, notamment vers la transition numérique et la transition écologique, seront amplifiés ;
- Les DEFI sur les apprentissages de base seront déployés de manière accrue dans une réponse "cousue-main" aux besoins des employeurs. Chaque DEFI fait l'objet d'un engagement de l'entreprise sous la forme d'une CAP compétences ;
- Accompagner individuellement les DE confrontés à une évolution du marché du travail et des organisations du travail.

MESURE 2

DÉVELOPPER LES LIEUX DE FORMATION DE PROXIMITÉ DANS CHAQUE BASSIN D'EMPLOI

• Objectif de la mesure :

Favoriser la rencontre entre publics formés (personnes en recherche d'emplois, salariés...) et des employeurs.

• Action déployée par la Région :

La Région déploiera, sur chaque bassin d'emploi, au moins un tiers-lieu, espace de formation de proximité pouvant intégrer un plateau technique. Ces espaces seront portés par un consortium d'acteurs locaux, digitalisés et animés.

MESURE 3

ACCROÎTRE ET FAIRE ÉVOLUER L'OFFRE DE FORMATION SUPÉRIEURE POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS EN COMPÉTENCES DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Dans le cadre du programme "France 2030 régionalisé", la Région lancera avec l'État un appel à projets "Ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes" pour favoriser l'émergence de nouvelles formations supérieures conçues en concertation avec les acteurs socio-économiques régionaux. Cette initiative s'appuiera notamment sur les partenariats entre laboratoires et entreprises au sein des programmes Ambition Recherche Développement soutenus par la Région. L'évolution des métiers et secteurs d'activités sera abordée tant par des travaux de prospective que par l'accompagnement des entreprises, notamment dans des secteurs en très forte évolution (énergies renouvelables, industrie automobile, numérique...).

accrues lorsque les personnes font également face à des discriminations plus larges, notamment fondées sur le handicap.

Renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes est un **enjeu de justice sociale** mais c'est également un **enjeu économique** pour les entreprises. Selon un rapport publié par l'Organisation mondiale du travail (OIT) en 2019, **plus de 57 % des organisations interrogées affirment que les initiatives en faveur de la diversité de genre améliorent leurs résultats**. 75 % des entreprises attentives à la mixité dans les postes à responsabilité observent une augmentation de leurs bénéfices de 5 à 20 % et 56,8 % remarquent une plus grande capacité à attirer et conserver les talents.

Par ailleurs, la crise COVID et les confinements répétés ont amené à une **profonde évolution du rapport au travail** : recherche de sens, de valeurs, de nouvelles formes de travail (travail à distance...). **L'enjeu** est aussi de **repositionner l'humain au cœur de la stratégie d'entreprise, dans la recherche d'une plus grande employabilité**¹.

Du côté des salariés, la promotion interne mais aussi la reconnaissance des talents et des compétences au cours d'un parcours professionnel constituent de puissants leviers de mobilisation et de fidélisation. La VAE (validation des acquis de l'expérience) est à ce titre, un dispositif intéressant mais reste aujourd'hui long et complexe à mettre en œuvre. Il en résulte une sous mobilisation de ce dispositif méconnu.

L'entrepreneuriat attire de plus en plus de personnes mais le constat est sans appel : en France, le taux de femmes entrepreneures n'est que de 3,4 % en France et la part d'entreprises (tous statuts juridiques confondus) créées par des femmes est de 30 %. Un chiffre qui n'a pas augmenté depuis 10 ans. Les entreprises qui ont à leur tête des femmes ont, en moyenne, une rentabilité opérationnelle de 8 % contre 5,7 % chez leurs homologues masculins.

Il y a bien des secteurs où les femmes entreprennent davantage, comme ceux de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale où elles représentent deux tiers des créations d'entreprises. Dans les domaines de l'information et de la communication, elles n'en créent déjà plus que 13 %, et pour les créations de startups dans la tech, le chiffre est encore divisé par plus de 2, avec seulement 6 %.

PRIORITÉ 2 : PRIORISER ET SOUTENIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA RSE ET LE DIALOGUE SOCIAL

LES CONSTATS / ENJEUX

Inégalités salariales, temps partiels (parfois subis), filières et métiers genrés, difficultés d'accès au marché du travail, difficile équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ; malgré des avancées dans ces différents domaines, **les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes sont encore très présentes et violemment subies. Ces inégalités sont**

1. Capacité d'une entreprise à apprendre de son expérience et de son fonctionnement pour proposer des emplois de qualité et ainsi développer l'attractivité de l'employeur en se positionnant en tant que demandeur sur le marché de l'emploi (construire de nouveaux rapports aux entreprises – guide de capitalisation n°6 – ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion)

Au titre de l'égalité femmes/hommes mais également parce que les entreprises dirigées par des femmes présentent des caractéristiques d'efficacité, de qualité de management, d'attention à l'environnement ; l'entrepreneuriat par les femmes est une orientation à soutenir. Cependant, et malgré une envie forte et convaincue d'entreprendre, les femmes peinent à se lancer, à concrétiser leur projet et à le développer.

LA RÉGION EN ACTION

La Région est d'ores et déjà impliquée aux côtés des entreprises, notamment à travers des dispositifs suivants :

- La promotion, l'information et l'accompagnement de tous et toutes sur la **Validation des Acquis de l'expérience (VAE)**
- Au-delà du droit commun proposé dans le cadre du **Pass Création**, l'entrepreneuriat féminin bénéficie du **Plan d'Actions Régional pour l'Entrepreneuriat par les Femmes (PAREF)** au sein duquel l'État, BPI et le Conseil Régional conjuguent leurs efforts pour augmenter les créations d'entreprises dirigées par des femmes à travers notamment un accompagnement renforcé des femmes, une meilleure accessibilité aux outils de financement, ou encore l'accentuation de la sensibilisation des acteurs.
- C'est dans le cadre du PAREF que s'inscrit le **Concours régional de l'entrepreneuriat par les femmes** porté par France Active et soutenu par l'ensemble des signataires et des banques partenaires. Une belle occasion chaque année et depuis huit ans de rendre visible et de récompenser des entrepreneures régionales aux parcours inspirants.
- En matière **d'égalité professionnelle** le Conseil Régional, en partenariat avec des acteurs ressources sur le territoire (ARACT, AFNOR...), s'engage auprès des entreprises pour mieux les sensibiliser et les accompagner sur le sujet. Un objectif et une action qui participent des enjeux forts au sein des entreprises en termes de recrutement, notamment dans les secteurs en tension, et de recherche de sens et valeurs pour les salariés et salariées.



MESURE 4

CRÉER UN ACCÉLÉRATEUR DES TRANSITIONS RH

• Objectif de la mesure :

Accompagner les entreprises dans la gestion et l'anticipation des ressources humaines. Les dimensions de parcours, d'évolution, de promotion et d'égalité, de bien-être au travail et de RSE seront prises en compte.

• Action déployée par la Région :

Création d'un accélérateur des transitions RH proposant une offre de service d'accompagnement à 360° des entreprises :

- Diagnostic : Les accompagner dans la prise de conscience de leur fonctionnement et de l'écart aux attendus des futurs salariés, identifier leurs atouts, leurs points faibles.
- Sujets abordés : la communication d'entreprise, la marque employeur, les modalités de recrutement, le management, l'organisation, la promotion interne, l'égalité et l'inclusion professionnelle, la reconnaissance au travail
- Plan d'actions pour se doter d'une réelle stratégie de captation et de fidélisation des talents.

Ce service devra s'appuyer sur l'animation territorialisée de réseaux d'entreprises en lien avec les EPCI et l'association SMART BASE RH, dans une recherche de capitalisation des bonnes pratiques et de partage des expériences. Il sera articulé avec le dispositif PCRH porté par l'État.

MESURE 5

RENFORCER L'ACCÈS ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE DANS UNE PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION DES PARCOURS PROFESSIONNELS ET D'ADAPTATION AUX NOUVEAUX MÉTIERS

• Objectif de la mesure :

Rendre les modalités de VAE plus inclusives et plus simples pour les publics les plus éloignés de l'emploi dans une logique de parcours au sein des entreprises et des associations (comme levier de promotion sociale).

• Action déployée par la Région :

Déployer une offre territorialisée d'information et d'accompagnement à la VAE autour d'espaces dédiés.

MESURE 6

RENFORCER L'INFORMATION
ET LA CONNAISSANCE DES MÉTIERS,
NOTAMMENT EN DIRECTION
DES SALARIÉS ET AGIR AINSI
POUR LA MIXITÉ DES MÉTIERS

MESURE CONSTRUITE EN LIEN AVEC LE CPRDFOP

Renforcer l'orientation, l'image des métiers (dont la mixité) et l'attractivité des métiers deviennent des enjeux fondamentaux pour répondre à la fois aux besoins de recrutement, mais aussi de développement de compétences. S'agissant des salariés, la sécurisation des parcours passe par le déploiement et la montée en puissance de la mobilisation des dispositifs d'évolution professionnelle permettant de s'adapter à ces transitions.

• Objectif de la mesure :

Les priorités et orientations de cette mesure sont travaillées avec l'ensemble des acteurs du quadripartisme régional (Etat-Région-Partenaires sociaux) et seront développées et présentes dans le cadre du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

MESURE 7

LANCER UN PLAN D'ACCOMPAGNEMENT
POUR ACCROÎTRE L'ENTREPRENEURIAT
FÉMININ RENFORCÉ

• Objectif de la mesure :

proposer des démarches d'accompagnement spécifiques aux femmes, construites avec les acteurs du territoire, est légitime et nécessaire. Et parce que les stéréotypes et les biais de représentation sont portés par toutes et tous, la sensibilisation et la formation des acteurs de l'accompagnement doit être effective en parallèle, permettant une amélioration de la qualité des prestations et une structuration de fond.

PRIORITÉ 3 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION, NOTAMMENT CHEZ LES JEUNES, AFIN DE FACILITER LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES

LES CONSTATS / ENJEUX

La transmission d'entreprises constitue un enjeu majeur pour le dynamisme de notre région, ainsi qu'une priorité d'action : le taux de cessation² régional est estimé à 41,1 % pour la période 2016-2030, soit un des plus élevés au niveau national, et la crise sanitaire a fait évoluer le contexte : entreprises fragilisées, départs en retraite anticipés ou repoussés, changement d'activité...

Les domaines suivants sont particulièrement concernés :

• L'industrie, l'artisanat et le commerce.

Entre 2015 et 2018, le taux de reprise des entreprises commerciales, artisanales, hôtelières et industrielles de la région était seulement de 31,6 %. Par ailleurs, on observe que des repreneurs ont des difficultés à boucler leur plan de financement pour la reprise de belles PME/PMI compte tenu des montants attendus, avec des risques pour la pérennité ou l'ancrage de ces entreprises en région.

• **L'agriculture.** Chaque année, plus de 200 installations sont accompagnées par le système des aides, elles représentent moins de la moitié des installations. Dans le même temps, ce sont deux fois plus d'exploitants et associés exploitants qui quittent l'agriculture, ne permettant pas d'assurer un renouvellement des générations suffisant pour maintenir une agriculture vivante et présente dans les territoires grâce à ses agriculteurs. Les filières peinent à trouver des candidats pour reprendre les exploitations alors que 50 % des agriculteurs du Centre-Val de Loire auront cessé leur activité avant la fin du précédent schéma.

La part de l'humain est importante lors d'une cession/reprise d'activité. Les cédants ont besoin d'un accompagnement en amont de leur

2. Le taux de cessation rapporte le nombre de cessations définitives d'activité entre 2016 et 2030 à la population active ayant un emploi en 2015 selon l'Insee





cession, qu'ils anticipent de plus en plus tôt, et les repreneurs ont besoin d'être identifiés et formés au préalable pour réussir leur projet.

Les formes juridiques des créations et des reprises sont diverses. Les créations sous forme de SCOP ou de SCIC rencontrent un fort intérêt dans tous les domaines et notamment dans le secteur de la culture. Elles sont aujourd'hui au nombre de 86 dans notre région.

Les personnes en situation de handicap (PSH) désirant créer ou reprendre une entreprise sont un public qui nécessite un accompagnement spécifique en capacité de prendre en compte la diversité et de la complexité des situations et des handicaps. Les solutions facilement évoquées sont financières. Elles existent déjà même si des assouplissements seraient à mettre en œuvre. Le véritable sujet concerne la mobilisation des structures et la montée en compétences des opérateurs en charge de l'accompagnement. Cette démarche est doublement vertueuse car elle doit faciliter l'accueil et l'accompagnement des PSH mais aussi de tous les porteurs de projet.

La sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprendre est essentielle car elle contribue à dynamiser l'économie et la vie de notre territoire.

L'entrepreneuriat est devenu un enjeu prioritaire au niveau national et territorial. La mise en place du statut Etudiant Entrepreneur, la médiation des start-up innovantes et les accompagnements proposés motivent les jeunes à s'engager dans ses démarches. Les mentalités évoluent aussi. Les jeunes s'imaginent de plus en plus créateurs d'entreprise.

La Région soutient l'idée que tous ceux qui le souhaitent peuvent devenir entrepreneur, même avec de faibles moyens, même sans diplôme, s'ils ont accès au crédit et à un accompagnement professionnel, personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité, et la responsabilité. Le choix de l'indépendance et l'esprit d'entreprendre doivent continuer à être soutenus, parce qu'ils sont une des voies de l'insertion professionnelle, notamment pour les jeunes, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minimas sociaux ou les habitants des quartiers prioritaires de la ville.

LA RÉGION EN ACTION

La Région est d'ores et déjà impliquée aux côtés des entreprises, notamment à travers des dispositifs dédiés (ainsi que le soutien à des opérateurs) :

- Le Contrat d'Appui au Projet (CAP) Création/Reprise Centre-Val de Loire permet d'accompagner les projets de transmission des entreprises (industrie artisanat, commerce) en renforçant leur capacité financière.
- Le CAP Scop a permis d'accompagner des créations et des reprises sous la forme de coopérative.
- Le soutien de la Région à l'activité des chambres consulaires CCI/CMA auprès de cédants/repreneurs de l'artisanat et du commerce contribue à maintenir et développer la population active artisanale et commerciale partout dans la région. Leurs accompagnements sécurisent les parcours de porteurs de projet. Ils soutiennent les cédants qui rencontrent de véritables difficultés à transmettre leurs entreprises.
- Le soutien aux plateformes d'initiatives locales qui accompagnent et octroient des prêts d'honneur à des créateurs et à l'Adie qui intervient sous forme de micro-crédits auprès de personnes en situation d'exclusion bancaire.
- La Région mobilise autour de 700 000 € de crédits chaque année pour soutenir l'installation et de la transmission des agriculteurs : accompagnement des candidats à l'installation et à la transmission à toutes les étapes du projet, de la sensibilisation au suivi post-installation en passant par la construction du projet.
- L'incubateur d'innovation sociale et environnementale "Alter'incub" porté par l'URSCOP et financé par la Région propose un accompagnement collectif et individuel pour la concrétisation et la formalisation de projets d'Economie Sociale et Solidaire.
- La Région a fait de la sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat une de ses priorités depuis longtemps avec d'une part, la création du concours "Graine de Boîte" en 2001 et d'autre part, avec le soutien du concours "Crea Campus", devenu l'opération majeure du programme PEPITE Centre-Val de Loire, depuis 2014. Ces deux opérations sont à l'origine de nombreuses vocations d'entreprise devenues pérennes. Pour les années à venir, Pepite Centre-Val de Loire se donne pour objectif de développer l'esprit d'entreprendre sous toutes ses formes et auprès de tous les étudiants, confirmant ainsi sa vocation d'être un véritable outil d'insertion professionnelle pour les établissements.



Dans le cadre du SRDEII, la Région s'engage à maintenir et à amplifier ses actions dans ce domaine et tout particulièrement en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes, des personnes en situation de handicap et de la transmission d'entreprises, notamment sous forme de Scop. Des réflexions seront poursuivies pour répondre aux besoins d'un parcours d'accompagnement et d'un point de contact unique pour les cédants et les repreneurs comme exprimés lors des états généraux de l'économie.

D'ores et déjà la Région propose les mesures suivantes :

MESURE 8

DOUBLER L'AIDE À DESTINATION DES PME/PMI POUR ACCOMPAGNER LES TRANSMISSIONS/REPRISES D'ENTREPRISES

Bpifrance délivre d'ores et déjà un Prêt Transmission qui s'adresse aux repreneurs d'une PME. Son objectif est de faciliter le financement de la reprise en diminuant la charge de remboursement de la dette d'acquisition par crédit bancaire.

• Objectif de la mesure :

accompagner des transmissions/reprises d'entreprises plus importantes, y compris par des modèles coopératifs.

• Action déployée par la Région :

La Région renforcera son partenariat avec la Banque Publique d'investissement en mobilisant le fonds régional de garantie pour lui permettre de doubler le montant des prêts transmission qu'elle octroie.

MESURE 9

AMPLIFIER LA POLITIQUE DE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE EN ACCOMPAGNANT LA DYNAMIQUE DE TRANSMISSION ET D'INSTALLATION AUPRÈS DE 400 CÉDANTS ET 600 PORTEURS DE PROJETS POTENTIELS ET EN FINANÇANT, VIA LA DOTATION JEUNE AGRICULTEUR OU LA DOTATION NOUVEL AGRICULTEUR, 300 PROJETS D'INSTALLATION CHAQUE ANNÉE.

L'installation en agriculture, le renouvellement des générations, est un enjeu majeur dans les prochaines années au même titre que les besoins de main d'œuvre salariée, pour à la fois sauvegarder un modèle agricole de proximité et assurer la souveraineté alimentaire du pays. Les problématiques de transmission et d'installation sont devenues, dans certaines filières agricoles, vitales pour assurer la pérennité même de la filière régionale.

L'enjeu est de maintenir des filières agricoles dynamiques et actives en intégrant la question de la transmission de l'outil de production, les enjeux de revenus et de conditions de travail et l'attractivité des métiers de l'agriculture dans une perspective de stabiliser le nombre d'agriculteurs à échéance 2030.

Dans ce cadre, il est indispensable de renforcer la politique régionale de soutien à des installations viables et vivables complétée de dispositifs d'accompagnement des futurs cédants. Cette politique doit s'inscrire dans un travail complémentaire autour de l'attractivité des métiers agricoles et de la question de l'emploi, recrutement et management des salariés.

• Objectif de la mesure :

Amplifier la politique de renouvellement des générations en agriculture en accompagnant la dynamique de transmission et d'installation.

• Actions déployées par la Région :

Cela va se traduire par :

- **La mise en place d'une Dotation Jeune Agriculteur ou "DJA" attractive et simplifiée pour les porteurs de projet de moins de 40 ans**, avec un soutien renforcé autour de l'élevage, de l'agriculture biologique et du suivi post-installation et d'une Dotation Nouvel Agriculteur ou "DNA" pour les candidats de plus de 40 ans en reconversion sur des projets engagés dans la transition ;
- La poursuite des actions d'accompagnement des porteurs de projets futurs installés et cédants et l'élargissement à de nouvelles formes d'accompagnements.

PRIORITÉ 4 : DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE EN SOUTENANT NOTAMMENT LES MODÈLES COOPÉRATIFS, L'INNOVATION SOCIALE ET L'ARTICULATION AUX BESOINS LOCAUX

LES CONSTATS / ENJEUX

Enracinés au plus près des besoins de nos concitoyens grâce à ses formes démocratiques et participatives, les organismes et entreprises de l'économie sociale et solidaire sont engagés quotidiennement dans la création, le maintien ou le développement du lien social et des emplois dans tous les territoires, au service de l'intérêt général.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont porteuses d'un mode d'entrepreneuriat qui met les hommes et les femmes au cœur des projets économiques et de société.

L'économie sociale et solidaire a développé des pratiques qui donnent corps à la responsabilité sociale de l'entreprise :

- Activités et emplois non délocalisables ;
- Implication des parties prenantes et notamment des salariés dans l'élaboration des projets et dans la participation aux instances ;
- Innovations sociales et mesure de l'impact social, sociétal et environnemental de nos activités ;
- Mobilisation de la société civile, par, notamment, le bénévolat et l'engagement dans des actions d'intérêt général.

En cela, l'ESS fait partie des solutions pour répondre durablement et efficacement aux différentes crises qui frappent notre pays : sociale, climatique et sanitaire.

Selon les principes qui la définissent, elle rend possible, par des projets collectifs et par l'essor d'une nouvelle citoyenneté économique, un autre modèle de développement plus équilibré et plus durable.

Ce modèle favorise la nécessaire mutation des modes de production, de redistribution et de consommation pour préserver l'environnement et réduire les inégalités tout en créant des emplois locaux principalement dans le cadre de l'économie des services.

L'ESS est un des moteurs de la transition vers le monde de demain. Son antériorité tant dans la mise en œuvre de pratiques entrepreneuriales alternatives que dans la prise en charge d'enjeux d'innovation sociale et environnementale, justifie qu'elle soit soutenue dans sa diversité pour réussir les transitions et répondre aux besoins de nos territoires.

LA RÉGION EN ACTION

La Région a adopté sa **Stratégie Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire** (SRESS), en séance plénière le 28 juin 2018.

Cette stratégie vient conforter les ambitions mentionnées dans le SRDEII et la poursuite des soutiens financiers d'ores et déjà mobilisés pour l'action portée par l'ensemble des têtes de réseau régionales de l'ESS ainsi que pour les dispositifs existants comme CAP'Asso, dispositif connu et reconnu sur les territoires et souvent cité comme exemplaire au niveau national, France Active Centre-Val de Loire, ou encore les Coopératives d'Activités et d'Emplois, dont l'importance pour l'ESS n'est plus à démontrer.

Elle a également impulsé la concrétisation de réalisations nouvelles, telles que :

- La création de la plateforme de financement participatif Efferve'Sens ;
- La création d'Alter Incub, l'incubateur des projets d'entreprises d'innovation sociale et environnementale ;
- La structuration du réseau régional des Tiers-Lieux ;
- Le soutien à l'expérimentation Territoires Zéro Chômeurs Longue Durée et le lancement d'une coordination régionale ;
- Le soutien aux coopératives d'activités et d'emploi ;
- La mise en place de la coopérative d'installation en agriculture paysanne (CIAP).

Par ailleurs la CRESS a été intégrée parmi les membres de l'agence régionale de développement économique DEV'UP. Par cette stratégie la Région a ainsi réaffirmé son rôle de cheffe de file du développement économique et de l'ESS tout en confortant celui des EPCI dans le développement de cette économie à l'échelle locale. **Une nouvelle stratégie régionale de l'Économie Sociale et Solidaire sera élaborée d'ici 2024 pour intégrer les évolutions nécessaires à l'ambition renouvelée de la Région pour ce secteur.**

MESURE 10

RELEVER L'AMBITION DE DÉPLOIEMENT DES SCIC ET SCOP PAR DES DISPOSITIFS SIMPLIFIÉS

Les SCIC sont constituées autour d'un but commun partagé par les personnes associées à un projet. Allier un projet d'utilité sociale à une activité économiquement viable impliquant de nombreuses parties prenantes, tel est l'enjeu des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC). Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux peuvent ainsi devenir associés et détenir jusqu'à 50 % du capital d'une SCIC. Créé en 2012, le dispositif CAP SCOP est destiné aux salariés - associés fondateurs pour les aider par un effet de levier à former le capital social de l'entreprise au moment de la constitution de la SCOP, que ce soit dans le cadre d'une reprise-transmission, d'une transformation ou d'une création ex-nihilo.

• Objectif de la mesure :

Faire évoluer et simplifier le CAP SCOP

• Action déployée par la Région :

Faire évoluer le Cap SCOP vers une aide unique à l'entreprise afin :

- d'intégrer les SCIC comme bénéficiaires éligibles,
- de garantir la sécurisation nécessaire des financements pour favoriser la transformation d'associations en SCOP ou en SCIC.

MESURE 11

SOUTENIR LES FABRIQUES À INITIATIVES ET LES PÔLES TERRITORIAUX DE COOPÉRATIONS ÉCONOMIQUES, PORTEURS DE DYNAMIQUES D'INNOVATIONS SOCIALES ET CITOYENNES SUR LES TERRITOIRES

Les Fabriques à Initiatives accompagnent les acteurs des territoires dans la compréhension des besoins locaux. Elles favorisent les connexions entre acteurs publics, acteurs privés et citoyens pour construire des réponses entrepreneuriales adaptées aux territoires. Ces dynamiques peuvent se concrétiser notamment sous la forme de Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) qui prennent la forme de regroupements sur un même territoire d'acteurs territoriaux, d'entreprises et réseaux de l'économie sociale et solidaire associés à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, en vue de développer ensemble des projets économiques et sociaux innovants.

• Objectif de la mesure :

- Favoriser les connexions : Mailler le territoire de communautés d'acteurs fédérés autour de stratégies territoriales. Impulser des démarches de mutualisation et de coopération ;
- Aider à la structuration de réponses collectives de territoires : Favoriser l'émergence collective d'innovations sociales et environnementales. Structurer des filières d'activités, de créer et consolider des emplois.

• Action déployée par la Région :

Soutien à l'implantation sur le territoire régional de Fabriques à Initiatives.



PRIORITÉ 5

ENGAGER AVEC LES ENTREPRISES UN PROGRAMME D' ACTIONS AMBITIEUX POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCONOMIE, EN S'APPUYANT SUR LA SOBRIÉTÉ, L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

LES CONSTATS / ENJEUX

À l'échelle mondiale, l'énergie fossile est de moins en moins disponible, alors même que la demande augmente fortement. Depuis les années 2000, la production domestique de pétrole et de gaz diminue en Europe, et les importations ne suffisent pas à compenser cette baisse : les pays européens vivent une situation de contraction énergétique subie. En résulte notamment une forte variabilité des prix de l'énergie, déjà constatée aujourd'hui et qui devrait perdurer dans les années à venir.

Les entreprises ont donc un fort intérêt à prendre part à la transition énergétique, c'est-à-dire à la modification des modes de production et de consommation de l'énergie. Il s'agit pour elles d'assurer la satisfaction de leurs besoins énergétiques dans le temps, mais aussi de maîtriser leur facture énergétique.

Deux voies s'ouvrent pour diminuer les consommations. L'amélioration de **l'efficacité énergétique** des bâtiments, des équipements et appareils doit impérativement être pensée en parallèle de la sobriété énergétique, c'est-à-dire du changement des façons de faire en vue d'une diminution de la consommation (diminuer la température d'une pièce, limiter la distance d'un trajet ou le poids d'un véhicule, modifier un mode de production...).

Enfin, prendre part à la production d'une **énergie renouvelable et peu carbonée** (bois énergie, géothermie, méthanisation, solaire thermique et photovoltaïque et éolien) est un moyen pour les entreprises de maîtriser leur facture énergétique, et peut offrir une source de revenus complémentaires. Les travaux menés par les coalitions énergie de la COP régionale permettront d'accompagner le développement d'installations de production durables.

Les secteurs prioritaires sont les secteurs les plus émetteurs en gaz à effet de serre et notamment l'agriculture, le bâtiment et la mobilité.

LA RÉGION EN ACTION

Dans ce contexte, la Région propose un accompagnement pour le déploiement du triptyque sobriété/efficacité/énergies renouvelables aux différents postes d'émission pouvant exister dans les entreprises.

PROCESS DE PRODUCTION

- La Région propose des **formations aux développeurs économiques notamment** sur les dispositifs d'aide aux entreprises qui facilitent la prise en compte de la transition énergétique dans le développement des entreprises et sur le diagnostic carbone mis à disposition par différents partenaires afin de proposer des solutions personnalisées d'optimisation des process de

production ou des activités de l'entreprise, pour une réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre.

- La Région et l'ADEME peuvent intervenir sur des **projets de récupération de chaleur fatale**.
- L'entreprise peut bénéficier d'un accompagnement en amont pour l'étude de **pré-faisabilité du projet** via l'animation départementale financée par la Région et l'ADEME (en cours de déploiement).

BÂTIMENTS

- La Région travaille pour le déploiement d'une **offre de services d'accompagnement pour la cible du petit tertiaire privé** pour : l'identification des travaux de rénovation énergétique possibles et la définition d'un programme associé, l'information sur les aides financières disponibles, les obligations légales (extinction nocturne), la gestion de l'énergie au sein de l'entreprise pour enclencher un changement de comportement des salariés (actions de sobriété).
- La Région et l'ADEME ont mis en place un **centre de ressources "qualité environnementale du cadre bâti"**, Envirobat Centre, à destination de tous les acteurs du bâtiment et de toutes les entreprises qui auraient besoin d'informations sur les obligations légales (décret tertiaire), l'ingénierie mobilisable et le retour d'expérience sur des opérations de rénovation énergétique exemplaires (efficacité énergétique).
- La Région a créé un **outil de financement (prêt) dédié aux travaux de rénovation énergétique** à destination des particuliers pour lever l'un des freins au développement massif de la rénovation énergétique des logements.
- La Région soutient l'action de **DOREMI** pour accompagner les entreprises du bâtiment à accéder à de nouveaux marchés de rénovation énergétique globale des maisons individuelles.
- La Région et l'ADEME soutiennent les **opérations de production de chaleur ou de froid** (bois-énergie, solaire thermique et géothermie). L'entreprise peut bénéficier d'un accompagnement pour l'étude de pré-faisabilité du projet via l'animation départementale financée par la Région et l'ADEME (en cours de déploiement, cf. carte).
- La Région et l'ADEME soutiennent le développement de **réseaux de chaleur renouvelable**, projets initiés la plupart du temps par les collectivités locales, réseaux auxquels les entreprises peuvent se raccorder.
- La production d'électricité par **photovoltaïque** est soutenue dans le cadre d'un portage par une communauté d'énergie.

- La Région a mis en place un dispositif "un euro Région un euro Citoyen" pour des projets de développement d'énergie citoyenne en lien avec l'association Energie Partagée. Celui-ci participe à la dynamique du projet européen LIFE : Let's go for climate qui vise à impulser des communautés locales d'énergie sur 18 territoires dans la région. Par la suite, la plateforme de financement Efferve'sens a été créée à l'initiative de la Région dans l'objectif de faciliter et encourager la mobilisation citoyenne. Animée par France Active Centre-Val de Loire, Efferve'sens est un outil de financement participatif citoyen et local pour la collecte de dons pour des projets qui innovent et proposent de nouvelles solutions aux défis sociaux ou environnementaux sur le territoire, qui souhaitent mobiliser des citoyens dans leur projet et dans son financement. Elle fonctionne sur le modèle "d'abondement participatif" : les dons des citoyens sont doublés par la Région et les banques partenaires. De nombreux projets soutenus par cette plateforme contribuent à la transition écologique.

À partir des contributions et échanges lors des états généraux de l'économie la Région poursuivra les études et réflexions autour de nombreuses propositions notamment :

- L'accompagnement des salariés vers une mobilité moins émettrice, en incitant au covoiturage, à l'usage des transports en commun, du vélo ou de la marche, et une réflexion sur la limitation des trajets professionnels émetteurs.
- L'organisation des temps de travail en lien avec les transports collectifs d'entreprises organisés par les employeurs.
- Le développement d'initiatives de mutualisation de parc de véhicules entre entreprises et collectivités.
- La création de plateformes pour favoriser les **l'approvisionnement énergétique en circuits courts**.
- La mise en place d'une **structure bien identifiée** dont la mission est d'aider les entreprises à adopter une vision claire sur leur plan de décarbonation et qui peut apporter des réponses à leur besoin.
- Les partages d'expérience entre entreprises sur les projets exemplaires en matière de transition écologique et énergétique notamment pour la décarbonation des activités.
- La mise en œuvre de nouvelles formations modulaires, courtes en méthode agile pour former à de nouvelles compétences sur le sujet de la décarbonation des entreprises.

MESURE 12

CRÉATION D'UNE AGENCE RÉGIONALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire souhaite créer une AREC. Cette agence a pour but de renforcer les conditions de réussite du passage à l'acte, à l'échelle régionale, de la lutte contre le dérèglement climatique. L'AREC contribuera à la dynamique territoriale portée par le Conseil régional. L'objectif est une mise en place début 2023.

• Objectif de la mesure :

L'AREC du Centre-Val de Loire a vocation à proposer une offre de services de bout en bout pour accompagner tous les acteurs du territoire afin d'atténuer les impacts écologiques de leurs activités et leur permettre de s'adapter aux effets actuels et à venir du changement climatique.

• Actions déployées par la Région :

- Construire un outil d'information centré usagers ;
- Développer une offre d'accompagnement en ingénierie complémentaire à l'offre existante afin d'accompagner à toutes les étapes les porteurs de projets : habitants, collectivités, entreprises ;
- Créer de nouveaux outils de financement en partenariat avec les établissements bancaires et d'accompagner les acteurs dans la mobilisation de ces financements ;
- Mettre en œuvre une stratégie régionale de développement de la production d'ENR et d'investissement dans les filières en lien avec les objectifs du SRADDET ;
- Accompagner le développement des usages à l'échelle d'écosystèmes locaux : EIT, boucles énergétiques, schéma d'avitaillement, ... ;
- Développer des outils complémentaires d'observation et de pilotage des trajectoires énergétiques et GES ;
- Appuyer l'émergence de nouvelles filières et la formation des acteurs, en termes de création d'emplois et de capacité à développer les compétences qualitatives et quantitatives adaptées aux enjeux.

L'AREC a vocation à fédérer, s'appuyer et mettre en synergie et complémentarité les outils déjà créés, l'ensemble des acteurs publics et privés autour de la réussite rapide et opérationnelle de la lutte contre le changement climatique, à la fois en termes d'atténuation et d'adaptation.



MESURE 13

EN COMPLÉMENT DE PRISES DE PARTICIPATION AU CAPITAL, ACCOMPAGNER 300 ENTREPRISES POUR LA DIMINUTION DE LEUR CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE EN RENFORÇANT LEUR RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR UN APPUI À LEUR GARANTIE D'EMPRUNT ET À LA MISE EN PLACE DE COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE

Contexte : De nombreuses entreprises fortement consommatrices d'énergie cherchent à en sécuriser le coût en développant leur propre production dans une logique d'autoconsommation ou en développant des partenariats avec des producteurs d'énergie alternatifs. Or, fragilisées par l'augmentation des coûts de l'énergie, elles peinent à boucler leur plan de financement sur ce type de projet.

• Objectif de la mesure :

Rendre possible par la garantie le recours à emprunt pour des projets visant le développement de production d'ENR par des entreprises non issues du secteur de l'énergie.

• Actions déployées par la Région :

- La Région mettra en place avec la BPI un système de garantie d'emprunt pour les projets visés par la mesure ;
- La Région encouragera la participation des entreprises à des communautés d'énergie renouvelable et des communautés énergétiques citoyennes, notamment dans le cadre du projet LIFE_LETsGO4Climate, qui vise à faire émerger des communautés d'énergie (collectifs porteurs de projets de production d'EnR, incluant citoyens, collectivités, entreprises ...). A travers ce projet il sera possible de mettre en contact des entreprises souhaitant développer un projet de production d'énergie renouvelable avec des collectifs citoyens volontaires pour s'organiser en communauté d'énergie.

MESURE 14

ÉLABORER UN PLAN D'AVITAILLEMENT EN ÉNERGIES ALTERNATIVES

Contexte : Pour favoriser le développement des énergies alternatives, il est essentiel que les usagers puissent trouver des points de recharge bien répartis sur le territoire.

• **Objectif de la mesure :**

lancement par la Région, en lien avec ses partenaires suite à l'élaboration du schéma directeur d'avitaillement régional en énergie verte et décarbonée pour la mobilité, d'une politique de soutien en vue d'accompagner le déploiement des infrastructures d'avitaillement de type bornes de recharge électrique de moyenne puissance, stations de distribution d'hydrogène renouvelable et de bioGNV qu'elles soient publiques ou privées. Les acteurs économiques pourront ainsi profiter de ce réseau pour leur flotte.

• **Actions déployées par la Région :**

Pour apporter de l'usage à ces stations et ainsi rentabiliser les investissements, la Région pourrait apporter une aide à l'achat de véhicules à motorisation alternative par les entreprises et notamment le retrofit de véhicules à motorisation conventionnelle.

des entreprises dans la transition écologique est indispensable.

Même si le niveau de maturité des entreprises de la région en matière de transition écologique est difficile à appréhender tant quantitativement que qualitativement, celles-ci sont de plus en plus conscientes non seulement de leur impact sur l'environnement, mais également inversement de l'impact de la dégradation de l'environnement sur leur modèle économique et sur la pérennisation de leur structure.

Par ailleurs, les attentes des clientèles ont évolué vers des modes de consommation plus durables et responsables. Cela suppose une évolution des pratiques des professionnels du secteur afin de rester compétitifs et attractifs. Dans le cadre de la mise en place d'un centre de ressources dédié ayant pour objectif de créer une ingénierie entre les besoins et l'offre, la Région, en lien étroit avec son agence régionale de développement économique, DEV'UP, a pu identifier un besoin grandissant des entreprises d'être accompagnées dans leur transition écologique que ce soit techniquement, financièrement, mais également en matière de structuration de filière et de mise en réseau.

Par ailleurs, les liens étroits entre la chute de la biodiversité et le dérèglement climatique sont désormais bien connus. La préservation et la reconquête de la biodiversité est de la responsabilité de tous les acteurs, y compris économiques, mais il faut faire attention à ce que les solutions de l'un ne portent pas préjudice à l'autre.

Concernant plus particulièrement les milieux naturels, les entreprises ont de plus en plus conscience de leur dépendance aux ressources naturelles, mais pas encore de l'impact réel de leurs activités sur les milieux naturels, et il est difficile pour elles d'avoir une vision de l'ensemble du cycle de vie des produits (matières premières, fabrication, usage, recyclage).

Le sujet de la biodiversité est donc moins bien appréhendé et pris en compte. Des entreprises pionnières ont compris l'intérêt de la prendre pleinement en compte dans leurs activités, tant pour les services écosystémiques, le confort au travail, les aménités environnementales que pour améliorer leur image et être mieux notées dans les systèmes de cotation (rating) qui prennent en compte de plus en plus les standards environnementaux. La sensibilisation et la formation constituent les leviers pour inciter les entreprises à se lancer dans l'intégration de la biodiversité sur leur foncier ou dans leur chaîne de production. La première étape est d'expliquer ce qu'est la biodiversité et les gains qu'elle apporte à l'entreprise.

PRIORITÉ 6 MASSIFIER L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À L'INTÉGRATION DES ENJEUX LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

LES CONSTATS / ENJEUX

Urgence climatique, raréfaction des ressources naturelles, érosion massive de la biodiversité, multiplication des risques sanitaires... Face aux grands enjeux environnementaux, l'engagement

Les principes du bioclimatisme et les solutions fondées sur la nature offrent aujourd'hui de nombreux axes inspirants de transformation quant à la qualité des conditions de travail (ilots de fraîcheur, qualité de l'air...) mais l'enjeu est de les faire connaître.

DEV'UP a ainsi, dans le cadre de la COP, accompagné 100 entreprises dans la transition écologique en prenant appui sur le réseau des développeurs.

LA RÉGION EN ACTION

Une formalisation de l'accompagnement actuellement proposé aux entreprises en matière de transition écologique, a été initié en 2021 par la Région, via DEV'UP, par l'élaboration d'un **centre de ressources** permettant non seulement de répertorier et porter à connaissance l'existant tant en matière de ressources publiques que privées, mais également de pouvoir développer les compétences en la matière des développeurs économiques.

S'agissant de la biodiversité en région, plusieurs **pôles de compétitivité** majeurs sont spécialisés (DREAM) ou favorisent l'utilisation de la biodiversité comme matière première de produits à haute valeur ajoutée (Cosmetic Valley). Pour que les entreprises ne se limitent pas uniquement aux normes en vigueur, il est nécessaire de les accompagner en leur proposant un **diagnostic écologique** qui doit notamment leur permettre de définir les actions concrètes à mener, les gains en termes de biodiversité et les impacts positifs sur les salariés et les clients. Mettre la biodiversité au cœur du monde économique est l'une des cibles de l'Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val de Loire (ARB). Plusieurs acteurs portent ou initient des initiatives inspirantes pour accompagner des cohortes d'entreprises : la BPI, l'AFNOR sur la RSE, France Active CVL sur la Transition écologique et l'inclusion sociale, Biodiversio, ...

MESURE 15

RENFORCER LES DÉMARCHES DE SENSIBILISATION À LA BIODIVERSITÉ ET GÉNÉRALISER LES DÉMARCHES DE DIAGNOSTICS ENVIRONNEMENTAUX INTÉGRANT LA BIODIVERSITÉ

• Objectif de la mesure :

Renforcer les démarches de sensibilisation aux enjeux écologiques et de diagnostic environnementaux (Transition écologique, carbone, biodiversité, etc.) et accompagner

les entreprises dans l'intégration des enjeux de la biodiversité dans l'élaboration de leurs stratégies de Responsabilité Sociale Environnementale (RSE).

• Action déployée par la Région :

La Région amplifiera la sensibilisation et le financement des diagnostics environnementaux (bilan carbone, transition écologique intégrant la biodiversité). La Région accompagnera les entreprises notamment dans le cadre du **CAP Transition écologique** : Ces diagnostics déboucheront sur des préconisations personnalisées et adaptées à chaque entreprise.

MESURE 16

Créer un CAP transition écologique et un partenariat avec BPI et l'ADEME pour accompagner les entreprises dans leur stratégie en matière de transition écologique

• Objectif de la mesure :

Accompagner les entreprises dans leur stratégie et l'appui à la mise en place d'un plan d'actions en matière de transition écologique.

• Action déployée par la Région :

Création d'un CAP transition écologique. Ce dispositif consistera à accompagner prioritairement les TPE, PME et les entreprises de l'ESS du territoire régional :

- à la fois techniquement dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre de leur stratégie en matière de transition écologique, sur la base d'un diagnostic 360 qui prendra notamment en compte le bilan carbone de l'entreprise ;
- et financièrement, par l'attribution d'une subvention ;

Il pourra être complété par un prêt de la BPI pour prendre en compte des projets de plus grande dimension. Afin non seulement de créer une dynamique entre les entreprises engagées dans cette démarche, mais également de diffuser cette expérience et de pouvoir mobiliser le reste du tissu économique régional, une **mise en réseau** pourra éventuellement être envisagée à plus long terme, en lien avec les réseaux existants (coalitions COP, communautés d'énergie, centre de ressources...).



MESURE 17

CRÉER UN ACCÉLÉRATEUR DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES POUR ACCOMPAGNER LES DIRIGEANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE DES CHOIX ET DES ACTIONS

• Objectif de la mesure :

Accompagner les dirigeants dans la mise en œuvre concrète des choix et des actions ; Faciliter le passage à l'acte, la transformation et l'adaptation.

• Action déployée par la Région :

Créer un accélérateur des transitions écologiques proposant un accompagnement renforcé, alternant des temps collectifs et individuels sur une période de 18 à 24 mois.

NB : Cet accélérateur s'adressera aux entreprises souhaitant s'engager dans les transitions écologiques et/ou dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises mais aussi celles qui souhaitent aller plus loin, avec pour cibles prioritaires les TPE (- 10 salariés), les PME (au sens européen) de 250 salariés max et les associations ayant une activité économique.

- Promouvoir les acteurs engagés et les offres de tourisme durable auprès des clientèles.
- Soutenir les investissements et les actions de transition écologique (via les CAP et le Fonds Tourisme Durable).
- Encourager l'écomobilité touristique.

MESURE 19

ORGANISER UNE CONVENTION CLIMAT ENTREPRISE

• Objectif de la mesure :

Permettre aux PME et grandes entreprises implantées en région d'identifier les leviers d'action pour leur adaptation et de formuler des propositions.

• Action déployée par la Région :

A l'image de la première Convention nationale des Entreprises pour le climat, mettre en place une convention régionale des entreprises pour le Climat, en lien avec la COP régionale.

Les propositions formulées seront destinées à :

- être mises en œuvre (individuellement ou collectivement) directement dans les entreprises,
- ou à faciliter leur mise en œuvre (identification de solutions à mettre en place par des partenaires publics et privés).

NB : Ce dispositif de "form-action", très récemment expérimenté au niveau national, sera articulé avec l'accélérateur des transitions.

MESURE 18

POURSUIVRE ET RENFORCER LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS TOURISTIQUES DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (ENSEMBLE POUR UN TOURISME DURABLE)

Depuis 2021, la Région déploie le programme "Ensemble pour un tourisme durable" et plus de 80 acteurs ont déjà bénéficié d'un accompagnement individuel et d'aides pour changer leurs pratiques et ainsi mieux répondre aux attentes des clientèles. Cette action est menée en partenariat avec l'ADEME et la CCI dans le cadre du Fonds Tourisme Durable.

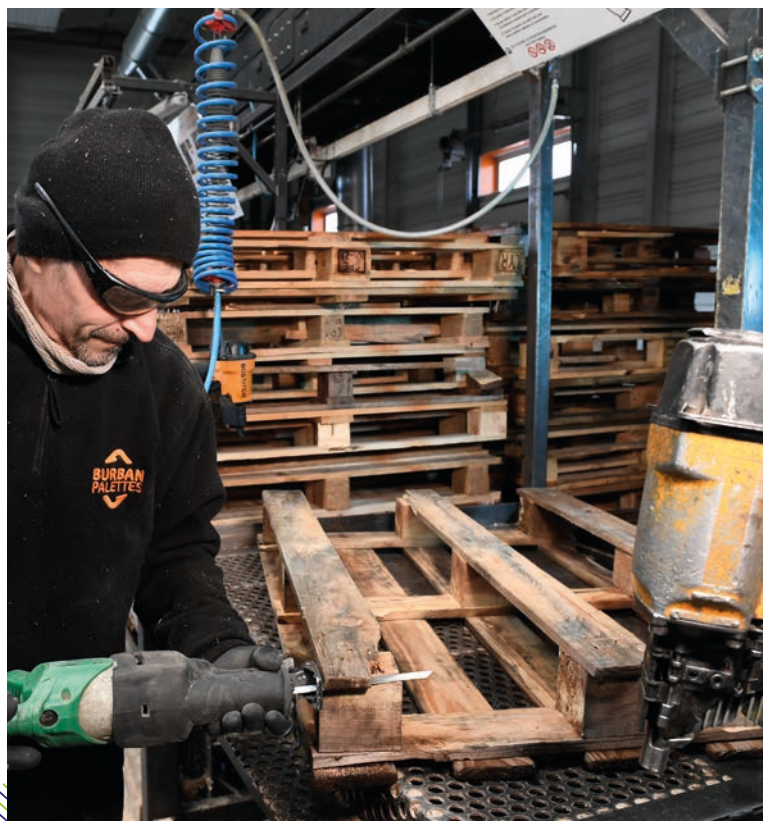
• Objectif de la mesure :

L'objectif est de doubler le nombre d'acteurs accompagnés et de consolider le positionnement de tourisme durable de la région grâce à l'implication des acteurs et des territoires.

• Actions déployées par la Région :

Pour ce faire, la Région s'attachera à :

- Favoriser les échanges entre les professionnels du tourisme pour diffuser les bonnes pratiques. ;
- Accompagner et professionnaliser les acteurs touristiques.



PRIORITÉ 7

ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET COLLABORATIVE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE, L'ÉCONOMIE DE FONCTIONNALITÉ ET DE LA COOPÉRATION, L'ÉCOCONCEPTION, LA PRÉVENTION DES DÉCHETS, LES FILIÈRES DE RÉEMPLOI, DE RÉUTILISATION DE MATIÈRES ET DE RECYCLAGE

LES CONSTATS / ENJEUX

La transition d'une économie linéaire à une économie circulaire est à la fois une nécessité environnementale et économique. Poussée par les lois de Transition Énergétique et pour la Croissance Verte (LTECV) et anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), l'économie circulaire permet de créer de l'emploi local non délocalisable, crée de la richesse, favorise l'innovation, encourage les coopérations et mutualisations interentreprises et accroît la compétitivité. Elle prévient l'épuisement des ressources (et donc des matières premières clés dans les procédés industriels) par l'utilisation répétée des matières ou matériaux dans plusieurs cycles de production ou de consommation et permet une utilisation raisonnée de l'énergie.

Si aujourd'hui le terme "d'économie circulaire" est connu, il est souvent réduit à la question des déchets et notamment au recyclage. Le principe d'économie circulaire dans toutes ses dimensions devient progressivement la norme des logiques économiques (approvisionnement durable, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité et de la coopération, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets). Des thématiques, comme l'écologie industrielle et territoriale (EIT) ou l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC) restent encore très floues voire méconnues pour de nombreuses entreprises. Or, les acteurs économiques peuvent agir sur un éventail très large d'actions concernant les extractions et approvisionnements durables, l'éco-conception, l'EIT et l'EFC. Ils peuvent également être leaders dans le développement de filières permettant le réemploi ou la réutilisation des ressources ou favoriser les possibilités pour les

consommateurs d'adopter des comportements de consommation durable et d'allonger la durée d'usage de leurs biens.

Si les entreprises ont un rôle prépondérant à jouer, les démarches liées à l'économie circulaire sont bien souvent encouragées par les collectivités territoriales, dont les Conseils régionaux qui jouent un rôle stratégique à travers l'élaboration du SRDEII et du SRADDET. Ces démarches concernent tous les secteurs d'activités sans restriction et notamment **l'industrie, artisanat, commerce, l'agriculture et le tourisme.**

LA RÉGION EN ACTION

Forte d'une expérimentation EIT menée entre 2018 et 2020 sur sept territoires de la région, et du lancement d'un Appel à Candidatures "Écologie Industrielle et Territoriale" en 2021 retenant trois collectivités lauréates, l'Économie circulaire et collaborative peut s'appuyer sur une volonté des territoires à s'emparer de sujets tels que l'optimisation des ressources, la mise en place de synergies de mutualisation entre les entreprises au sein d'une zone géographique. Cette expérimentation a démontré :

- La pertinence d'un couple collectivité/acteur local (type CCI ou Cluster) – acteur économique pour son animation.
- La nécessité de pédagogie autour des concepts liés à l'économie circulaire auprès des entreprises
- La nécessité d'un accompagnement à la transformation des entreprises en tenant compte des exigences économiques et en prouvant le double bénéfice économique et environnemental sur le moyen et long terme.

Pour développer la sensibilisation à l'économie de la fonctionnalité et de la coopération qui vise à favoriser l'usage ou développer un service plutôt que la possession, la Région s'est appuyée sur le cluster Nekoé. Ainsi, une opération, organisée par le cluster régional Nekoé, spécialisé dans l'innovation par les services, a eu pour objectif à la fois d'assurer le développement pérenne et durable des entreprises avec le passage à l'EFC mais aussi de construire un modèle de société plus vertueux associant les entreprises et les acteurs institutionnels dans une nouvelle dynamique de coopération. Cette opération permet d'accompagner 250 PME et ETI régionales.

Par ailleurs, DEV'UP a organisé dans ce domaine des sessions de sensibilisation en direction des agents de développement économique dans le cadre de son université des développeurs.

Au regard des nombreuses propositions issues des états généraux de l'économie, la Région examinera tout particulièrement comment :

- Faciliter le développement de filières basées sur le réemploi, le recyclage ou la réutilisation de matières ou matériaux,
- Encourager le développement des nouveaux modèles économiques à travers notamment l'EIT et la mise en réseau des entreprises.

Elle engagera - en lien avec sa compétence globale de "planification des déchets" et depuis l'adoption en 2020 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (AGEC), de sa compétence en matière de coordination et d'animation des actions - une nouvelle stratégie ambitieuse pour l'économie circulaire, un cadre d'intervention et un appel à projets.

MESURE 20

STRUCTURER DE NOUVELLES FILIÈRES ÉCOLOGIQUES, NOTAMMENT EN LIEN AVEC LES COALITIONS DE LA COP RÉGIONALE

Dans le cadre de la dynamique COP des acteurs de la filière matériaux biosourcés, accompagnés par Envirobat et la DREAL Centre-Val de Loire, se sont réunis afin de faire émerger une stratégie sur ce thème en lien avec le secteur du bâtiment (construction-rénovation).

• Action déployée par la Région :

La Région soutiendra l'animation régionale nécessaire aux coopérations inter-filières ainsi que l'investissement pour l'industrialisation des filières, notamment la filière vrac et la filière des matériaux biosourcés (Ressources concernées en région : paille, le bois, chanvre, colza, roseau).

MESURE 21

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE TERRITOIRES FABRICANTS

• Objectif de la mesure :

Relocaliser des productions, à proximité des lieux de consommation et développer de nouvelles boucles d'économie circulaire (ex : chute de cuir pour faire une nouvelle activité de design de sacs, création de micro-usine, ...)

• Action déployée par la Région :

- **Identification** des projets collectifs de production d'objet, fabriqués localement à partir de matières premières (ou de déchets) disponibles sur le territoire
- **Accompagnement** de ces projets par une expertise et un **financement**.

PRIORITÉ 8 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRO- ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE ET POURUIVRE LA DYNAMIQUE LANCÉE PAR LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION

LES CONSTATS / ENJEUX

Au-delà de l'enjeu majeur du renouvellement des générations et de l'emploi, l'agriculture doit réaliser dans les prochaines années une transition profonde afin que soient pris en compte à la fois les enjeux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles et les attentes sociétales d'une alimentation durable et relocalisée.

Les objectifs régionaux mis en avant dans le diagnostic régional pour le Varenne de l'eau sont à la fois l'atténuation des émissions carbonées et l'augmentation du stockage carbone mais, la température moyenne continuant à augmenter (2,6°C à la fin du 21^e siècle au minimum), cela induit une nécessaire adaptation de l'agriculture au climat de demain. Les effets du changement climatiques interrogent l'adaptation nécessaire

des systèmes de culture, par exemple au regard de la disponibilité en eau. La protection contre les risques climatiques, sécheresse, gel, grêle, températures extrêmes est devenue essentielle.

Les pratiques agroécologiques, telles que la diversification dans la rotation des cultures, l'utilisation de couverts végétaux, l'agroforesterie, la réduction du travail du sol sur lesquelles la Région concentre son soutien, sont une partie de la réponse. Ces pratiques respectueuses des sols et de la biodiversité ne doivent d'ailleurs pas être opposées à la nécessaire compétitivité des exploitations agricoles. Ainsi, l'INRAE a mis en évidence que dans les exploitations ayant recours à ces leviers agroécologiques, les niveaux de rentabilité économiques sont équivalents à ceux des exploitations dans un fonctionnement conventionnel. Des travaux de l'INRAE et du CNRS montrent qu'une gestion adéquate du paysage peut augmenter ou maintenir les rendements du colza en permettant l'augmentation de l'abondance des pollinisateurs et la diminution de celle des ravageurs, et en faisant jeu égal, sur le plan des rendements, avec l'agrochimie. Les mêmes instituts ont montré l'importance des prairies dans les paysages agricoles afin de favoriser la régulation biologique naturelle des ravageurs de cultures, ces espaces hébergeant les ennemis naturels des ravageurs et contribuant ainsi à une lutte biologique efficace et durable, alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Dans ce contexte, **les orientations du précédent SRDEII pour la transition agroécologique de l'agriculture sont confirmées et amplifiées**, avec des enjeux désormais majeurs autour de la transition climatique, la biodiversité et l'agroécologie, enjeux dont chacune des filières agricoles doit se saisir, en favorisant les approches collectives.

Le développement de l'agriculture biologique, avec l'ambition de multiplier par 4 les surfaces à la fin du SRDEII afin d'atteindre 15% de SAU en bio, est une des réponses que la Région travaillera de façon prioritaire avec un nouveau plan bio régional qui intégrera notamment la poursuite de l'aide au maintien par la Région.

La présence de l'élevage, avec l'ensemble des aménités positives que cela entraîne, est une autre priorité pour le conseil régional. Les dispositifs permettant le maintien et le développement de l'élevage, la recherche d'une plus grande résilience des exploitations, la prise en compte de la priorité sanitaire et du bien-être animal seront renforcés.

Afin d'avancer dans ces objectifs, la Région fait le choix de conserver les CAP filières comme

outils structurants de la politique agricole régionale. Les CAP filières seront adaptés, retravaillés afin de rester un outil au service des filières régionales et des agriculteurs pour répondre aux enjeux de demain.

Sur un certain nombre de sujets transversaux liés aux enjeux identifiés (climat, eau, biodiversité, agroécologie), les CAP filières seront complétés par des programmes interfilières.

Enfin, le fonds européen FEADER sera mobilisé pour démultiplier les ambitions de la Région dans ses CAP filières ou ses politiques régionales agricoles interfilières afin de mettre en place les nouveaux dispositifs d'aides, notamment les aides directes aux agriculteurs pour les accompagner dans ces transitions.

L'alimentation nécessite d'aborder les enjeux qui y sont liés dans leur globalité en travaillant sur les approches économiques, territoriales, éducatives et citoyennes. Les choix en matière d'alimentation ont des impacts sur la santé, sur les modes de production et de transformation des produits, sur les chaînes de valeur et parfois sur la pérennité économique des acteurs.

La Région a souhaité que les acteurs des territoires puissent construire leurs réponses dans des "Projets Alimentaires de territoire". Cela implique une transformation systémique des pratiques des acteurs de la filière alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs, citoyens et collectivités).

Le champ très ouvert de l'alimentation nécessite un dialogue constant entre la Région et les autres partenaires institutionnels et notamment l'État qui a intégré l'alimentation à sa politique agricole depuis 2010.

Dans ce contexte, l'échelon régional reste pertinent pour être catalyseur et ensemblier des initiatives des territoires en invitant les acteurs institutionnels, consulaires, économiques ou associatifs à travailler en réseau et à articuler leurs missions respectives.

LA RÉGION EN ACTION

Depuis 2006, la Région mène une politique volontariste et structurante auprès des **filières agricoles**, au travers du dispositif des "CAP Filières" pour "Contrat d'Appui aux Projets des Filières". Les objectifs des CAP filières dans le précédent schéma étaient d'accompagner la transition agroécologique et de favoriser le développement de l'agriculture biologique. Chaque CAP filière est un projet sur 4 ans,

reposant sur un diagnostic et une stratégie et décliné en plans d'actions subventionnés par le conseil régional et par le FEADER.

Chacune des 15 grandes filières régionales est couverte par un CAP filière. La filière forêt-bois et les filières grandes cultures, bovin viande, bovin lait, viandes blanches (porcs, volailles), ovin, caprin, équin, apiculture, fruits, horticulture-pépinière, viticulture, semences et plants, légumes et pisciculture d'étang se sont organisées pour faire vivre des projets de filière. Pour certaines filières, les contrats ont déjà été renouvelés 3 fois. La Région a ainsi une contractualisation de 4 ans avec les 15 filières, pour un total de l'ordre de 26 M€.

Des programmes inter filières sont déjà déployés, sur le développement de l'agriculture biologique, sur l'innovation, sur le renouvellement des générations. En matière d'élevage, la Région accompagne les programmes transversaux comme "herbe et fourrages" afin de diffuser auprès du plus grand nombre d'éleveurs des pratiques et connaissances nouvelles. La Région accompagne également directement les éleveurs sur la priorité sanitaire en contractualisant avec les groupements de défense sanitaire.

En matière d'alimentation, la mise en place d'une instance régionale de l'alimentation co-présidée avec l'État a permis d'asseoir une vision régionale de l'alimentation et des PAT.

Le développement des PAT est un objectif prioritaire de la Région qui souhaite s'appuyer sur ces dynamiques pour créer les conditions d'interconnaissance nécessaires à la création de relations plus équilibrées entre acteurs et la mise en place de solutions locales adaptées. L'adaptation du cadre d'intervention des CRST, la mise en place des critères régionaux et de la reconnaissance régionale des démarches, les actions de sensibilisation, de suivi et d'appui aux

PAT ont créé les conditions favorables à l'émergence de telles démarches. Le plan de relance en 2021 et la contractualisation dans le cadre du contrat de plan Etat - Région a permis aux porteurs de projets de les concrétiser. Pratiquement absentes en 2017, les démarches de PAT couvrent dorénavant 75 % du territoire.

La marque alimentaire régionale © du Centre, créée fin 2020 et reposant sur la provenance régionale des produits, leur composition et le respect de l'environnement est la concrétisation de la volonté de faciliter l'accès pour les consommateurs régionaux aux produits de qualité. Le développement de la marque se poursuit, environ 150 entreprises adhérentes, près de 2 000 produits agréés et les réflexions pour faciliter l'atteinte des critères de la marque, provenance régionale et qualité nutritionnelle sont en cours.

S'agissant de la promotion des produits du terroir et de la gastronomie auprès du grand public, les actions en direction de la restauration commerciale viennent renforcer l'image d'une région où il fait "bon vivre". Ces actions et celles menées en direction du grand public lient terroir/savoir-faire/produits. Cette mise en valeur du patrimoine culinaire et des savoir-faire régionaux contribue au volet art de vivre des "Nouvelles Renaissance". Ces actions sont par exemple l'accompagnement par la Région de 5 salons par an soit 80 000 visiteurs et 400 exposants, de 160 maîtres restaurateurs accompagnés dans leur communication, 160 restaurants impliqués dans l'opération automne gourmand, 148 caves viticoles labellisées, 4 destinations vignobles et découvertes.

Le citoyen est un levier du changement, il doit pour cela être sensibilisé à l'alimentation durable et parfois être accompagné dans le changement. L'alimentation est ainsi un sujet de démocratie participative.



MESURE 22

PROPOSER AUX AGRICULTEURS DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE UN CONTRAT DE TRANSITION INDIVIDUEL POUR LES ACCOMPAGNER DANS LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les agriculteurs doivent relever un enjeu majeur de transition agroécologique et climatique pour atteindre une agriculture multi-performante, sur les plans économique, social et environnemental. Cette multi-performance est à rechercher au niveau territorial, au niveau des filières et au niveau de l'exploitation agricole.

Au niveau de l'exploitation agricole, et donc des aides individuelles, une multitude de dispositifs existe pour inciter à la transition, les mesures agro-environnementales et climatiques gérées par l'État notamment. Pour autant, ces dispositifs n'entraînent toujours pas le plus grand nombre vers cet objectif et ne répondent pas forcément à l'enjeu central d'accompagner la prise de risque des agriculteurs lorsqu'ils s'engagent dans ces démarches de transition.

• Objectif de la mesure :

Accompagner les exploitants agricoles éloignés des dispositifs actuels vers une transition agroécologique à l'échelle du système d'exploitation.

• Action déployée par la Région :

La Région souhaite tester à titre expérimental **un dispositif d'aide "sur mesure"** pour faciliter la prise de risque des exploitants agricoles éloignés des dispositifs actuels avec un potentiel d'amélioration de l'impact environnemental important afin de les accompagner vers une transition agroécologique à l'échelle du système d'exploitation.

Il s'agira à la fois de réussir à mobiliser des agriculteurs non accompagnés par les dispositifs classiques et de leur proposer, en mobilisant la force du collectif autour de groupes d'échange existant à nouveau, **des aides adaptées à leur système.**

Cela passera notamment par la réalisation des diagnostics d'exploitations multicritères (carbone, biodiversité) puis élaboration d'un programme d'action pluriannuel individuel pouvant mobiliser un ou plusieurs outils mis en place par la Région : aide à la prise de risque (mesure agro-environnementale et climatique forfaitaire ou autre dispositif type PSE), appui technique individuel, animation collective, aide à l'investissement, formations, aide à la certification environnementale par exemple.

MESURE 23

CONSERVER SUR NOTRE TERRITOIRE RÉGIONAL DES FILIÈRES D'ÉLEVAGE RÉSILIENTES, RESPECTUEUSES DE LEUR ENVIRONNEMENT ET VALORISANT LEUR LIEN AU TERRITOIRE PAR L'ACQUISITION DE RÉFÉRENCES NOUVELLES ET PAR LE TRANSFERT DES DONNÉES AUX AGRICULTEURS

Les relations entre les activités d'élevage et l'utilisation agricole du territoire sont complexes. Dans ce cadre, il est indispensable d'accompagner l'adaptation des systèmes d'élevage afin de les rendre plus résilients. Cela va se traduire, sur la durée du schéma, par une priorité à l'élevage dans toutes les politiques agricoles de la Région.

• Action déployée par la Région :

Cela se traduit par la mise en place immédiate d'un soutien de la Région à deux programmes ambitieux :

- Un soutien à un **programme coordonné d'expérimentation** afin de disposer de références pour accompagner les transitions, climatique notamment. Ces travaux expérimentaux traiteront par exemple des thématiques suivantes : acquisition de références sur la croissance des prairies, modélisation de stratégies fourragères des éleveurs, acquisition de références pour la destruction des couverts par les ovins en alternative au glyphosate et à la destruction mécanique, valorisation des cultures fourragères estivales par le pâturage ;

- Un soutien à la poursuite du transfert de ces connaissances par le **programme "Herbe et Fourrages"** engagé depuis 2013 qui a su se renouveler et s'enrichir. L'objectif de ce programme est de rendre les systèmes plus résilients, c'est-à-dire d'assurer leur autonomie alimentaire (limiter les achats de protéines, diminuer la part de céréales dans les rations...), de favoriser les systèmes fourragers économes en intrants et s'inscrivant dans la durabilité, de sécuriser la conduite des systèmes fourragers en leur apportant plus de robustesse pour faire face aux aléas climatiques et de repérer et décrire les pratiques innovantes des agriculteurs et des fermes expérimentales que sont la ferme des Bordes et le Cierpo ;

- Un soutien aux éleveurs dans leurs démarches de lutte contre les épizooties par l'adoption de mesures de biosécurité et l'incitation à renforcer le bien-être de leurs animaux au moyen d'appuis techniques au sein des élevages.

MESURE 24

SOUTENIR LES PRATIQUES AGRICOLES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ EN LANÇANT UN APPEL À PROJETS HAIES ET AGROFORESTERIE

Les haies en bordure de champs et l'agroforesterie intra-parcellaire permettent d'abriter des animaux auxiliaires de cultures, qu'ils soient pollinisateurs ou prédateurs de ravageurs. L'importance des haies et des arbres pour lutter contre l'érosion des sols, améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau, stocker du carbone et s'adapter au changement climatique est également reconnue.

Avec le nouveau schéma de développement économique, la Région poursuivra son effort pour accompagner de tels projets et poursuivre la dynamique du programme "Plantons des haies !" qui a permis de planter 200 km de haies et d'arbres entre 2020 et 2021 en Centre-Val de Loire.

Le Conseil régional, en partenariat avec les agences de l'eau co-financeurs de ces mesures, va lancer un appel à projets régional afin de financer des projets d'implantation de haies et d'arbres intra-parcellaires avec le soutien des crédits européens. Les actions d'accompagnement, qui permettent l'émergence des projets de plantation et leur cohérence et leur pérennité, seront travaillées dans les CAP filières.

MESURE 25

POURSUIVRE LA DYNAMIQUE LANCÉE PAR LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION

Avec le nouveau schéma, la Région poursuivra son travail en concertation avec les acteurs institutionnels, en premier lieu l'État et les collectivités, afin d'inscrire l'ancrage territorial de l'alimentation et de poursuivre le travail en réseau et en complémentarité des acteurs. Les démarches de PAT, souvent encore en phase d'émergence, vont se décliner en plan d'actions. L'enjeu pour la Région sera de poursuivre le suivi et l'accompagnement de chacune de ces dynamiques.

Concernant les sujets dont la Région a pleine et entière responsabilité, les actions seront poursuivies et amplifiées. En particulier, dans le domaine de la restauration collective des lycées, l'objectif de la feuille de route régionale et les leviers mis en œuvre pour y parvenir, concourent pleinement à l'ambition systémique

poursuivie par la Région de renforcer l'approvisionnement local et de qualité, jusqu'à atteindre 100% de produits locaux et 50% de produits bio lorsque les productions le permettent.

La structuration et le développement des circuits de proximité, l'appui à l'adéquation des entre productions régionales et besoins des transformateurs et consommateurs du territoire, doivent permettre de développer et conserver la valeur ajoutée sur le territoire et renforcer son attractivité économique. Le développement de la marque régionale C du Centre, engagement fort de la Région, sera un levier indispensable et systématiquement recherché.

MESURE 26

ACCOMPAGNER LES PROJETS TERRITORIAUX AGRICOLES CRÉATEURS DE VALEUR AJOUTÉE EN SOUTENANT CHAQUE ANNÉE DEUX NOUVEAUX PROJETS DE FILIÈRES LOCALES

• Objectif de la mesure :

L'objectif à l'échéance du SRDEII est que l'ensemble du territoire régional soit couvert par des filières locales dès lors qu'un produit aura été identifié sur un territoire et que des collectifs auront porté un projet dans ce cadre afin de conforter ces filières locales sur leur territoire.

• Action déployée par la Région :

En complémentarité et articulation avec les CAP filières, le dispositif "filière locale" permet aux acteurs agricoles d'une production ciblée de répondre à leurs besoins formalisés par une stratégie collective de développement durable.

Il s'agit ici d'accompagner des démarches collectives de filières agricoles et de soutenir la structuration de l'ensemble des acteurs de la filière. Il s'agit également de soutenir le développement durable de filières agricoles en mettant l'accent sur la transition agroécologique et la préservation des ressources naturelles, le développement de démarches RSE, le développement économique et la mise en œuvre d'actions territoriales renforçant les liens entre productions locales et images du terroir et art de vivre avec un objectif prioritaire lié à la marque C du Centre. La structuration des filières locales permet en outre de maintenir l'emploi sur le territoire.

Le dispositif "Filière locale" accompagne ainsi tous les acteurs de la filière réunie autour d'un produit agricole alimentaire ou non alimentaire (vins, fromages de chèvres, asperges vertes, rosiers ...), sous signe d'identification et de qualité ou non.

Les accompagnements régionaux peuvent porter sur des actions collectives, la réalisation d'études paysagères, d'études biodiversité, la rédaction d'une charte agroécologique, des conseils technico-économiques, de l'accompagnement sur les valeurs de la filière ou de la réalisation d'outils de communication par exemple.

Les acteurs peuvent également être accompagnés sur des actions individuelles tels que des aides aux investissements ou du conseil.

AXE 3

RELOCALISER, DIVERSIFIER, INNOVER,
NUMÉRISER : ENJEUX MAJEURS DE
LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE DEMAIN

37

PRIORITÉ 9

FAIRE DE L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE UN AXE MAJEUR DU DÉVELOPPEMENT, NOTAMMENT POUR LES PRINCIPAUX SECTEURS DE NOTRE ÉCONOMIE RÉGIONALE

LES CONSTATS / ENJEUX

Les entreprises qui se développent sont les entreprises qui innovent. Il en est de même des territoires. On constate par ailleurs qu'une part importante de la capacité des entreprises à innover dépend des caractéristiques

territoriales en particulier de son mode de structuration économique (autour de réseaux d'entreprises, de dispositifs de transfert technologique) et des interactions avec la recherche publique régionale.

Les investissements dans l'innovation constituent une priorité essentielle pour les acteurs publics régionaux. Il s'agit, d'une part, de renforcer les capacités des entreprises déjà engagées dans le processus d'innovation, et d'autre part, d'inciter de nouvelles entreprises à s'y lancer.

Au-delà de l'innovation technologique, toutes les différentes formes que peut prendre l'innovation doivent être encouragées qu'il s'agisse d'innovation de procédé, de service, de gestion des ressources humaines ou de relations sociales, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Elle doit par ailleurs s'accompagner d'une vision prospective quant aux enjeux d'adaptation au dérèglement climatique portée par les travaux de recherche notamment dans le cadre de la COP régionale : les nouvelles contraintes liées à l'énergie, à l'eau, aux épisodes climatiques (canicules, inondations, ...) ...

Le renforcement des capacités de recherche et d'innovation apparaît indispensable pour assurer un développement économique durable et inclusif de notre territoire dans un environnement international caractérisé par une compétition de plus en plus intense.

S'agissant de la recherche spécifiquement, notre territoire doit pouvoir continuer de répondre aux enjeux du rapprochement avec l'entreprise, de la valorisation et du transfert de technologies. Dans ce domaine, la mise en place de conseils de perspectives seront expérimentés. Composés d'acteurs du monde économique et de la recherche, ils permettront d'établir un plan de travail commun aux acteurs répondant aux besoins des entreprises.

L'innovation est le résultat de processus complexes et interactifs qui incluent la capacité des entreprises et des hommes à valoriser des savoirs et des connaissances propres, ou auxquels ils ont accès grâce à la coopération avec le milieu de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais aussi avec d'autres entreprises, notamment des entreprises appartenant à d'autres secteurs. L'innovation est aussi le fruit d'un processus à haut niveau de risque qu'il soit technologique, financier, commercial, ou organisationnel. C'est ce niveau de risque qui distingue l'innovation des autres priorités en matière de développement économique.

Cet enjeu concerne aussi bien **l'industrie, l'artisanat, le commerce, l'agriculture, le tourisme que l'économie sociale et solidaire.**

Des indicateurs comme le dépôt de brevets (2,6 % du total national) démontrent le dynamisme relatif de notre région dans le domaine de l'innovation. La Région a les moyens d'assumer les premières places dans un certain nombre de domaines et faire progresser cet indicateur.

LA RÉGION EN ACTION

L'action de la Région dans ce domaine s'inscrit dans le cadre de la Stratégie d'innovation de la Région dite de spécialisation intelligente (S3) adoptée en 2014 et mise à jour en 2020. Elle définit des priorités thématiques et domaines d'innovation stratégiques dans lesquels le Centre-Val de Loire présente un avantage comparatif en vue de répondre à des besoins et des défis du territoire régional et susceptibles de créer des impacts socio-économiques et environnementaux forts. Dans cette logique, la S3 vise clairement l'aval de la chaîne de

l'innovation : le transfert de technologies et de connaissances, la démonstration et les pilotes industriels et la mise sur le marché des innovations.

Elle s'articule autour de 2 grandes familles de mesure :

- De mesures "horizontales" permettant de stimuler l'investissement privé en RDI (Recherche-Développement et Innovation), de développer les coopérations externes et d'entretenir le processus de découverte entrepreneuriale dans le prolongement du travail entrepris jusqu'à présent. Il s'agit en effet de poursuivre la détection de nouveaux leviers de croissance pour la région, d'assurer le suivi des actions engagées et d'engendrer, par une animation adéquate, les dynamiques d'innovation au sein du territoire.

On citera notamment les mesures suivantes :

- "Favoriser la transition industrielle grâce à la mise en œuvre d'une approche multi matériaux" ;
- "Favoriser la transition agro écologique en s'appuyant sur la coopération entre les organismes de recherche, d'enseignement et de formation et les acteurs de la profession agricole et forestière".

- De mesures "verticales" autour d'un nombre limité de domaines de spécialisation qui concentrent de manière préférentielle les mesures de soutien aux projets. Ceux-ci se situent à la croisée entre des capacités de recherche et de développement et d'innovation d'une part, et des écosystèmes économiques en mesure de transformer les résultats de cette RDI sous forme de développement économique durable d'autre part. Susceptibles d'évoluer pour s'ajuster aux réalités forcément changeantes du territoire, ces **Domaines Prioritaires de Spécialisation (DPS)** sont actuellement les suivants :

- Ingénierie et métrologie environnementales pour les activités fortement consommatrices de ressources naturelles (et **tout particulièrement autour des questions liées à l'eau**) ;
- Filière du médicament : de l'innovation thérapeutique à la transformation industrielle ;
- Biotechnologies et services pour l'industrie cosmétique écoresponsable et personnalisée ;
- Composants et sous-systèmes pour l'optimisation de la gestion et du stockage de l'énergie ;
- TIC et services pour le tourisme patrimonial.



En Centre-Val de Loire, les profils des entreprises sont très variés, allant des activités de haute intensité technologique (8,4 % des entreprises), jusqu'à des activités de basse intensité technologique (42,4 %). L'enjeu d'attirer davantage d'entreprises vers l'innovation, et de renforcer leur positionnement sur les chaînes de la valeur reste donc majeur, avec différents leviers :

- Favoriser le transfert des inventions et nouvelles connaissances académiques, notamment via la création de start-ups innovantes,
- Soutenir les démarches d'innovation, sous toutes ses formes, des entreprises.

L'accompagnement de l'innovation dans les entreprises s'appuie d'ores et déjà sur une chaîne de financement complète, qui s'est considérablement étoffée ces dernières années, avec plusieurs dispositifs :

- Les **CAP** : volets R&D&I, Conseil Innovation et Jeunes Pousses Innovantes ;
- **Programmes d'investissements d'Avenir régionalisé** (PRI/PIA3) : volet **innovation** : soutien à des projets de R&D portés par des entreprises et volet **filière** : soutien à des structures (associations, pôles de compétitivité, industriels, centres techniques...)
- **PSPC Région** : financement des projets collaboratifs transrégionaux (budget 1 à 4 M€).
- **L'AMI Innovation Collaborative** : ce dispositif mis en place avec la DESRTT vise à favoriser la collaboration entre les laboratoires de recherches et les PME/PMI de notre territoire. Il s'inscrit dans la continuité de i-démo.
- **Appels à Projets Thématiques** : en 2020, la Région en partenariat avec l'État et Bpifrance, a également expérimenté un appel à projet thématique (AAP STOP COVID – dispositifs de lutte contre les pandémies) qui a permis d'accompagner 10 projets d'innovation.

- **Un incubateur d'innovation sociale** **Alter'incub** qui vient compléter les actions menées par le réseau des The Place By CCI ou Orléans val de Loire technopôle en matière d'accompagnement des entreprises innovantes.

Cette chaîne de financement, animée et coordonnée par les services de la Région, avec DEV'UP, les pôles de compétitivité et les clusters, est aujourd'hui bien identifiée et semble couvrir de nombreuses situations à l'exception des apports de faible montant pour les jeunes entreprises innovantes qui fait l'objet d'une nouvelle mesure.

En matière agricole, quelques dispositifs spécifiques complètent cette chaîne de financement, notamment autour d'appels à projets régionaux ou du **Partenariat Européen pour l'Innovation**, qui mobilise des crédits du conseil régional et le fonds européen FEADER. Les dynamiques de projets collectifs autour de ce Partenariat Européen pour l'Innovation sont alimentées par les partenaires régionaux actifs sur ce secteur d'activité comme Végépolys Valley, les chambres d'agriculture, le VinOpôle, Fibois.

Dans le cadre du nouveau Schéma, la Région s'engage à maintenir et amplifier son action en faveur de l'innovation, à travers notamment la contractualisation du nouveau PIA "France 2030" (38 M€, réparti à parité entre l'État et la Région) ou bien encore en proposant de nouveaux AAP thématiques ou de nouveaux dispositifs tel le prêt d'honneur innovation ou dans le cadre du nouveau Partenariat Européen pour l'Innovation en agriculture, qui mobilisera 4 M€ répartis entre la Région et le FEADER entre 2023 et 2027.

MESURE 27

STRUCTURER ET RENFORCER LE RÉSEAU D'INCUBATEURS AU SERVICE DES START-UP INNOVANTES

De nombreux acteurs contribuent au soutien des start-ups innovantes : services de valorisation des universités et organismes de recherche, incubateurs publics et privés, agence régionale DEV'UP, pôles de compétitivité, ...

• Objectif de la mesure :

En structurant un "réseau régional d'incubation", l'enjeu est de rendre visible ces structures d'incubation et de fournir à chaque porteur un parcours d'accompagnement de son projet au cours de ses différentes phases, assurant qu'il bénéficie toujours des offres d'accompagnement adaptées à ses spécificités et le guidant pour passer d'un accompagnement à un autre. Il s'agit également de répondre aux besoins en compétences scientifiques et technologiques externes des start-ups déjà créées sur le territoire pour renforcer leur développement.

• Actions déployées par la Région :

Les actions prévues, s'appuyant sur l'animation et les outils déjà mis en œuvre par DEV'UP au bénéfice des développeurs économiques, consisteront à :

- Cartographier et rendre visible l'offre de services des acteurs du réseau, et identifier les lacunes pour garantir un continuum de soutien avant et après la création de l'entreprise.
- S'assurer de la qualité de l'offre par le respect d'un cahier des charges.
- Mettre en place un suivi des projets tout au long de leur parcours, partagé par l'ensemble des acteurs du réseau.
- Utiliser les retours d'expérience à venir pour une amélioration continue du réseau.

MESURE 28

CRÉER UN PRÊT D'HONNEUR INNOVATION POUR ACCOMPAGNER LES PREMIÈRES RÉALISATIONS DES JEUNES ENTREPRISES.

Contexte et enjeux : si la chaîne de financement régional est déjà très large, il est apparu que les fonds d'investissement ne souhaitaient pas prendre des participations inférieures à 80 K€ dans des jeunes entreprises dont les preuves de concept de leur service ou produit n'étaient pas encore finalisés. Il est ainsi nécessaire de pouvoir leur permettre de consolider leur fonds propre à travers un prêt d'honneur qui constitue un véritable prêt relais en attendant la participation d'autres investisseurs.

• Objectif de la mesure :

Faciliter la création d'entreprises innovantes en région Centre-Val de Loire.

Actions déployées par la Région :

- Création d'un fonds de prêts d'honneur à taux zéro proposant des prêts à taux zéro qui pourront doubler les fonds propres apportés par les dirigeants.
- Cible potentielle de 30 à 40 entreprises par an.

MESURE 29

PROTÉGER LES INVESTISSEMENTS DANS L'ÉCONOMIE ET L'INNOVATION RÉGIONALE

Les investissements consentis par la Région, les partenaires institutionnels et les entreprises, leurs résultats, peuvent susciter la convoitise d'acteurs malveillants, économiques voire Etatiques, usant de manœuvres pour s'approprier de l'information stratégique et de la valeur, du savoir-faire et de la propriété intellectuelle issus de ces investissements.

• Objectif de la mesure :

Renforcer l'information et la formation des acteurs du SRDEII comme des entreprises en matière de sécurité économique, afin qu'ils connaissent l'état de la menace et les moyens de contrer celle-ci, en complémentarité avec la "mesure 28 : créer un hub sur la cybersécurité, l'intelligence artificielle et le quantique", et de conforter les entreprises exogènes innovantes dans leur intention de s'installer en Centre-Val de Loire.

• Actions déployées par la Région :

Les actions prévues, s'appuyant sur un partenariat avec les services territoriaux de l'État, viseront à :

- Sensibiliser l'ensemble des intervenants à la réalité locale de la menace de sécurité économique,
- Partager avec ceux-ci les bonnes pratiques, simples et concrètes, permettant de conforter la sécurisation de leurs activités,
- Systématiser l'acculturation aux bonnes pratiques de sécurité économique des participants à des actions à fort enjeux (consortia de recherche et développement, bénéficiaires de financements publics, participations à des salons professionnels, gestion d'incubateurs et tiers-lieux),
- Créer un réseau de référents sécurité économique des acteurs institutionnels, animé par le Conseil régional ou DEV'UP, pour partager des retours d'expérience et des bonnes pratiques.

PRIORITÉ 10

RENFORCER LES FILIÈRES À ENJEUX FORTS (AUTOMOBILE, AÉRONAUTIQUE, FERROVIAIRE, COSMÉTIQUE, SANTÉ, FORÊT-BOIS, AGRO-ALIMENTAIRE, INDUSTRIE CULTURELLE...) ET CONSTRUIRE LES FILIÈRES DE DEMAIN (VÉLO, HYDROGÈNE, CARE, ENTOMOLOGIE...)

LES CONSTATS / ENJEUX

Depuis de nombreuses années, la région Centre-Val de Loire dispose, sur son territoire, de filières à enjeux très forts telles que la cosmétique, l'aéronautique, la santé (industrie pharmaceutique, Medtechs, Biomedes...), l'automobile ou encore l'agro-alimentaire et la défense. Pour tous ces secteurs, les fournisseurs, les concurrents, les marchés ne sont aujourd'hui plus les mêmes.

La structuration de ces filières, sous la forme de clusters ou de pôles de compétitivité, permet à la Région un accompagnement sans faille, année après année, renforçant ainsi la compétitivité des nombreuses entreprises régionales présentes dans ces différents secteurs. Le soutien à ces structures est aussi une réponse aux nombreux défis qui se dressent devant notre industrie : l'accompagnement des projets d'innovation, des projets liés à la transition écologique, à la modernisation et à la transformation technologique contribue au dynamisme et à l'attractivité de ces secteurs.

Dans un contexte international marqué par une évolution rapide des attentes des consommateurs, comme des exigences réglementaires et des connaissances scientifiques, les entreprises doivent plus que jamais anticiper. L'appartenance de nos dirigeants à un réseau, un cluster ou à un pôle de compétitivité est aujourd'hui primordial pour assurer la pérennité de nos entreprises régionales. Si les pôles de compétitivité Cosmetic Valley, S2E2, Polymeris, Végépolys Valley et les clusters Polepharma, Aérocentre et l'AREA sont des acteurs régionaux incontournables et reconnus au niveau national, européen et pour certains au niveau mondial pour leurs activités, il est important également d'accompagner sur ce même modèle dans les années à venir les nouvelles filières prioritaires comme le vélo ou encore l'hydrogène renouvelable. La Région porte pour ces dernières des ambitions très fortes.

La feuille de route régionale de déploiement de **l'hydrogène renouvelable et décarbonée** pose les jalons d'une société décarbonée. L'écosystème des acteurs industriels de l'hydrogène est bien en place avec des acteurs majeurs en termes de recherche et développement comme le CEA ou des industriels comme Borgwarner ou Forvia. Une entreprise comme ELOGEN a bien intégré cela et n'a pas hésité à implanter une gigafactory de dimension Européenne à Vendôme.

Par ailleurs, en termes de production d'énergie décarbonée, le nucléaire représente la 1ère source de production d'électricité de la région Centre-Val de Loire qui dispose d'un des parcs de production d'énergie électrique le plus important de France avec 4 CPNE sur les 18 en France et un réseau important de sous-traitants avec 185 établissements, industriels et prestataires de services. La place de cette production dans des conditions de sécurité renforcée constitue un enjeu important pour l'approvisionnement en électricité.

La filière du cycle, dont l'activité est notable à maints égards sur le territoire régional, se développe également du côté de secteur du réemploi et de la réparation. Le contexte sanitaire et international actuel ralentit de manière considérable la capacité à pouvoir s'approvisionner en métaux pour la fabrication des cycles et des pièces. Alors que de nombreux cycles d'occasion seraient disponibles immédiatement, le développement de cette filière porte de grandes perspectives, à la fois d'un point de vue économique, environnemental et social.

Le vieillissement de la population amène immanquablement des besoins importants et l'émergence de nouveaux acteurs autour de la "silver économie" et du "care". Plutôt positionnés dans le domaine des services à la personne, ces acteurs sont encore peu structurés régionalement. Renforcer leur visibilité donnerait à

la filière plus de force pour les recrutements très nombreux qu'elle peine à pourvoir. D'autres filières émergentes sont attendues sur notre territoire, comme l'entomologie. Les insectes sont une voie de diversification durable d'activités industrielles ou agricoles.

À côté de ces nouvelles filières, il convient d'apporter une attention toute particulière au secteur automobile en région qui connaît de profondes mutations. Celui-ci n'est pas structuré sur notre territoire et les entreprises se sont clairement exprimées, lors des réunions des États Généraux, sur un besoin d'appartenir ou de s'adosser à un réseau en capacité de les aider à surmonter à la fois le choc conjoncturel (crise sanitaire, aléas climatiques, géopolitiques, flambée des coûts des matières premières, de l'énergie) et le choc structurel (pression des donneurs d'ordres, carences d'investissement dans l'automatisation, la robotisation, la transition écologique, digitale, le cadre réglementaire contraignant instable et la modification des comportements des clients/consommateurs).

L'automobile en région, ce sont 426 établissements dont une soixantaine à capitaux internationaux, des groupes d'envergure internationale et un réseau de sous-traitants très dense, représentant 27 000 salariés. Ce secteur couvre l'ensemble du territoire régional et en particulier les bassins de Blois, Vendôme, Orléans, Montargis et Tours.

Proche de l'automobile, le secteur de l'aéronautique, très présent en région, en particulier dans l'Indre, avec 334 établissements et 24 000 salariés, nécessite aussi un soutien important dans les années à venir pour accompagner ses transformations.

Dans les domaines agricoles et de la forêt, la région possède des filières très variées et très structurées mais la transformation des produits en région reste encore très en retrait par rapport à d'autres territoires. Le renforcement des attentes sociétales pour des produits transformés localement doit offrir de nouvelles opportunités pour les secteurs de l'alimentaires et du bois qu'il conviendra d'accompagner.

LA RÉGION EN ACTION

Consciente de la nécessité d'accompagner les structures existantes dont l'objectif principal est de contribuer à l'attractivité de notre territoire, la Région soutient les pôles de compétitivité et les clusters dans la mise en œuvre de leurs programmes d'actions annuels. Par cette action, la Région touche un très grand nombre d'entreprises, des petites, comme des moyennes



ou des grandes en passant par des ETI. Ainsi, les actions de réseau, les visites d'entreprise, les actions collectives menées sur des salons, les opérations liées à l'internationalisation des entreprises, à l'émergence des projets d'innovation ou encore les formations et opérations de sensibilisation des jeunes et du grand public aux métiers de tous ces secteurs sont soutenues par la Région. Le fait que toutes ces structures gagnent des adhérents au fur et à mesure des années est bien le gage de la valeur ajoutée d'appartenir à un réseau.

La Région a favorisé par ailleurs directement ou via DEV'UP la mise en œuvre de nouveaux clusters comme Pixel Players dans le divertissement digital ou Healthcare dans les équipements médicaux et l'animation de nouveaux réseaux autour du numérique avec l'association Digital Loire Valley, de l'Hydrogène renouvelable ou des entreprises de taille intermédiaires (ETI) qui constituent des interlocuteurs de premier plan pour la Région et avec lesquelles le dialogue va être renforcé.

Dans le cadre du nouveau Schéma, la Région s'engage à maintenir et à amplifier son action en faveur des filières régionales organisées et structurées en s'appuyant notamment sur les pôles de compétitivité et clusters régionaux, mais également à élargir son soutien aux nouvelles filières émergentes, porteuses de l'économie de demain, à s'inscrire dans une complémentarité avec France 2030 sur son volet soutien aux filières stratégiques et celles d'avenir (hydrogène vert, avion vert...) et à accompagner les filières soumis à une reconversion :

MESURE 30

DÉVELOPPER UN OU DES CLUSTERS DE MOBILITÉS DURABLES AUTOUR DES SECTEURS DU VÉLO, DE L'AUTOMOBILE, DU FERROVIAIRE AU NIVEAU RÉGIONAL OU INTERRÉGIONAL

Devant l'engouement du grand public pour le vélo, les résultats publiés de la mission parlementaire en février 2022, le tourisme à vélo, fer de lance des régions Centre-Val de Loire et Pays de Loire, regroupant 70 acteurs industriels identifiés, il est indéniable qu'un regroupement de tous ses acteurs est pertinent aujourd'hui pour préparer l'avenir. Si l'on ajoute à cela la volonté récente des industriels des filières automobile et ferroviaire de se rassembler, de travailler ensemble pour mieux faire face aux enjeux considérables de demain, une de nos priorités doit être de saisir cette opportunité pour mieux accompagner le développement des industriels de ces secteurs.

Pour l'automobile, la structuration d'un réseau doit être une priorité pour faciliter les échanges et les actions. Les transitions vers les véhicules électriques, autonomes et connectés, l'adaptation aux échéances réglementaires, les changements technologiques induisant des modifications dans les process, dans les compétences attendues doivent être soutenus.

• Objectif de la mesure :

L'objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs économiques pour développer des filières d'excellence autour du cycle et des mobilités actives (automobile et ferroviaire), créatrices de valeur ajoutée et d'emplois sur notre territoire. Il s'agira tout particulièrement pour le secteur automobile d'accompagner sa transformation et sa reconversion vers les véhicules électriques ou utilisant une énergie décarbonée.

• Action déployée par la Région :

Favoriser et accompagner la mise en place d'une animation régionale pour ces secteurs. Les modalités les plus pertinentes devront être étudiées pour permettre une action efficace, de proximité et une forte implication des acteurs concernés. La Région portera une attention toute particulière aux actions de diversification et d'adaptation du secteur automobile et aux actions menées en faveur de l'adaptation des postes des salariés de ce secteur tout en facilitant leur reconversion professionnelle si besoin est, et ce en lien avec les priorités de l'axe 1 du schéma.

MESURE 31

ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS RÉGIONAL DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, DE LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE, À LA MOBILISATION ET LA TRANSFORMATION DES BOIS EN RÉGION

L'adaptation de la forêt régionale au changement climatique, le rôle de la filière forêt – bois dans l'atténuation du changement climatique sont devenus des enjeux majeurs.

• Objectif de la mesure :

L'ambition à l'issue du SRDEII est de disposer de peuplements moins vulnérables au changement climatique et d'une forêt pérenne pour les décennies à venir, d'avoir maximisé le puits de carbone des forêts et celui des produits en bois à longue durée de vie. L'action de la Région au bénéfice de la filière forêt bois doit lui permettre de répondre aux attentes et aux enjeux sociétaux en accompagnant les propriétaires forestiers, les entreprises des travaux forestiers et les scieries.

Il s'agit de repenser, investir et travailler en faveur de la forêt régionale afin de lui permettre de multiplier ses potentialités et ses richesses. Plus que jamais, la forêt est un élément clef de nos ambitions climatiques et de lutte contre la perte de biodiversité.

Afin de répondre aux défis environnementaux, sociétaux et économiques auxquels la forêt est confrontée, il faut renforcer les espaces de dialogue dans les territoires en réunissant l'ensemble des acteurs de la filière bois-forêt, des élus et la société civile. Dans ce sens, au travers de la Coalition COP régionale «Transition énergétique et préservation de la biodiversité», FNE Centre-Val de Loire et Fibois Centre-Val de Loire ont engagé le dialogue entre acteurs de la filière bois et associations de protection de la nature et de l'environnement pour aboutir à la co-rédaction d'une charte d'engagement bois-énergie permettant de concilier exploitation forestière économiquement viable et préservation de la biodiversité.

La Région poursuivra le dialogue engagé dans le cadre de la coalition COP énergie et biodiversité afin de mieux prendre en compte la biodiversité dans les circuits d'alimentation des grosses chaufferies bois publiques. Cela concourt également à l'intention de la Région de poursuivre une politique de soutien forte auprès des acteurs économiques de la filière.

• Actions déployées par la Région :

Cela va se traduire notamment par :

- Relever le défi de la connaissance pour dresser un état détaillé de la forêt, suivre et anticiper ses évolutions et accompagner les propriétaires forestiers dans leurs choix face au changement climatique ;
- Généraliser l'engagement en faveur de la biodiversité des acteurs de la filière forêt bois-énergie en leur proposant de signer la charte bois-énergie pour en faire la promotion et permettre l'application concrète des 4 points d'attention précisés dans cette charte lors de l'exploitation du bois. Cette charte peut être déclinée pour l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois ;
- Poursuivre et pérenniser les accompagnements dédiés à la gestion durable des forêts et au renouvellement forestier ;
- Accompagner les entreprises de travaux forestiers et les scieries dans leur structuration et dans leurs investissements afin d'assurer l'innovation et la compétitivité de la filière industrielle bois-forêt régionale.

MESURE 32

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES EN ACCOMPAGNANT DES PROJETS DE TAILLES ET PORTAGES TRÈS DIFFÉRENTS

La région a une agriculture puissante et variée. Malgré cela et malgré les aspirations à une consommation plus locale et durable et la proximité du bassin de consommation parisien, l'industrie régionale d'agro transformation reste en retrait et l'agro valorisation est limitée.

• Objectif de la mesure :

Favoriser la Relocalisation de l'alimentation, notamment pour la restauration collective comme celle des lycées, et le développement du nombre de produits transformés "C du Centre" et augmenter la part de produits agricoles régionaux transformés, y compris par de nouvelles unités industrielles.

• Actions déployées par la Région :

La Région s'appuiera sur différents leviers :

- Améliorer la mise en relation entre produits agricoles régionaux et produits nécessaires pour les industries alimentaires régionales ; diversifier les approvisionnements ; augmenter les prospects.
- Accompagner les projets d'investissement liés à la transformation de produits agricoles,

qu'ils soient portés par des entreprises, des agriculteurs, des collectifs d'agriculteurs, en mobilisant les crédits européens du FEADER pour les étapes de première transformation et en s'appuyant sur les filières agricoles régionales pour identifier les priorités de développement.

Nb : La mobilisation de partenaires comme l'AREA contribuera à l'atteinte des objectifs.

PRIORITÉ 11 ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE, LEVIER DE LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES ET ACCOMPAGNER LE DYNAMISME DE L'ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE RÉGIONAL RESPONSABLE

LES CONSTATS / ENJEUX

L'essor du numérique et de ses usages a inauguré le début d'une nouvelle ère technologique faisant émerger un environnement plus mouvant et plus complexe que jamais. A un rythme effréné, notre société crée, agrège et diffuse toujours plus d'informations sous l'impulsion des technologies numériques. Nouvelles mobilités, nouvelles manières de travailler, de produire, de consommer, de se divertir, le numérique s'est imposé au quotidien avec une facilité et une rapidité déconcertantes.

La conjoncture particulière de la crise sanitaire de 2020 a renforcé la prise de conscience des besoins et limites des capacités digitales des entreprises. La transition numérique d'une entreprise, et en particulier les TPE, correspond aux premières étapes d'une démarche d'appropriation du numérique (mise en place d'un site internet ou e-commerce, développement d'une stratégie digitale, acquisition d'un ERP) dans une entreprise.

Après une première étape de structuration des acteurs économiques et du numérique en faveur de la transformation numérique et après l'engagement des premières actions opérationnelles, il s'agit de passer à une nouvelle phase devant permettre à la fois :

- Le passage à l'échelle en matière de transformation numérique de tous les secteurs de l'économie régionale ;
- Le renforcement de la valorisation et de la visibilité des atouts et des acteurs régionaux ;
- La mise en œuvre d'une transition numérique qui intègre prioritairement les aspects éthiques et la dimension citoyenne, démocratique, inclusive, et l'impact environnemental de la transformation numérique, en lien avec la COP régionale ;
- Le développement d'outils et d'un accompagnement en matière de cybersécurité.

LA RÉGION EN ACTION

Le numérique est intégré aux Schémas stratégiques de la Région :

- Dès 2011, l'État et la Région ont lancé la **SCORAN** (Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique) avec notamment un programme de développement du Très Haut Débit ainsi qu'un dispositif d'accompagnement des entreprises du secteur numérique.
- Depuis 2016, à la suite de la loi NOTRe, le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (**SRDEII**) intègre le numérique comme vecteur et levier de développement et d'innovation dans la région dans ses trois axes et sa feuille de route pour le soutien aux PME sur un horizon 2022.

La Région intervient à travers diverses actions pour accélérer la transformation numérique économique

- Elle renforce l'animation de l'écosystème numérique régional à travers une présence régulière des entreprises locales dans des **salons internationaux** tels que le Web Summit, le CES Las Vegas ou encore Viva Technology en partenariat avec la French Tech Loire Valley. La Région a également souhaité mettre en place un salon régional dédié au numérique "Human Tech Days".
- Elle a mis en place un dispositif financier "**CAP Développement volet numérique**" permettant aux entreprises de renforcer leurs présences digitales pour acquérir de nouveaux clients et les fidéliser, à protéger leurs données, de travailler de manière collaborative et mobile.
- La Région a également appuyé dès 2015 la dynamique French Tech Loire Valley, labellisée en 2019 "**Communauté French Tech Loire Valley**" pour bâtir un écosystème numérique dynamique et innovant, qui depuis 2021 s'est fédéré au sein de l'association Digital Loire Valley.
- Suite aux États Généraux du Numérique, elle a également créé le **Conseil régional du Numérique (CRNum)**. Le CRNum a été initiateur, en 2019, de la démarche Human Tech Days (HTD), un mois dédié au numérique qui interroge la place du digital dans la société et ses impacts sur les habitants et entreprises du territoire avec notamment le premier salon numérique dédié aux professionnels (TPE/PME, ESN...) en 2019, puis la seconde édition en 2020.
- Elle a investi dans le **fonds d'investissement Loire Valley Invest** à hauteur de 2 M€ afin de soutenir la création et le développement d'entreprises à fort potentiel de développement.





En complémentarité, la Région peut s'appuyer sur de nombreux acteurs et dispositifs qui accompagnent les entreprises régionales dans leur transition numérique

> La Région s'est appuyée sur le réseau des **chambres consulaires** pour déployer un parcours d'accompagnement reposant sur des actions de sensibilisation et d'information sur les usages du numérique ainsi que sur la réalisation d'un diagnostic numérique permettant la mise en place de préconisations à mettre en œuvre.

> En complément, la Région s'est engagée depuis de nombreuses années auprès des **clusters et des pôles de compétitivité** de son territoire afin de favoriser le développement de solutions innovantes capitalisant sur la puissance du numérique : Végépolys Valley, clusters Agreen Tech Valley et les Champs du Possible, Campus Xavier Beulin dédié à l'AgriTech...

> Dans le secteur du **tourisme, une place de marché en ligne** a été créée, et la Région soutient des projets innovants liés au tourisme ou au patrimoine, ainsi que le « Smart Tourisme Lab » lancé par le programme « Intelligence des Patrimoines ».

> Les entreprises industrielles régionales bénéficient de la démarche Perform'Industrie CVL, programme d'accompagnement des entreprises industrielles vers l'industrie du futur piloté par le **CETIM**. L'action fédère un consortium incluant notamment DEV'UP et les CCI. Ces dernières sont mobilisées sur

le volet prescription et analyse du besoin. 110 entreprises (PMI et ETI) ont été accompagnées dans les premières étapes de transformation et de modernisation. Ce programme bénéficie d'un cofinancement de l'État et se poursuit jusqu'à fin 2023 pour atteindre 250 entreprises accompagnées.

> Le **Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ)** sur la Transformation Numérique est une démarche collaborative entre les acteurs du monde éducatif, économique et de la recherche qui se met en place. Le Campus repose sur trois axes : 1) ATTIRER : attractivité de la filière numérique, mixité des métiers, 2) FORMER : diversifier et développer les formations, personnaliser les parcours, 3) ACCOMPAGNER : les entreprises vers l'IA et les transformations en lien avec la recherche.

> **DigitalPME** a permis de lancer une première phase d'identification des compétences régionales en matière de transformation digitale, et de proposer un portail ledigitalpme.fr, géré par le partenaire GIP RECIA. L'EDIH poursuivra l'identification de compétences.

> Le **Comité Spécialisé Numérique** est composé de 40 membres représentants l'écosystème numérique régional. Il est coanimé par DEVUP et le GIP RECIA.

> Les **acteurs de la recherche académique** en sciences numériques, regroupés notamment dans le RTR Diams, sont mobilisés et très fortement sollicités. Des initiatives récentes autour de l'IA pour les entreprises sont en cours de mise en œuvre (LAB'IA et CMQ). Des projets ambitieux (EDIH, Climate data hub) sont envisagés

Au-delà de tous ces actions et compte tenu de la forte croissance des cyberattaques, la Région a contractualisé avec l'ANSSI pour développer un centre de ressources régionales. Plus globalement elle souhaite développer un campus cybersécurité avec pour objectifs :

- D'animer et fédérer les initiatives,
- Proposer un parcours cybersécurité pour tous à travers l'accompagnement et la sensibilisation des entreprises, des associations et des collectivités,
- Soutenir la formation, l'innovation et la recherche en cybersécurité en région.

MESURE 33

ENGAGER UN PLAN D'ACCOMPAGNEMENT POUR AIDER 2000 ENTREPRISES À SE DIGITALISER SOUS LA FORME D'UN CAP TRANSITION NUMÉRIQUE

• Objectif de la mesure :

Permettre aux PME et ETI de relever les défis de la transformation et ainsi, accroître leurs performances, rester compétitives.

• Action déployée par la Région :

Par la **création d'un CAP transition numérique**, la Région déploiera un programme d'accompagnement de la transformation numérique pour les PME et ETI. La modernisation des entreprises régionales ne pourra se faire sans allier transformation numérique et

innovation aux enjeux de la transition écologique et énergétique et maintenir l'humain au cœur de ses préoccupations. Ainsi devront être déployées des solutions numériques sur les segments technologiques porteurs d'avenir tels que l'Intelligence artificielle, la cybersécurité, la robotisation la gamification des process, les objets connectés.

MESURE 34

CRÉER UN CENTRE DE RESSOURCES SUR LA CYBERSÉCURITÉ, L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET LE QUANTIQUE.

L'accès à des technologies de haut niveau pour le traitement et la valorisation des données constitue un enjeu important pour beaucoup de secteurs économiques régionaux. Dans le même temps la protection de tous les systèmes d'information devient aujourd'hui majeure face à une montée exponentielle des attaques.

Pour y répondre la Région entend développer un **Centre de ressources dédié à la Cybersécurité** qui sera porté par le GIP Récia pour les actions en direction des administrations et par DEV'UP, l'agence régionale de développement économique, pour les actions en direction des entreprises.

La Région poursuivra également la démarche de structuration de l'écosystème numérique autour d'un **Centre de ressources Digital Européen**, dont la mise en place et le déploiement est confiée à DEV'UP. Ce centre sera prioritairement ciblé sur les activités de bien-être et de développement soutenable et rassemblera notamment les pôles de compétitivité et clusters Cosmetic Valley, Dream, Pôle Pharma, Agreen tech, l'Insa, les universités et le Gip Récia.

En rassemblant ces acteurs il donnera une spécificité et une visibilité particulière à l'action de notre région et mutualisera les compétences et les services de chacun pour répondre aux besoins croissants des entreprises et des administrations publiques en matière de cybersécurité. L'objectif est de les aider à mettre en œuvre des technologies clés dans la gestion des données (en utilisant l'intelligence artificielle, le calcul haute performance et la cybersécurité). Le soutien apporté permettra à ces organisations de relever les défis liés à la production, l'intégration, l'échange et l'exploitation des données dans leurs domaines respectifs, dans une perspective de développement durable.

La mise en place de ce guichet unique régional permettra aux entreprises et aux administrations publiques de savoir très facilement à qui s'adresser.

MESURE 35

RENFORCER L'ANIMATION DE L'ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE

• Objectif de la mesure :

Renforcer l'animation de l'écosystème numérique

• Actions déployées par la Région :

La Région poursuivra son action en faveur de la structuration et l'animation de l'écosystème numérique à travers :

- la Promotion sur des salons régionaux, nationaux et internationaux des entreprises régionales développant des solutions et/ou services innovants numériques,
- l'appui à l'association Digital Loire Valley qui joue un rôle clé dans l'animation de l'écosystème numérique régional,
- le portail internet www.ledigitalpme.fr (cofinancé par la Région) : favoriser la rencontre entre l'offre numérique régionale en matière d'innovation (offres de solutions numérique) et la demande (entreprises industrielles en transformation numérique, en recherche de solutions numériques).



PRIORITÉ 12

RELOCALISER L'INDUSTRIE ET ANTICIPER LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES PAR LE CONFORTEMENT DE LA CHAÎNE STRATÉGIE-INNOVATION / DÉVELOPPEMENT / INDUSTRIALISATION ET PAR UNE ARTICULATION AVEC LES CHAMPS PRIORITAIRES DE "FRANCE 2030"



LES CONSTATS / ENJEUX

Quelle qu'en soit les causes : secteurs en déclin, crise sanitaire, crise écologique ou bien encore conflits internationaux, pour n'en citer que quelques-unes, il apparaît que les mutations économiques sont devenues continues et permanentes. Il ne s'agit donc plus d'un phénomène localisé ou structurel, mais d'un processus d'adaptation de toutes les entreprises.

La crise sanitaire a notamment mis en évidence notre dépendance stratégique à des fournisseurs issus de pays lointains. Ces derniers n'ont pas pu, voulu ou su approvisionner la France de produits essentiels.

La nécessité de protéger dans l'urgence les populations a amené les Etats à prendre des mesures qui ont interrompu de nombreuses

chaînes de production, y compris les plus vitales : alimentation, médicaments, dispositifs de protection sanitaire et d'analyse, etc. Nous réalisons à quel point la recherche effrénée de rentabilité immédiate a abouti à des chaînes de production fragmentées extrêmement fragiles favorisant la désindustrialisation et un fort déficit commercial. Plus positivement, la pandémie a aussi permis d'illustrer l'importance stratégique de certaines spécialisations industrielles bien représentées dans la région. Ce constat doit nous amener à penser différemment les choix en matière de localisation des différentes industries.

Si nous adossions encore plus étroitement la recherche et l'innovation aux secteurs les plus forts de notre économie, nous créerons les conditions pour faire naître des atouts majeurs pour une plus grande attractivité du Centre-Val de Loire et une meilleure insertion de ces acteurs dans les écosystèmes nationaux et mondiaux. En effet, recherche et innovation sont des leviers cruciaux pour l'amélioration de l'appareil productif et la sécurisation des approvisionnements. En collaborant avec les pôles de compétitivité, les clusters et les structures d'académiques, cela permettra d'acquérir un savoir-faire local, d'investir dans les nouvelles technologies, de mettre en place des process de production alternatifs, de localiser les productions et ainsi de disposer d'un terrain propice au développement de l'innovation et au renforcement du dynamisme économique régional.

De son côté l'État a apporté des moyens importants aux entreprises régionales dans le cadre de France Relance et tout particulièrement aux entreprises situées dans les 8 territoires d'industrie labélisés (Nogent le Rotrou, Vendôme-Châteaudun, Pithiviers, Montargis-Gien, Bourges-Vierzon, Châteauroux-Issoudun, Romorantin-Salbris, Amboise-Bléré-Château-Renault) ou au titre des démarches choc industriel (Châteauroux-Issoudun et

Gien-Montargis) traduisant la place importante et singulière de l'industrie dans notre région et des transitions écologiques et énergétiques à l'œuvre dans ses territoires.

Avec "France 2030", l'État poursuit son action et a décidé d'apporter une réponse aux grands défis de notre époque, à travers un plan d'investissement massif (54 milliards d'euros) pour faire émerger les futurs champions technologiques de demain et accompagner les transitions de nos secteurs d'excellence.

LA RÉGION EN ACTION

Le plan de relance régional adopté pendant la pandémie s'est traduit par la création d'une mission relocalisation avec objectif de (re) localiser ou rapatrier une partie de la production en France et en région et de rendre moins fragile et sécuriser les approvisionnements. Pour répondre aux besoins des entreprises souhaitant relocaliser-localiser leur approvisionnement, leur production ou se diversifier. La Région entend renforcer le déploiement d'une offre de services qui adresse les principaux enjeux structurels :

- Relocalisation de la chaîne d'approvisionnement ;
- Localisation et/ou rapatriement d'une activité de production en région ;
- Repositionnement stratégique et pivotement d'activités vers des secteurs à moindre empreinte écologique.

La Région s'est également pleinement associée au plan de relance de l'État, notamment en impliquant ses services ainsi que ceux de DEV'UP, dans la promotion des dispositifs mais aussi dans la détection de ces acteurs émergents. Également consciente de la forte sélectivité de ces dispositifs, la Région a souhaité renforcer son accompagnement auprès des entreprises en investissant 19 M€ de plus dans le déploiement de "France 2030 Régionalisé". Avec l'abondement à parité de l'État, et un reliquat de plus de 8 M€ du Programme d'Investissement d'Avenir 3^e génération, ce sont près de 46 M€ qui seront investis dans la région Centre-Val de Loire pour accompagner la formation, la recherche et sa valorisation industrielle, financer l'innovation et renforcer la compétitivité des filières stratégiques.

Par ailleurs, la Région a poursuivi la mobilisation de ses dispositifs et tout particulièrement ses "Contrats d'Appui aux Projets" qu'elle souhaite faire évoluer dans un souci de simplification et d'adaptation aux nouveaux enjeux.

MESURE 36

LANCER DES APPELS À PROJET RELOCALISATION DIVERSIFICATION

Consciente de la nécessité d'assurer la pérennité des entreprises régionales ainsi que leur indépendance vis-à-vis de fournisseurs, la Région, en partenariat avec la Banque des territoires, est d'ores et déjà impliquée aux côtés des entreprises notamment à travers de premières vagues d'un appel à projets relocalisation/diversification. 7 lauréats ont été retenus lors des deux premières vagues. Ils ont pu bénéficier d'une offre de conseils personnalisée en intelligence économique et stratégique afin de **sécuriser leurs projets**.

• Objectif de la mesure :

Dans le cadre de ce nouveau schéma, la Région, avec la Banque des territoires, s'engage à maintenir et amplifier ce dispositif en **lançant de nouveaux appels à projets** et en élargissant le bouquet de services à travers une sélection de cabinets de consultants de haut niveau. L'objectif est d'accompagner des entreprises en apport d'ingénierie à travers plusieurs vagues d'appel à projets.

• Actions déployées par la Région :

Dans le cadre de la phase de déploiement du dispositif, l'objectif sera d'accompagner globalement 100 entreprises du territoire dont 20 en apport d'ingénierie à travers plusieurs vagues de l'appel à projets.

Les projets accompagnés pourront se présenter sous la forme suivante :

- Étude de faisabilité préalable à la création de nouvelles unités de production ou relocalisation d'activités existantes,
- Identification de nouveaux partenaires (fournisseurs, prestataires de service, sous-traitants, distributeurs) et/ou qualifier des contacts à différents niveaux (directeurs achats, logistiques, industriels) dans le cadre de la création de nouvelles unités de production,
- Appui à la diversification vers des secteurs plus porteurs et plus respectueux de l'environnement,
- Renforcement de position sur un marché avec des besoins spécifiques d'apports informationnels et stratégiques sur la concurrence, les tendances actuelles et futures, ...

MESURE 37

SIMPLIFIER ET FAIRE ÉVOLUER LES CONTRATS D'APPUI AUX PROJETS (CAP) PAR LA CRÉATION D'UN CAP DÉDIÉ AUX PME ET PMI

Nos dispositifs Contrat d'Appui aux Projets doivent s'adapter et s'inspirer de l'évolution de l'économie. Il est perceptible aujourd'hui que l'environnement des entreprises est de plus en plus instable, changé de plus en plus vite. La liste des défis à relever, quelle que soit la taille, l'ancienneté ou le secteur d'activité des entreprises ne cesse de croître. Deux priorités se dessinent pour les entreprises afin de s'adapter à ce contexte mouvant et incertain : rester rentable et compétitif tout en adaptant leur organisation et leur structure de production aux enjeux en matière de transition énergétique et numérique. Au-delà du besoin de financement, **les entreprises expriment la nécessité d'être accompagnées dans le développement de leur projet** pour construire de nouveaux modèles plus vertueux. Elles plébiscitent des outils qui les aideront à répondre aux grands défis qui s'imposent à elles et à des besoins et des objectifs à la fois stratégiques et opérationnels.

• Objectif de la mesure :

Gain de temps, procédures simplifiées, apport renforcé en ingénierie de projet afin d'accompagner les entreprises dans "l'écriture" d'une vision économique et stratégique globale, performante et partagée.

• Action déployée par la Région :

Simplification des procédures en regroupant les contrats d'appui au projet (Innovation, export, création/reprise, développement, emploi/formation) dans un Contrat d'appui au projet "PME/PMI" **octroyant une avance remboursable. Ce nouveau CAP peut être complémentaire du CAP transition écologique et du CAP transition numérique.**

Toutes les entreprises sollicitant une aide économique devront être à jour au regard de la réglementation environnementale et sociale.

MESURE 38

CRÉER UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES RÉGIONALES POUR RÉPONDRE AUX APPELS À PROJETS FRANCE 2030 ET AUX APPELS À PROJETS EUROPÉENS

L'État ou l'Europe lancent régulièrement des appels à projets pour soutenir des projets d'innovation et de recherche, de relocalisation

ou autour des transitions numériques et écologiques. Des moyens très importants dans le cadre de France 2030 seront ainsi mis à disposition des entreprises mais beaucoup d'entre elles n'y auront pas accès par manque de temps et d'expertise interne pour repérer les appels à projets et répondre à des dossiers de plus en plus complexes.

• Objectif de la mesure :

Renforcer le taux de succès des entreprises régionales aux appels à projets de France 2030 et Européens et augmenter les retombées des moyens publics nationaux et européens en faveur du territoire régional.

• Action déployée par la Région :

Mettre en place une plateforme d'ingénierie en coopération avec l'ANCT et la Banque des territoires et en s'appuyant sur une coordination de DEV'UP pour aider très concrètement les entreprises à rédiger leur réponse aux appels à projets.

PRIORITÉ 13 DÉVELOPPER DE NOUVEAUX OUTILS POUR RENFORCER LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES ET LA CONSOLIDATION DE LEURS FONDS PROPRES

LES CONSTATS / ENJEUX

Après deux années de contexte économique difficile liées à des crises successives notamment sanitaires, énergétiques et d'approvisionnement, les entreprises ont été fortement impactées et fragilisées. La mise en place de différents dispositifs de soutien financier spécifique a permis de soutenir les entreprises, mais a accentué leur endettement au point qu'aujourd'hui le renforcement des fonds propres apparaît comme une des seules solutions pour accélérer leur développement et résoudre leur déséquilibre structurel dettes/fonds propres. Disposer de fonds propres importants pour une entreprise constitue un élément essentiel pour



lui permettre de financer son développement, ses innovations, de produire différemment, de changer le processus et faire face à d'éventuels coups durs. Dans ce sens, la capacité de notre Région à pouvoir se mobiliser pour renforcer les fonds propres de nos entreprises constitue un élément majeur qui participe à leur ancrage sur notre territoire.

LA RÉGION EN ACTION

Financer les entreprises sous toutes ses formes est un enjeu phare pour le développement économique de la région.

Depuis 2016, le développement d'outils d'ingénierie financière s'est illustré par le renforcement de nos outils en fonds propres à travers des dispositifs dédiés.

La Région a souscrit dans 5 fonds type "fonds commun de placement dans l'innovation" (FCPI) sur les finalités de l'amorçage, du développement et du retournement avec un budget total de 9M€, afin de proposer des solutions sur toutes les phases de vie de l'entreprise. Parmi ces 5 FCPI, 3 ont ciblé l'amorçage pour un total de 5,5 M€ afin de financer les jeunes entreprises innovantes régionales : En 2021, 28 bénéficiaires ont été accompagnés pour un total de 13,2 M€ par ces 3 FCPI.

À ce jour notre Région totalise 9 souscriptions dans des FCPI pour un total de 16,5 M€. Elle est également actionnaire de référence dans une société de capital développement dont l'actif représente 11,5 M€ avec 21 entreprises régionales financées actuellement.

Ces outils peuvent se déployer sur tous les pans de l'économie, que ce soit dans les activités traditionnelles, innovantes, ou en lien avec des enjeux actuels forts comme sur l'environnement ou l'énergie, et cela sur toutes les phases de vie de l'entreprise.

Dans le cadre de ce nouveau Schéma, la Région s'engage à maintenir et amplifier son action en faveur du développement de nouveaux outils pour renforcer la capacité d'investissement des entreprises et la consolidation de leurs fonds propres, ce qui se traduit par la mesure suivante :

MESURE 39

CRÉER UN FONDS DE CO-INVESTISSEMENTS EN FONDS PROPRES DANS LES ENTREPRISES (CENTRE-VAL DE LOIRE INVESTISSEMENT) AVEC UN APPORT DE 10 M€ DE LA RÉGION GÉNÉRANT UN EFFET LEVIER FORTEMENT DÉMULTIPLICATEUR

• Objectif de la mesure :

- Disposer d'un nouvel outil de capital amorçage. L'objectif est en priorité d'assurer la continuité des interventions en amorçage, en relai des fonds Loire Valley Invest, Emergences 2 et Go Capital amorçage 2
- Renforcer la lisibilité de l'ensemble.
- Générer un effet levier fortement démultiplicateur

• Action déployée par la Région :

Créer une société d'investissement dès 2022-2023. Le FEDER sera mobilisé dans ce cadre pour renforcer la constitution du capital de départ. Les cibles seront tout particulièrement les entreprises innovantes mais elles seront notamment élargies aux entreprises dans les secteurs de l'environnement ou l'énergie. Ce fonds sera coordonné avec les dispositifs de BPI France ainsi que l'action des structures de valorisation, s'agissant des start-up issues de la recherche.

PRIORITÉ 14 ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA CONQUÊTE DE NOUVEAUX MARCHÉS À L'INTERNATIONAL

LES CONSTATS / ENJEUX

La pandémie de la COVID-19 a bouleversé les marchés internationaux et les canaux de distribution. Il y a encore quelques mois, la sortie de crise portait cependant des promesses de reprise rapide.

Aujourd'hui, la crise internationale génère un bouleversement des échanges internationaux et une instabilité géopolitique.

Dans un moment où les mutations et les évolutions se font à un rythme accéléré, la mobilisation de la Région au côté de ses PME/PMI reste primordiale pour que l'export continue de jouer un rôle prépondérant dans la stratégie des entreprises innovantes.

En effet, les PME ont besoin d'adapter leur stratégie commerciale à ces évolutions, et d'être accompagnées pour retrouver à minima leur chiffre d'affaires d'avant crise, et oser aller vers exportation.

Les défis à relever répondent aux enjeux suivants :

- Résorber le déficit du commerce extérieur,
- Faire progresser le nombre d'entreprises régionales exportatrices,
- Augmenter leur chiffre d'affaires à l'export de manière durable, en recherchant de nouveaux débouchés,
- Créer des emplois installés en région, en soutenant des projets structurants.

LA RÉGION EN ACTION

La conquête de nouveaux marchés à l'international prend appui sur les acquis du précédent schéma, pour construire une démarche encore plus ambitieuse.

En effet, la Région est déjà impliquée aux côtés des entreprises, notamment à travers ses dispositifs dédiés :

- Le **Contrat d'Appui au Projet (CAP) Export / Export Plus**, qui permet d'accompagner les projets export (**industrie artisanat, commerce**) au travers de solutions de financement en subvention ou en avance remboursable.
- Le soutien de la Région aux actions de son agence régionale de développement économique, DEV'UP, qui propose des services dédiés aux entreprises régionales : une cinquantaine d'actions collectives à l'export par an et un accompagnement à la préparation des actions export pour optimiser leur participation.

Le guichet Export Centre-Val de Loire mis en place dans le cadre de la Team France export offre à toutes les entreprises, du néo-exportateur à l'exportateur confirmé, de la TPE à l'ETI, un accompagnement homogène et adapté à leurs besoins. Ce guichet Export Centre-Val de Loire repose à la fois :

- Sur une plateforme unique d'information et d'orientation <https://www.teamfrance-export.fr/centrevallde Loire>, dont la prescription est assurée par l'ensemble de l'écosystème économique régional : filières, services économiques des collectivités...

- Sur une instance partenariale de coordination visant une articulation fluide entre les opérations et dispositifs d'accompagnement et garantissant aux entreprises un parcours vers l'export optimisé et sans rupture.
- Sur un guichet conduit au plan opérationnel par les équipes pilotées par la CCI Centre-Val de Loire, avec l'appui de Business France, en parfaite coordination avec les services compétents de la Région, de DEV'UP et de Bpifrance. L'un des enjeux principaux se situe à la fois dans la détection d'entreprises non encore exportatrices et l'accompagnement des exportateurs existants dans leur développement international

Mais, la Région souhaite aussi développer davantage l'approche filières des actions à l'export, en soutenant des filières à enjeux forts, pour gagner de nouvelles parts de marchés.

Il s'agit d'accompagner tout particulièrement les entreprises relevant des filières prioritaires suivantes : **viticulture, agroalimentaire/produits gourmands, cosmétique, aéronautique, ferroviaire, dispositifs médicaux.**

Cette ambition vient conforter la démarche de la Région qui mène déjà un accompagnement stratégique et financier des filières, pôles de compétitivité et clusters, dans un dialogue étroit avec l'écosystème régional.

Renforcer le soutien à des filières prioritaires export vise à :

- Définir une meilleure articulation des priorités export avec des stratégies de filières régionales,
- Accentuer l'ouverture de ces filières aux marchés internationaux,
- Dynamiser les exportations régionales et l'internationalisation de notre économie.

Dans le cadre du nouveau Schéma, la Région s'engage à maintenir et amplifier son action en faveur du développement export des entreprises, et à engager la mesure suivante :



MESURE 40

METTRE EN PLACE UN PASS VOLONTAIRE INTERNATIONAL EN ENTREPRISE (VIE) RÉGIONAL

Le VIE, installé à l'étranger, est amené à exercer une fonction essentielle dans le déploiement d'une stratégie de développement export, en permettant à l'entreprise de se vendre à l'extérieur et d'assurer une présence locale. Le VIE peut être le moyen de mettre le pied à l'étrier d'entreprises primo-exportatrices qui n'ont pas encore la capacité de recruter une fonction export en CDI.

• Objectif de la mesure :

Encourager le recours à un VIE (Volontaire International en Entreprise), en pariant sur les capacités humaines et les talents pour accélérer l'internationalisation des entreprises :

- Encourager la mise en place d'un VIE sur une zone géographique à prospecter ou à développer ;
- Accompagner les démarches de structuration interne afin d'accroître la compétitivité des entreprises ;
- Mettre en correspondance des ambitions fortes à l'export et des moyens humains ;
- Contribuer au développement commercial global de l'entreprise en amplifiant la portée de ses projets ;
- Offrir un premier emploi à des jeunes diplômés.

• Action déployée par la Région :

Aide au recrutement d'un VIE, qui vise tous les types de profils et de missions VIE, dans le respect des critères des dispositifs d'aides de droit commun de la Région.



BOOSTER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ
AU CŒUR DES ENJEUX DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE MIEUX ÊTRE SOCIAL
ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

53

PRIORITÉ 15 CONSOLIDER LE TISSU D'ENTREPRISES DE PROXIMITÉ EN PARTENARIAT AVEC LES EPCI

LES CONSTATS / ENJEUX

L'économie de proximité peut se définir comme les **activités artisanales et commerciales** répondant à des actes de consommation de la vie courante réalisés par les habitants et les touristes (alimentation...). Cette économie joue un rôle essentiel dans l'animation et la vitalité de nos territoires et de nos quartiers. L'économie de proximité est souvent le reflet de la santé économique et démographique d'un territoire.

L'économie de proximité fait face à de fortes disparités territoriales et est inégalement répartie sur le territoire régional. À travers sa politique

d'aménagement du territoire et notamment des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, la Région a adopté une diversité d'outils pour accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes notamment liés à la rénovation de l'habitat, à l'implantation d'activités et de services en centralité, à la mise en valeur patrimoniale, à l'acquisition d'immobilier commercial...

Pendant la crise sanitaire COVID, **les entreprises artisanales et commerciales** ont été impactées de manière forte : fermetures administratives pour certains commerces et activités artisanales "non-essentiels", couvre-feu, annulation d'événements, problèmes d'approvisionnement... Néanmoins, ce fut aussi le moment où les consommateurs ont développé un nouvel intérêt pour les activités de proximité : confiance, recherche de qualité et de produits locaux, restriction des déplacements, files d'attente moins importantes que dans des grands supermarchés...

Aujourd'hui, les entreprises de proximité doivent relever de nombreux défis mis en exergue par la crise sanitaire : essor du commerce électronique, évolution du mode de consommation, prise en compte des changements climatiques,

transition écologique, difficultés de transmission... S'il est difficile de connaître l'évolution du commerce électronique, la crise sanitaire a démontré que les entreprises commerciales et artisanales devaient intégrer le numérique et la digitalisation dans leur modèle.

Véritables moteurs du développement local et porteurs d'emplois locaux non délocalisables, les **entreprises artisanales et commerciales** doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part de la Région, en lien étroit avec les intercommunalités, pour apporter une réponse adaptée aux spécificités locales.

LA RÉGION EN ACTION

Pendant la période de la crise sanitaire, la Région a intensifié ses actions en faveur des **entreprises artisanales et commerciales** :

- Participation de la Région à hauteur de 16 M€ au Fonds National de Solidarité avec 57 114 entreprises bénéficiaires en Centre-Val de Loire,
- Création du Fonds régional Renaissance déployé avec la Banque des Territoires et les 73 intercommunalités volontaires pour accompagner 695 artisans et commerçants avec plus de 11 M€ de soutien,
- Déploiement d'un Chèque Numérique pour accompagner 543 bénéficiaires pour accélérer la transition numérique en soutenant la mise en œuvre de solutions numériques,
- Poursuite des Contrats d'Appui aux Projets (CAP) en faveur de la création, reprise et développement de l'économie de proximité.

MESURE 41

CRÉER UN FONDS PARTENARIAL AVEC LES EPCI POUR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

• Objectif de la mesure :

- Accompagner l'économie du quotidien. Accompagner les projets des entreprises, dont celles de l'économie sociale et solidaire (projets de développement, modernisation, création, diversification d'activités commerciales et artisanales, en lien notamment avec le renforcement de la transition écologique, le développement du numérique...) dans lesquelles l'habitant et le touriste se rend fréquemment voire quotidiennement ;
- In fine, renforcer l'attractivité des centres-bourgs et centres-villes.

• Actions déployées par la Région :

La Région souhaite continuer le travail partenarial engagé avec le Fonds Renaissance et

les conventions de partenariat économique, et propose la création d'un fonds partenarial pour l'économie de proximité où chaque EPCI conserverait la gestion de son budget et l'attribution des crédits aux entreprises de son territoire, en lien avec la Région» L'accompagnement proposé par le fonds prendra la forme d'une subvention (CAP Entreprises de proximité).

PRIORITÉ 16 FAIRE DES PRODUITS ET COMMERCE CULTURELS DE PROXIMITÉ ET DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

LES CONSTATS / ENJEUX

Regroupant les dimensions de création, de production et de diffusion de contenus créatifs, culturels et immatériels, les industries culturelles et créatives, représente 5 % du PIB français, soit plus 1,7 millions d'emploi et 110 M€. Cinéma et audiovisuel, musique et spectacle vivant, jeux vidéos, arts visuels et art de vivre, architecture, design, édition..., ces secteurs constituent un véritable enjeu de développement économique et social pour les territoires. Ils représentent un levier majeur de dynamique locale, de créativité et d'innovation, de rayonnement et de diversification touristique ou encore d'attraction de nouvelle population en quête d'un meilleur cadre de vie.

En effet, les activités créatives et culturelles agissent à la fois comme un levier de développement économique et comme un outil de développement social. La présence d'artistes, d'associations, de commerces culturels, de cinémas, de librairies, de lieux de spectacles, café-concerts, ou tiers-lieux... permet de faire émerger de nouvelles dynamiques, plus inclusives, transformatrices et susceptibles de restructurer le lien social, de favoriser la participation et l'engagement des citoyens. Cette offre

culturelle de proximité est une des conditions déterminantes de l'attractivité et de la qualité de vie de nos territoires.

Au-delà des spécificités inhérentes aux biens qu'elles produisent, les industries culturelles et créatives s'affirment comme un secteur économique à part entière, aux importantes implications sociales et citoyennes, en créant des produits et de l'emploi, en se développant localement, internationalement et en participant au rayonnement du territoire.

Ainsi, sur le territoire régional, les filières de l'image, des arts visuels, des musiques actuelles, du patrimoine, du spectacle vivant et du numérique créatifs se structurent notamment autour de contrats de filière. Ces secteurs concernent plus de 17 000 emplois pour la Région Centre Val de Loire et près de 12 000 établissements dont les trois quarts sont des entreprises individuelles et représentent une économie bénéficiant directement aux territoires.

L'apport en plus-value de ces secteurs, outre la qualité de vie au sein des territoires, est très important. Par exemple, les activités de tournages de films ont généré en 3 ans seulement, plus de 13 M€ de retombées économiques directes, sur le territoire régional, avec des répercussions sur le tourisme, l'emploi non délocalisable et la communication, pour un peu plus de 1,2 M€ d'investissements publics à la production.

LA RÉGION EN ACTION

Soucieuse de soutenir les territoires et de contribuer au rayonnement du Centre-Val de Loire, la Région souhaite s'appuyer sur ces commerces culturels de proximité et ces industries culturelles, pour développer une politique régionale transversale en faveur de l'attractivité et du développement économique de ses territoires.

La Région accompagne la structuration des filières du secteur culturel. Pour se faire, elle a pu initier un Schéma d'Orientation pour les Arts Visuels (SODAVI), un contrat de filière Musiques actuelles en lien avec le CNM (Centre Nationale de la Musique), des contractualisations avec le CNC (Centre National du Cinéma). En la matière, les attentes exprimées par les acteurs de la filière cinéma et audiovisuel, ont amené le Conseil Régional à inscrire une augmentation de 180 000 € du fonds d'aide à la création cinéma et audiovisuel porté par CICLIC.

La Région, également en lien avec son agence CICLIC, structure la filière de la production et de la diffusion du livre et de l'édition qui compte

plus de 1 500 acteurs professionnels : bibliothèques, librairies et maisons d'édition, artisans et artistes du livre, auteurs, associations sociales ou culturelles qui interviennent dans le domaine du livre sur le territoire.

Elle s'appuie sur le travail d'analyse et les contributions de la plateforme Métier-Culture en matière de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences dans le secteur pour participer aux travaux du COREPS dans le champ du spectacle vivant et enregistré.

Elle abonde le fonds Gip Cafés Cultures qui participe au soutien de l'emploi artistique et technique afin de favoriser l'offre artistique dans les lieux de proximité que sont notamment les cafés, bars et restaurants et lieux non-dédiés à la production culturelle considérés comme des maillons essentiels du développement et de l'économie artistique et culturel des territoires.

MESURE 42

RENFORCER LES INDUSTRIES CULTURELLES ET LES COMMERCE CULTURELS DE PROXIMITÉ

• Objectif de la mesure :

Renforcer la qualité de vie et l'attractivité des territoires en accompagnant les industries culturelles, les filières et le déploiement de l'offre des services et des commerces culturels de proximité.

• Actions déployées par la Région :

- Proposer une offre d'accueil "clé en main" aux tournages de films, pensée et portée de manière transverse par l'ensemble des services travaillant à la défense de l'attractivité territoriale : Tourisme, Mobilité, DEV'UP, Ciclic ;
Accompagner le développement de services et commerces culturels pérennes (librairies, galerie d'arts, cinéma, disquaires, café-concert, café-théâtre...) notamment au sein de tiers lieux ou espaces à usages multiples ;
- Favoriser l'organisation d'événements culturels au sein de ces espaces pour assurer leur fréquentation et leur réappropriation par les habitants et les touristes ;
- Favoriser la mise en relation des porteurs de projets avec les structures ressources régionales (CICLIC, Métiers-Culture, Scène O Centre, Devenir.art, Fracama, réseau ALIICE...)
- Soutenir des entreprises du secteur qui développent notamment des projets socialement et écologiquement responsables en matière d'usage et de pratique du numérique tant dans la production que dans la médiation de contenus.



PRIORITÉ 17 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION EN S'APPUYANT SUR SES FORCES ÉCONOMIQUES ET DE RECHERCHE ET GRÂCE À LA QUALITÉ DE VIE AU SEIN DE SES TERRITOIRES

LES CONSTATS / ENJEUX

Les territoires sont aujourd'hui et plus qu'hier en concurrence pour attirer des cadres, chercheurs, médecins, entrepreneurs, créatifs...le manque de ces talents constitue un frein au développement de beaucoup de secteurs.

Si le Centre-Val de Loire est bien associé par les touristes à la région des châteaux de la Loire, il doit encore renforcer sa notoriété son image pour répondre à des objectifs d'attractivité et de compétitivité.

Pour autant tous les nouveaux arrivants louent la qualité de vie de notre territoire, découvrent

avec étonnement l'ampleur de son industrie, de son agriculture, de ses innovations, l'attrait de sa nature et la diversité de ses loisirs culturels. Les habitants eux-mêmes n'ont pas toujours conscience de ses forces qui constituent pourtant un bien commun dont ils doivent être fiers pour en porter la connaissance au-delà de nos limites territoriales.

Lors des dernières décennies notre région a subi fortement la concurrence des grandes métropoles. Mais l'après crise sanitaire crée aujourd'hui d'autres désirs chez nos concitoyens qui vont rechercher davantage des lieux de vie où ils pourront s'éloigner des embouteillages, avoir un logement plus grand, se rapprocher de la nature et se sentir en sécurité. Ils n'en regarderont pas moins la capacité du territoire à offrir des emplois pour eux et leur conjoint et des établissements scolaires et universitaires de qualité.

Notre région doit se saisir de cette nouvelle tendance car elle a tous les atouts pour y répondre. Elle doit les rassembler, les amener à résonner entre eux pour faire image et faire de notre région une destination.

Cette nouvelle image doit être un point d'appui pour continuer à y attirer des nouvelles entreprises et tout particulièrement des activités innovantes et porteuses des emplois de demain.

Dans ce contexte, Les activités créatives et culturelles agissent à la fois comme un levier de développement économique et comme un outil de développement social. La présence d'artistes, d'associations, d'industries culturelles et

créatives (cinéma, librairies, tiers-lieux...) permet de faire émerger de nouvelles dynamiques, plus inclusives, transformatrices et susceptibles de restructurer le lien social, de favoriser la participation et l'engagement des citoyens. Cette offre culturelle de proximité est une des conditions sine qua non de l'attractivité et de la qualité de vie de nos territoires.

Parallèlement, l'économie du sport est facteur d'attractivité. En lien avec la conférence régionale du sport et le projet sportif territorial, ce secteur mérite d'être soutenu et professionnalisé. Sous sa forme associative, le sport nourrit la cohésion sociale et permet de retenir les actifs sur un territoire. Dans un contexte de haut-niveau et de professionnalisation, il participe à l'économie par l'événementiel, le tourisme et le rayonnement induit.

LA RÉGION EN ACTION

La Région mène aujourd'hui différentes actions de communication directement ou indirectement via le comité régional du tourisme (voir priorité 18), le GIP ProSanté ou l'agence régionale de développement économique DEV'UP.

La Région va amplifier sa communication en direction des habitants en s'appuyant sur un support papier qui permettra notamment de mieux valoriser les actions emblématiques portées par tous les acteurs de notre territoire.

Depuis 2017, DEV'UP conduit une mission de prospection pour attirer de nouvelles entreprises et pour encourager celles déjà installées à réinvestir. Elle réalise avec les EPCI un vaste travail de valorisation du potentiel économique de la région qui se fait également en lien avec Business France pour les démarches internationales et des cabinets privés pour identifier des projets nationaux et touristiques.

Elle a construit un réseau de plus de 100 dirigeants d'entreprises, les ambassad'up qui participent à la promotion de notre région et à l'accueil de nouvelles entreprises.

En écho aux événements culturels et touristiques développés dans le cadre des Nouvelles Renaissance, l'agence régionale a développé des relations privilégiées avec l'Italie qui commencent à porter leur fruit en matière d'installation et de développement d'entreprises. Les actions de l'agence dans ces domaines seront poursuivies et confortées par un travail étroit avec les métropoles, agglomérations et communautés de communes de notre région.

MESURE 43

RENFORCER LA DÉMARCHE D'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION EN APPUYANT SON POSITIONNEMENT SUR SES FORCES ÉCONOMIQUES ET EN PRENANT NOTAMMENT APPUI SUR DEV'UP

• Objectif de la mesure :

Donner un positionnement singulier à notre région à partir de ses points forts en matière d'économie et d'innovation qui pourra être porté de manière globale auprès d'investisseurs, chercheurs, entrepreneurs, étudiants, cadres ...pour les encourager à choisir et à s'installer en Centre-Val de Loire.

• Actions déployées par la Région :

- La Région définira une stratégie d'attractivité globale et partagée autour d'une identité déclinable sous différentes formes et actions qui améliorera son positionnement comme territoire d'accueil et en soulignera son caractère distinctif ;

- DEV'UP, qui avait déjà engagé une réflexion dans ce domaine, mettra en place à partir de cette stratégie un portail régional d'attractivité en lien notamment avec le comité régional du tourisme, le GIP Pro santé et l'APEC ;

- Des démarches croisées et interopérables de communication d'attractivité entre secteurs d'activités seront menées. A titre d'exemple des marqueurs identitaires non touristiques pourront être intégrés dans la communication touristique ;

- DEV'UP continuera à développer des actions spécifiques de prospection en Europe en collaboration avec Business France. Elles devront viser des pays ou la région a un positionnement distinctif dans une logique segments de marché /pays prioritaires (exemple : santé et pays nordiques, cosmétique et Italie, énergie et ingénierie environnementale et Allemagne, Autriche).

En France, les actions seront menées en tenant compte des atouts spécifiques des territoires et de leurs disponibilités foncières et immobilières (voir priorité 18).

PRIORITÉ 18

CONCILIER L'ENCADREMENT DE L'OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE ISSUE DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE ET LES BESOINS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LES CONSTATS / ENJEUX

La Loi Climat et Résilience fixe un cadre juridique plus contraignant pour les collectivités dans la création et l'aménagement des zones d'activités économiques (ZAE). L'objectif annoncé par la Loi Climat et Résilience de tendre vers un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols à l'horizon 2050, ne doit en rien réduire les ambitions de développement économique et notamment de réindustrialisation et de relocalisation.

Ce contexte réglementaire provoque une forte convoitise des promoteurs privés relative aux terrains en sortie d'autoroutes pour des projets logistiques, grevant ainsi la capacité d'accueil des territoires pour des projets nécessitant du foncier industriel (plus de 3 000 000 de m² de projets d'entrepôts à fin juin 2022 – source DEV'UP).

La raréfaction globale de l'offre foncière et immobilière à destination des entreprises, tant au niveau quantitatif que qualitatif, ne doit pas pénaliser la capacité d'accueil de nouvelles **entreprises industrielles** et le développement d'entreprises existantes, alors que dans le même temps, les crises récentes installent une tendance de fond à la relocalisation et au développement **d'activités industrielles** stratégiques (France 2030, Plan Résilience, Territoires d'Industrie, Sites clés en main...), potentiellement consommatrices de foncier sur des grandes surfaces ou des bâtiments existants.

Les attentes des entreprises portent également sur la qualité et les services disponibles au sein des zones d'activités : mobilité, services de restauration, crèches, distribution d'énergie pour les véhicules, capacité et mix énergétique pour les industriels ...

LA RÉGION EN ACTION

MESURE 44

ENCOURAGER LES COLLECTIVITÉS
LOCALES À RECYCLER LES FRICHES
POUR RECONSTITUER UN POTENTIEL
FONCIER ÉCONOMIQUE EN MOBILISANT
LE CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ
TERRITORIAL

La Région finance les démarches de reconquête des friches portées par les collectivités en alternative à l'artificialisation de foncier. Elle active en particulier la contractualisation avec les territoires.

La collectivité locale peut intervenir soit en anticipation foncière, avant même que l'affectation de la friche ne soit définie, au titre de l'axe sobriété foncière du contrat, soit dans le cadre de la création de locaux d'activités à des fins économiques, au titre du volet économique. La Région intervient dans ce dernier cas sur le reste à charge pour l'EPCI ou son délégataire éventuel.

La Région a prévu également d'activer le programme européen FEDER 2021-2027 pour ces opérations de recyclage foncier pour dégager des moyens supplémentaires de remobilisation foncière.

Enfin, il est prévu d'engager, en collaboration avec l'État, une identification du potentiel lié à la reconquête de friches et l'identification de friches à enjeux pour dégager collectivement les moyens de leur transformation.



MESURE 45

ACCOMPAGNER LES EPCI POUR PROPOSER UN FONCIER ÉCONOMIQUE IMMÉDIATEMENT DISPONIBLE

Contexte : les entreprises qui recherchent un lieu d'implantation souhaitent un site immédiatement disponible, c'est à dire libéré de toutes les démarches administratives et notamment au regard de la réglementation environnementale et archéologique. Des territoires ont ainsi perdu des projets d'installation car ils ne disposaient pas de foncier ayant cette caractéristique.

• Objectif de la mesure :

Accompagner les EPCI pour proposer un foncier économique immédiatement disponible

• Actions déployées par la Région :

Cet accompagnement couvrira notamment les actions suivantes :

- Élaborer au plan régional une **stratégie foncière** pour **identifier, recenser et préserver des terrains clés en main et/ou de grandes zones d'intérêt régional** à destination des projets industriels permettant d'inverser la tendance actuelle de pénurie du foncier et de disposer de produits d'une surface suffisante permettant gagner des implantations et de favoriser l'émergence de nouveaux écosystèmes.

- Accompagner les EPCI pour **encourager la mise en place de stratégies foncières et immobilières économiques**, études de densification ou de reconversion, programmes pour adapter les équipements et les services des zones d'activités aux critères actuels et futurs d'attractivité exigés par les investisseurs (énergie, mobilité, services aux salariés...).

- Développer une **ingénierie auprès des EPCI** pour l'adaptation de leur foncier économique aux enjeux réglementaires (ZAN) et aux attentes des entreprises qui sont ancrées sur leurs zones.

- Faciliter la mise en place de **schéma d'accueil des entreprises** et/ou de parcours résidentiel des entreprises, afin de renforcer la qualité et l'attractivité des zones existantes (recrutement, mise en réseaux, économie circulaire...).

- Renforcer les outils régionaux de **portage immobilier et de requalification des friches** en adaptant les seuils d'intervention en fonction de la taille de l'EPCI concerné.

- Conforter le rôle de DEV'UP en matière de promotion de l'offre immobilière et foncière, de coordination et d'ingénierie d'implantation d'entreprises (chef de file en région), de sensibilisation et d'information des EPCI sur le foncier économique (Université des Développeurs) et d'accompagnement des territoires afin de favoriser des nouvelles implantations et des réinvestissements.

PRIORITÉ 19 FAIRE DU TOURISME UNE LOCOMOTIVE DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE ET UN FACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

LES CONSTATS / ENJEUX

Avec quelque 33 700 emplois et 3,4 milliards d'euros de consommation touristique, le tourisme est l'une des filières économiques régionales stratégiques. Il représente 5 % du PIB régional.

Le développement du tourisme en région Centre-Val de Loire a connu une progression régulière jusqu'en 2019, année record en termes de fréquentation, boostée par les événements des 500 Ans de la Renaissance : 10 millions de nuitées dont plus de la moitié réalisée dans l'hôtellerie, 4,1 millions de visiteurs dans les grands sites patrimoniaux en 2019 et plus d'un million de cyclistes sur la Loire à Vélo.

La crise sanitaire 2020 et 2021 a stoppé brutalement cette dynamique et impacté sensiblement l'activité touristique en région, tant en termes de baisse de fréquentation (- 35 % de visiteurs dans les sites touristiques et - 25 % de nuitées) que d'évolution des clientèles. Toutefois, l'année 2022 marque un fort redémarrage de l'activité et une dynamique très positive pour les acteurs touristiques régionaux.

Si le secteur du tourisme français a démontré une plus forte résilience que d'autres grandes destinations européennes, la crise a nettement accentué les difficultés liées à la pénurie de main d'œuvre et aux difficultés de recrutement.

Selon l'étude réalisée par ADN Tourisme en 2021, les 3 attentes prioritaires des clientèles françaises pour leurs prochaines vacances sont :

- Vivre une expérience particulière,
- Voyager de manière plus responsable,
- Vivre comme un local.

Par ailleurs, la clientèle domestique redécouvre les destinations françaises et cette tendance semble s'installer durablement.

La stratégie touristique régionale mise en œuvre depuis 2016 s'est révélée être un gage de résilience car les choix opérés sont en totale adéquation avec ces tendances, confortées avec la crise sanitaire : slow tourisme, attrait du vélo, vacances de proximité, ...

Les axes stratégiques sont :

> Renforcer l'attractivité touristique régionale

- Affirmer le positionnement slow tourisme en s'appuyant sur les 3 piliers "nature-culture-art de vivre" ;
- Capitaliser sur la puissance du Val de Loire pour renforcer la notoriété des marques et destinations touristiques régionales, à une échelle nationale et internationale ;
- Conforter la position de 1ère région de tourisme à vélo.

> Soutenir la montée en qualité de l'offre afin de mieux répondre aux attentes des clientèles

- Relancer l'investissement touristique en région pour développer de nouvelles offres et nouveaux concepts d'hébergement ;
- Soutenir l'innovation pour renouveler l'offre et les services (lab. tourisme) ;
- Renforcer les filières prioritaires (patrimoine, œnotourisme et gastronomie, vélo) ;
- Diversifier l'offre "slow tourisme" et renforcer l'ancrage territorial : agritourisme, visite d'entreprises, ressourcement-bien être... ;
- Améliorer le parcours et l'expérience client (personnaliser l'accueil et les offres pour faire du Centre-Val de Loire une référence en matière d'hospitalité touristique).

> Accompagner les transitions

- Accompagner les acteurs à la transition écologique et numérique ;
- Encourager une mobilité touristique durable ;
- Suivre l'engagement des acteurs en faveur du tourisme durable et mesurer l'impact des actions mises en œuvre.

La satisfaction des visiteurs constituera le fil conducteur et de pilotage de la stratégie régionale.



LA RÉGION EN ACTION

La Région soutient le développement de l'offre touristique et gère les dispositifs d'intervention : aides aux hébergements, aux sites et services touristiques, à la batellerie et à la réalisation des véloroutes. Elle pilote les actions liées à la qualification et la structuration des filières en lien avec les têtes de réseaux : itinérances douces, restauration, parcs et jardins, tourisme social et solidaire...

Le comité régional du tourisme porte la mise en œuvre de la stratégie marketing en partenariat avec les acteurs et les chefs de file des marques en direction des clientèles françaises et internationales. Il accompagne également le développement des compétences des acteurs touristiques, anime les réseaux professionnels (offices de tourisme, accueil vélo...) et cordonne l'observation de l'activité touristique en région.

La Région a développé avec le réseau des CCI une action forte d'animation du réseau des restaurateurs (promotion du titre de maître restaurateur, rencontre régionale...).

L'ambition de la Région est d'être au service des acteurs touristiques pour les accompagner, les faire progresser et créer les conditions favorables à leur développement car la performance d'une destination touristique dépend avant tout de la capacité des prestataires à créer de la valeur et à travailler en réseau.

La dynamique collective impulsée en 2019 autour des 500 ans de la Renaissance se poursuit chaque année avec les Nouvelles Renaissance autour d'une saison événementielle croisant Patrimoine et Nature, Création et Culture, Art de vivre et Gastronomie. Cette opération a permis de renforcer l'attractivité du territoire et continue de servir de catalyseur au développement touristique régional.

MESURE 46

RENFORCER LE POSITIONNEMENT “SLOW TOURISME” S’AFFIRMANT COMME “LA RÉGION FRANÇAISE DU TOURISME À VÉLO”

Déjà leader en France sur le secteur du tourisme à vélo avec plus de 4 500 km d’itinéraires sécurisés et balisés, la Région Centre-Val de Loire souhaite capitaliser et innover pour être reconnue parmi les grandes destinations européennes du tourisme à vélo. L’ambition est de devenir “LA” région française du tourisme à vélo de court et moyen séjour.

• Objectif de la mesure :

Développer la fréquentation et les retombées sur l’économie locale.

• Actions déployées par la Région :

Dynamiser, renforcer les qualités du réseau cyclable (sécurité, signalétique, confort)

- Finaliser le réseau national et régional des véloroutes pour proposer plus de 5 000 km d’itinéraires en région (il reste 400 km environ) ;
- Favoriser l’accessibilité et la desserte touristique multimodale vélo/car/train/auto.

Enrichir les itinéraires avec des contenus de découverte et des services

- Imaginer des véloroutes et des boucles plus attractives par leur thématisation ;
- Qualifier l’accueil et les services cyclotouristiques des communes et agglomérations desservies.

Promouvoir la région comme destination de court et moyen séjour de tourisme à vélo en s’appuyant sur la qualité et la diversité de l’offre régionale.

MESURE 47

ENGAGER UN PLAN DE RELANCE ET DE SOUTIEN À L’INVESTISSEMENT TOURISTIQUE

• Objectif de la mesure :

Renforcer l’offre d’hébergements et la diversifier afin de mieux répondre aux attentes des clientèles.

• Actions déployées par la Région :

Un plan de relance et de soutien à l’investissement touristique. Ce plan de se déclinera en trois volets :

- Faciliter la reprise d’établissements existants et attirer des investisseurs pour déployer de nouveaux concepts d’hébergements ;

• Cibler les aides régionales sur :

- la modernisation de l’hôtellerie rurale,
- la création/modernisation d’hébergements de grande capacité,
- la transition écologique,
- la rénovation du secteur du tourisme social et solidaire,
- le développement des hébergements le long des véloroutes, et/ou en lien avec les atouts touristiques des territoires (art de vivre, patrimoine...) ;

• Améliorer l’accompagnement et la professionnalisation des acteurs touristiques.

De nouveaux outils pourront être déployés avec des opérateurs spécialisés dans le portage des opérations (foncière tourisme) et la transmission-reprise (mesure 7). Une coopération accrue avec les EPCI est également nécessaire pour identifier le foncier disponible, répondre rapidement aux investisseurs (mesure 39) et coordonner les interventions en faveur des projets touristiques.

MESURE 48

BÂTIR UN DISPOSITIF RÉGIONAL D’INNOVATION EN FAVEUR DE LA MUTATION DES FILIÈRES DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE L’ART DE VIVRE EN CENTRE-VAL DE LOIRE

• Ce projet croise des enjeux majeurs :

- 1/ Accroître la compétitivité des entreprises et celle des territoires par l’innovation touristique ;
- 2/ Acculturer, valoriser et diffuser l’innovation touristique auprès des professionnels régionaux du tourisme (privés et institutionnels) ;
- 3/ Accompagner les entreprises et les territoires, favoriser les synergies, encourager et valoriser les collaborations, les partenariats publics-privés et les expérimentations autour de projets innovants ;
- 4/ Apporter une proximité avec les acteurs du terrain (besoins/réalités/ambitions) et favoriser les économies d’échelle ;
- 5/ Assurer une meilleure visibilité des acteurs et des projets à l’échelle régionale.

L’écosystème créé a vocation à accompagner et à intervenir auprès de l’ensemble des entreprises et des professionnels concernés par les champs du tourisme, du patrimoine et de l’art de vivre.

Trois thématiques ont d'ores et déjà été identifiées à la fois parce qu'elles répondent à des spécificités ou à des problématiques régionales mais aussi parce qu'elles ne sont pas encore préemptées par d'autres territoires :

- **L'expérience de visite** avec comme objectif d'offrir de nouvelles formes de visites grâce notamment au digital (réalité augmentée, metaverse...);
- **La mobilité** avec comme objectif d'améliorer l'accès aux lieux de séjours, de visites et d'activités, notamment en travaillant les mobilités durables et la problématique du "Dernier kilomètre";
- **L'hospitalité** avec comme objectif de fidéliser davantage le visiteur et d'en faire le premier prescripteur de la destination.

L'ambition affichée est de faire du Centre-Val de Loire la **région de référence nationale sur l'expérience de visite, les mobilités et les hospitalités.**

Pour concourir à cette ambition, **une offre de services sera proposée :**

- **pour sensibiliser** les acteurs du territoire à la culture de l'innovation : formations, rencontres thématiques, webinaires, challenges, ateliers créatifs, ...
- **pour mettre en réseau** et connecter starts up et chercheurs de solutions (sites, territoires) : networking, villages starts up,...
- **pour expérimenter** des solutions innovantes sur le terrain (test and learn) : appels à idées, à manifestation d'intérêt, living lab, ...
- **pour partager** les bonnes pratiques et être centre de ressources : benchmark, publications, veille, ...

Déjà membre de France Tourisme Lab, le réseau national d'incubateurs et d'accélérateurs touristiques animé par la DGE, **le Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire portera et coordonnera ce projet** avec l'ensemble des parties prenantes des filières du tourisme, du patrimoine et de l'art de vivre.

AXE 5

RENFORCER LE JEU COLLECTIF
ET SOLIDAIRE DE TOUS LES ACTEURS
EN RÉGION

PRIORITÉ 20

METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS EN COLLABORATION AVEC LES FILIÈRES, LES ORGANISMES CONSULAIRES, LES FÉDÉRATIONS D'ENTREPRISES ET CONFORTER LA PLACE DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DEV'UP

Les entrepreneurs qui viennent d'autres régions sont unanimes pour féliciter la capacité de jeu collectif des acteurs économique de notre région et à en souligner la singularité. C'est une force qui nous permet d'être très réactif et sur laquelle il nous faut capitaliser.

Elle s'exprime bien à travers les actions menées par notre agence régionale de développement économique DEV'UP qui réunit très directement

ou via ses comités spécialisés toutes les forces économiques et sociales de notre région.

Elle n'a pas vocation à tout porter mais elle donne à voir, associe, impulse, coordonne quand c'est nécessaire toutes les actions utiles à la vie économique de notre région en s'appuyant tout particulièrement sur **les chambres consulaires, les pôles de compétitivité et clusters, les fédérations d'entreprises et toutes les collectivités locales.**

Le renforcement de la collaboration entre les filières doit permettre de favoriser l'émergence de nouveaux projets et de mieux donner à voir tout le potentiel économique de notre région.

L'État et les collectivités locales ont également un rôle important à jouer par la commande publique qui fournit des débouchés importants pour les entreprises et les filières de notre territoire.

LA RÉGION EN ACTION

Les pôles de compétitivité ont mis en place (en dehors de la période de pandémie) des rencontres régulières entre leurs adhérents.

DEV'UP a organisé pendant plusieurs années des rencontres économiques qui mettaient en relation des entreprises innovantes entre elles et avec tous les acteurs de l'écosystème de l'innovation.

La Région s'est particulièrement investie sur le sujet de la commande publique et elle est la seule à être labellisée "relations fournisseurs et achats responsables durables et équitables".

Au niveau régional, les acteurs économiques ont pris pleinement conscience de l'impact économique de la commande publique et de la relativement faible prise en compte du caractère innovant des prestations et produits commandés. La commande publique doit représenter des opportunités concrètes avec une attention particulière pour le développement d'entreprises innovantes sur 3 axes : les produits, les services et/ou les procédés. La connaissance de ces entreprises est incontournable mais elle doit également s'accompagner d'une acculturation de l'ensemble des acteurs de l'achat public.

MESURE 49

FAVORISER DES RENCONTRES ANNUELLES EN INTER FILIÈRES COUPLANT RENDEZ-VOUS D'AFFAIRE, (OPEN) INNOVATION, ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE LA FILIÈRE.

Force est de constater que les thématiques prioritaires affichées par, à la fois, les pôles de compétitivité mais également les clusters présents sur notre territoire se rejoignent à plus d'un titre. L'enjeu pour chacun est effectivement de faire face aux transformations profondes de notre société, générés par les quatre transitions majeures qui s'imposent : les transitions environnementales, sociétales, numériques et géopolitiques. La proximité de la Région avec

ces différentes structures est un réel atout aujourd'hui car cela facilite l'organisation de réunions thématiques communes, d'échanges formels et/ou informels.

• Objectif de la mesure :

Pour faire face aux nombreux défis qui se dressent devant les industries de la cosmétique, de la santé, de l'aéronautique, de l'automobile... les rencontres en inter-filières, notamment sur les actions d'attractivité des métiers, d'emploi, d'innovation, d'internationalisation doivent se poursuivre et s'amplifier dans les années à venir, en vue de contribuer au développement de notre industrie régionale.

• Action déployée par la Région :

La Région encouragera et pourra participer à la mise en place de ces rencontres qui pourront être portées par DEV'UP ou d'autres acteurs économiques de la région.

MESURE 50

METTRE EN PLACE UN FORUM DES ACHATS PUBLICS INNOVANTS ET RESPONSABLES

De nombreuses entreprises innovantes cherchent à accéder à des marchés publics qui peuvent constituer pour elles des références importantes pour accéder à d'autres acheteurs privés. Or, par manque d'informations, les cahiers des charges des acheteurs publics peuvent passer à côté d'une solution innovante et freiner l'accès de ces entreprises et inversement priver les acteurs publics d'une solution plus performante. Les domaines des équipements médicaux, de l'énergie, du bâtiment, du numérique sont particulièrement concernés dans notre région.

• Objectif de la mesure :

Augmenter le nombre de réponses d'entreprises innovantes régionales aux marchés publics dans notre région et le nombre d'entreprises innovantes régionales retenues dans les marchés publics de notre région.

• Action déployée par la Région :

organisation d'un forum des achats publics innovants pour renforcer les rencontres entre acheteurs publics de la région et PME PMI innovantes de notre région.

PRIORITÉ 21

IMPULSER ET ANIMER LES SYNERGIES ENTRE LA RÉGION, LES MÉTROPOLES, LES AGGLOMÉRATIONS ET LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DANS LEUR ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE

LES CONSTATS / ENJEUX

La loi NOTRe a profondément modifié la compétence "développement économique" en renforçant le rôle de chef de file de la Région et en affirmant le rôle de proximité des intercommunalités.

Le précédent schéma a permis de structurer cette prise de compétence majeure pour la Région et les intercommunalités. La Région a ainsi mis en place une chaîne de financement correspondant aux besoins des entreprises aux différents stades de leur vie et de leur développement. De leur côté les métropoles, agglomérations et communautés de communes ont, conformément à leur compétence exclusive, défini leur cadre d'intervention en matière d'aide à l'immobilier. Ce nouveau schéma conforte cette complémentarité des rôles et marque le renforcement des liens sur des compétences partagées entre la Région et les intercommunalités.

LA RÉGION EN ACTION

Concernant l'animation économique territoriale, la Région a déployé les actions suivantes :

- Contractualisation des conventions de partenariat économique avec 77 intercommunalités permettant de clarifier les interventions économiques en matière **d'aides économiques, touristiques et agricoles** ;
- Déploiement, pendant la crise sanitaire, du fonds Renaissance avec 73 intercommunalités ;
- Animation du dispositif Territoires d'Industrie ;
- Contractualisation avec les départements sur le déploiement de dispositif **agricole**.

En complément de ces contractualisations, la Région a confié à son agence de développement économique DEV'UP :

- **L'animation économique du territoire** : mise en place d'un portail d'orientation pour les entreprises (Connect'Up), d'un portail pour identifier des solutions foncières et immobilières (Setting'Up), organisation de comités de coordination départementaux, ... ;
- **La formation des acteurs économiques** : Université des Développeurs, formations, ateliers, expérimentation, etc. à destination des acteurs du développement économique ;
- L'accompagnement des entreprises et de leurs réseaux ;
- La détection de projets endogènes et exogènes.

Les profondes mutations économiques liées aussi bien au contexte sanitaire, géopolitique ou encore climatique, nécessitent de renforcer les liens entre la Région et les intercommunalités. Aussi, la Région souhaite :

- Renforcer sa contractualisation avec les intercommunalités à travers des conventions de partenariat économique dont DEV'UP sera cosignataire. Ces conventions seront l'occasion pour le(s) territoire(s) de préciser leurs stratégies économiques locales et de détailler leurs contributions au SRDEII. Ces conventions tiendront compte des spécificités de chaque territoire. Véritable outil de déploiement territorial du SRDEII, elles aborderont le sujet de l'animation territoriale, des aides aux entreprises et des actions partenariales à mener notamment sur le tourisme, l'économie de proximité, le foncier, la formation professionnelle, ... ;
- Mettre en place un fonds commun pour l'économie de proximité (cf. mesure 33) ;
- Poursuivre les actions portées par DEV'UP et renforcer l'offre de services de DEV'UP auprès des intercommunalités ;
- Renforcer les échanges entre intercommunalités sur des thématiques ciblées (territoire d'industrie, foncier économique, attractivité...) ;
- Expérimenter des actions entre intercommunalités.

UNE GOUVERNANCE FONDÉE SUR LE DIALOGUE :

La Région est responsable de la mise en œuvre de ces orientations. Leur mise en œuvre et leur réussite ne dépendront pas toutefois que de la Région. Elles seront le fruit de la mobilisation des acteurs socio-économiques, de leur capacité à porter les actions dont ils ont la responsabilité et de leur capacité à travailler ensemble.

Pour en faciliter la réussite, deux modalités d'actions sont proposées : une sur le pilotage du SRDEII et une sur le pilotage des actions partagées.

Afin de s'assurer de la bonne exécution et de la cohérence d'actions qui seront engagées et de leur évaluation le moment venu, il sera proposé :

- une conférence régionale du développement économique et de l'emploi,
- des conférences spécialisées (ESS, industrie, numérique, TEE...).

Elles se réuniront au moins une fois par an pour faire notamment le point d'avancement du SRDEII à travers un rapport annuel d'exécution. Elles réuniront l'ensemble des acteurs socio-économiques concernés et les territoires. Elles pourront proposer d'éventuelles adaptations afin de faire face aux évolutions du contexte économique.

Enfin, afin d'assurer une cohérence entre les différentes stratégies de la Région, des rencontres auront lieu entre chef.fes de projet des différents schémas (SRADDET, CPRDFOP, jeunesse...) à minima de manière mensuelle et autant que de besoin. Des présentations réciproques et des points d'avancement auront lieu dans les instances de pilotage des différents schémas.

MISE EN PLACE UN SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION DE CHAQUE DISPOSITIF POUR SUIVRE L'AVANCEMENT DES ACTIONS ET LEURS EFFETS :

Le SRDEII intègre les modalités de suivi et d'évaluation des actions et prend appui sur un référentiel de suivi, un plan d'évaluation et des modalités de gouvernance.

SUIVI - La mise en place d'un dispositif de suivi à partir d'indicateurs SMART

Pour s'assurer de l'effectivité et de l'efficacité des orientations inscrites dans le SRDEII, un dispositif de suivi composé de différents niveaux d'indicateurs a été constitué. Les indicateurs se veulent SMART, à savoir Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes, avec un horizon Temporel.

Des indicateurs ont été retenus pour juger de la bonne réalisation et des impacts des **principales mesures** :

- Indicateurs de réalisation : "ce qui a été fait" (ex : organisation de XX formations) + "les réalisations au niveau des publics cibles" (ex : XX personnes formées)

- Indicateurs de résultats : "avantages générés pour les publics ciblés" (ex : nombre de personnes formées en emploi six mois après la formation).

Des macro-indicateurs traduisant la **réalisation des ambitions et priorités du Schéma**, dans un nombre suffisamment restreint pour pouvoir être suivi dans le temps :

- Exemple : nombre d'hectares de foncier économique rendu disponible grâce aux actions du Schéma, nombre de transmissions-reprises d'entreprises accompagnées par la Région (y.c. exploitations agricoles) réussies.

Pour chaque indicateur, les moyens de collecter les données sont précisés. Des enquêtes auprès des bénéficiaires sont ainsi notamment à prévoir de manière à pouvoir collecter les informations nécessaires au calcul des indicateurs.

Ce référentiel s'enrichira au fur et mesure de la concrétisation et de la déclinaison opérationnelle des mesures. Il sera mis en cohérence avec le système de suivi-évaluation global de la Région qui inclut notamment celui du SRADDET et de la COP.

ÉVALUATION - Des évaluations à prévoir à mi-parcours et à la fin du Schéma pour tirer des enseignements

Le référentiel de suivi permettra de mesurer au long cours la progression des actions et de leurs effets, de les ajuster si besoin, et de porter à terme un regard évaluatif. En complément, des évaluations (réalisées en interne ou par un prestataire extérieur) seront à prévoir pour prendre un véritable temps de recul sur le Schéma, déployer des outils de collecte complémentaires (ex : des entretiens) et se poser des questions additionnelles (pertinence, cohérence, efficience...).

GOVERNANCE - Une gouvernance partenariale de ce dispositif de suivi évaluation

Un comité de projet de suivi-évaluation des actions, garant de la remontée régulière des indicateurs et de la formalisation de bilans réguliers de suivi des actions (ex : une fois par an) sera établi.

Ce comité devra rassembler les différentes directions de la Région chargées de la mise en œuvre du SRDEII, et quelques-uns des principaux partenaires de la mise en œuvre des actions : de cette façon, il sera plus facile d'inciter à la remontée des indicateurs.

ANNEXES

PANORAMA SOCIO ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

UN TISSU ÉCONOMIQUE RÉGIONAL RICHE ET DIVERSIFIÉ COMPOSÉ PRINCIPALEMENT DE PME

- **930 093 emplois salariés** en fin de 4^e trimestre 2021 dont **76 % d'emplois privés** :
 - soit + 1,8 % en 10 ans (+ 7,2 % en France métropolitaine),
 - soit + 0,2 %/an sur 10 ans (+ 0,7 %/an moyenne France).
- **171 329 établissements** en 2021 dont **78 191 établissements employeurs** :
 - soit une progression de + 14 % en 10 ans (un TCAM de + 1,35 %/an).
- Un tissu composé à **96,2 % de PME** de moins de 50 salariés. (Source Insee).
- **70 entreprises industrielles** (300 établissements) dont le siège est en Centre-Val de Loire sont des **ETI** représentant 22 290 emplois. (Source DEV'UP).

UNE DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE ET UNE OUVERTURE INTERNATIONALE

L'ANNÉE 2021 S'INSCRIT DANS LA CONTINUITÉ DE 2020, ANNÉE FASTE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISES

- **27 450 entreprises** créées en 2021 dont 18 créées sur 3 :
 - soit une hausse de 70 % par rapport à 2011.
- Cette forte hausse s'avère conjoncturelle, la pandémie de la Covid-19 ayant favorisé l'essor des activités de transport, de livraison à domicile et de vente à distance, 3 activités qui se font essentiellement sous le régime du micro-entrepreneur.
- **Un niveau de défaillances d'entreprises** toujours exceptionnellement bas depuis 2020 :
 - 977 défaillances soit une baisse de 56 % en 10 ans. (Source Insee).

POUR LA 2^E ANNÉE CONSÉCUTIVE UNE BALANCE COMMERCIALE DÉFICITAIRE MALGRÉ UNE FORTE REPRISE DES EXPORTATIONS

- Une balance de nouveau déficitaire :
 - **3 Md€ en 2021** contre - 1,4 Md€ en 2020.
 - **21,6 Md€ d'exportation** en 2021, en hausse de 18 % sur un an :
 - soit 4,5 % des exportations nationales.
 - Les exportations ont dépassé les **6 Md€** au 4^e trimestre 2021, un record.
- 80 % du total des exportations ont été réalisées, en 2021, par 121 entreprises dont 25 PME.
- La moitié des exportations sont le fait de 18 groupes dont 7 pharmaceutiques et 3 du secteur des parfums-cosmétiques.

UN POIDS SIGNIFICATIF DES CAPITAUX ÉTRANGERS

- **583 établissements** à capitaux internationaux, de **36 nationalités** différentes employant **56 253 salariés**.
- Une hégémonie des **capitaux américains et européens**. (Source DEV'UP).

UN SECTEUR PRIVÉ TRÈS PRÉSENT DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

- **1,3 milliard € de Dird** (Dépenses intérieures de R&D) en 2018 dont 980 M€ émanent des entreprises soit 74 % de la Dird totale.
- **11 153 effectifs de R&D** en ETP dont **7 447** dans des entreprises.
- **6 244 chercheurs** dont **4 105** en entreprises. (Source DRARI).
- **325 demandes de brevet** publiées en 2020. (Source INPI).

UN NIVEAU DE FORMATION QUI S'AMÉLIORE

LA 1^{RE} RÉGION DE FRANCE POUR LA PART D'INSCRITS EN FORMATION COURTES, AVEC UN DOUBLE DÉFI DE CAPTATION DES JEUNES ET D'ATTRACTIVITÉ DES FORMATIONS POST-LICENCE

La région présente un **taux de réussite au baccalauréat proche de la moyenne nationale** et même supérieur pour la série technologique. L'accès à l'enseignement supérieur est un des

plus faibles de France (11^e rang national) tout type de baccalauréats, mais d'autant plus dans les voies professionnelles ou technologiques courtes qui sont privilégiées par les bacheliers de l'académie.

Les taux de scolarisation des jeunes de 18-29 ans et de diplômes de la population restent bien inférieurs aux taux de France métropolitaine. Force est de constater que les jeunes quittent plus tôt le système scolaire et ont des niveaux de diplômes moins élevés que la moyenne nationale.

(Taux de scolarisation de la population de 18 à 30 ans ou plus, selon l'âge et le genre en 2018, source : Insee)

ÂGE DE LA POPULATION	Centre-Val de Loire			France entière		
	Part de la population scolarisée			Part de la population scolarisée		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
18 à 24 ans	45,9 %	42,9 %	49,2 %	52,1 %	48,9 %	55,4 %
25 à 29 ans	5,8 %	5,6 %	6,0 %	8,3 %	7,9 %	8,6 %
30 ans ou plus	0,8 %	0,7 %	0,8 %	1,0 %	0,9 %	1,1 %

Source : DRARI



Avec 66 400 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2020-2021, la région connaît **une progression des effectifs étudiants depuis 2018 légèrement plus élevée que la moyenne nationale**, cette progression étant plus marquée dans les établissements universitaires.

Ce sont les universités qui accueillent la grande majorité des inscrits de l'enseignement supérieur (69 %), et ce dans une proportion supérieure au profil national (62 %).

La région présente la particularité d'être la première région de France métropolitaine pour sa part d'inscrits en formations professionnalisantes courtes de L1 à L3, avec les parts d'inscrits en STS et en écoles paramédicales les plus élevées de l'hexagone. C'est d'ailleurs, en Centre-Val de Loire que l'on observe **l'une des plus fortes croissances du nombre de diplômés de BTS/BTSA la positionnant en 2^e rang national.** (Source DRARI).

Dans la même logique, les entrées en formation qualifiante restent stables sur 2015-2020 avec une part importante des niveau V avec près de 40 % des entrées. (Source Région).

UNE SITUATION SOCIALE DANS LA MOYENNE

- **Une croissance démographique stable** entre 2013 et 2019.
- **Un léger vieillissement de la population :**
 - 11 % d'habitants de + de 75 ans en 2021 (10 % en 2011) pour une moyenne nationale de 9,6 % pour les + de 75 ans,
 - mais avec une part de jeunes qui reste significative avec 33 % de - 30 ans.
- **Un niveau de vie médian légèrement inférieur à la moyenne française.**
- **Une pauvreté moins présente en Centre-Val de Loire** qu'au niveau national :
 - le taux de pauvreté de la région s'élève à 13,1 % des ménages en 2018 (12,4 % en 2010) contre 15,1 % de moyenne pour la France.
- **Un taux de chômage en forte baisse, 6^e taux le plus bas de France :**
 - au 4^e trimestre 2021, le taux de chômage de la région est de 6,6 % contre un taux de chômage en France Métropolitaine de 7,2 %. (Source Insee).
- **Une forte hausse des demandeurs d'emplois de plus de 50 ans :**
 - 27,1 % des DE en 2021 contre 20 % en 2011.

➤ Une forte progression des DE longue durée (+1 an) :

- 48,8 % des DE en 2021 contre 37,8 % en 2011. (Source Dares).

➤ Égalité professionnelle :

- Les femmes représentent 49,3 % des DE de Cat A mais 52,15 % des DE toutes catégories. La baisse du chômage s'avère moins forte pour les femmes notamment chez les 25/49 ans (- 7 % vs - 8,2 %, pour les hommes) (Source DREETS) ;
- Un taux d'activité inférieur des femmes, en 2019, (72,8 %) par rapport aux hommes (77,4 %) mais un écart moindre qu'au niveau national car un taux d'activité des femmes supérieur à la moyenne nationale (Source INSEE) ;
- Une femme sur deux est employée alors qu'un peu plus de 4 hommes sur 10 sont ouvriers. Les hommes sont davantage cadres et les femmes en profession intermédiaire. Cette situation est corrélée à la faible mixité des métiers et des secteurs d'activité. Quelques secteurs sont dits mixtes : Hôtellerie-restauration-alimentation avec 46 % de femmes ; Communication-information- art et spectacle avec 47 % de femmes ; Matériaux souples-bois- industries graphiques avec 49 % de femmes et enfin le commerce avec 57 % de femmes. (Source : Publication GIP ALFA CVL – "L'égalité professionnelle et salariale Femmes-Hommes en région Centre-Val de Loire" 2022).

UNE ÉCONOMIE DE PLUS EN PLUS TERTIAIRE MAIS QUI RESTE MARQUÉE PAR UN POIDS IMPORTANT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET AGRICOLES

UN PIB/ HABITANT FORTEMENT IMPACTÉ PAR LA CRISE

ÉVOLUTION DU PIB	Centre-Val de Loire			France métropolitaine		
	2005	2013	2020	2005	2013	2020
PIB en Millions €	61 968	68 999	71 576	1 696 144	2 074 780	2 257 492
PIB par hab en €	25 005	26 803	27 859	27 723	32 084	34 536

(Source Insee comptes régionaux)

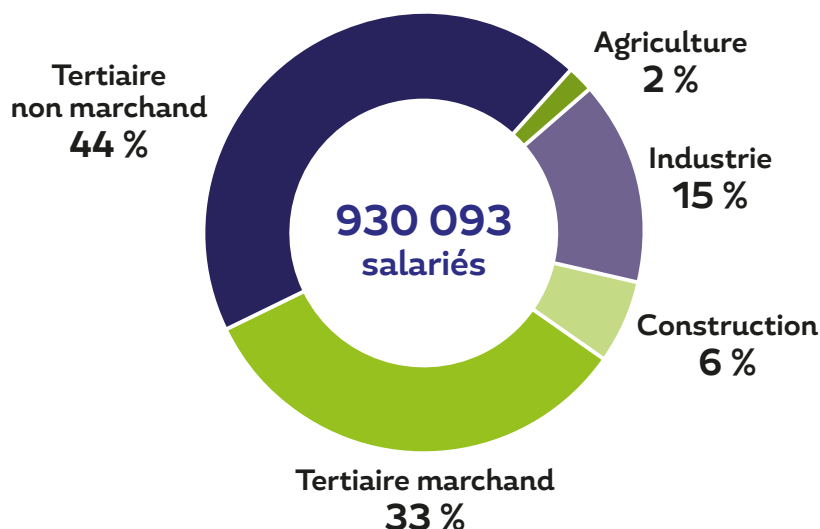
Le PIB/hab de 2020 est revenu au niveau initial de 2016.

UNE VALEUR AJOUTÉE DE 63,8 MD€ EN 2020

RÉPARTITION DE LA VA PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ (en %)	Centre-Val de Loire			France métropolitaine		
	2005	2013	2020	2005	2013	2020
Agriculture, sylviculture, pêche	3,8	2,5	3,8	2,3	1,7	1,8
Industrie	19,1	19,0	18,3	15,1	14,0	13,4
Construction	6,6	6,5	5,7	5,7	6,0	5,2
Tertiaire	70,5	72,0	72,2	76,9	78,3	79,6

(Source Insee comptes régionaux)

RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ RÉGIONAL PAR GRAND SECTEUR (4^E TR2021)



UNE INDUSTRIE FORTEMENT REPRÉSENTÉE MAIS AVEC DES EFFECTIFS EN BAISSE

- Valeur ajoutée : **18,3 % de la VA totale** :
 - soit 5 pts de + que la moyenne nationale.
- International : **96 % des exportations totales** de la région (moyenne nationale 92 %).
- Emploi : **4^e région en termes de taux d'emploi industriel** à fin 2021 :
 - 15,7 % de l'emploi salarié contre une moyenne française de 12,3 %,
 - mais des effectifs en baisse de 9,3 % sur 10 ans (- 5,3 % au niveau national),
 - 136 702 salariés pour 5 506 établissements soit 4,6 % de l'emploi industriel national (Source URSSAF ACOSS),
 - 7 280 entreprises artisanales de production.

Alors que l'emploi régional représente 3,4 % des emplois en France, l'emploi industriel régional représente 4,6 % des emplois industriels en France.

UN POIDS ÉCONOMIQUE PLUS FAIBLE POUR LES SERVICES MAIS EN PROGRESSION

- Valeur ajoutée : **72,2 % de la VA totale** :
 - soit 7 points de moins que la moyenne nationale.
- Des emplois dans les services en **légère croissance** :
 - près de **77 % des emplois** de la région contre 80,6 % des emplois en France,
 - des effectifs en hausse sur 10 dernières années :
 - dans les services marchands : + 7,2 %,
 - dans les services non marchands : + 5 %. (Source URSSAF ACOSS).

Des services en progression en termes d'emploi mais stable en termes de VA.

UNE ÉCONOMIE MARQUÉE PAR LE POIDS DE L'AGRICULTURE

- Valeur ajoutée : **3,8 % de la VA totale** :
 - soit + 2 pts de plus que la moyenne France.

- 6^e rang pour sa surface utile (2,4 millions ha de SAU soit 60 % du territoire) :
- mais baisse de 1 % entre 2009 et 2018.

- **23 240 exploitations agricoles en 2020** (- 7,3 % par rapport à 2010) :
- dont 1 720 exploitations en agriculture biologique (+ 173 %/2010).

- **34 105 actifs agricoles** en 2019 (- 9,6 % depuis 2010).

- **Des filières diversifiées** : céréales, oleapro-téagineux, betteraves, vins, légumes, pommes de terre, fruits, fromages de chèvres, horticulture...

Les 3 principales productions sont les céréales (1/3 de la surface dédiée), les betteraves et les oléagineux. (Source Agreste).

COMMERCE ET ARTISANAT : DES SECTEURS ESSENTIELS À LA VIE ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

COMMERCE

- **13 294 établissements** en 2021 (+ 1,9 % en 10 ans).
 - **106 058 salariés** en 2021 (stable sur 10 ans).
 - Activités principales : commerce alimentaire et automobile.
- (Source URSSAF ACOSS).

ARTISANAT

- **60 088 entreprises artisanales** au 31 décembre 2021, soit + 50 % en 10 ans :
- dont 33 222 entreprises classiques, soit - 10 % en 10 ans,
- dont 28 866 micro-entreprises soit 48 % des entreprises artisanales.
- **79 171 salariés** au 31 décembre 2021 soit - 3 % en 10 ans (2011-2021).
- **Secteurs d'activités principaux** : Bâtiment et Services avec respectivement 38 % et 37 % des entreprises.
- **Une spécificité** : l'Artisanat d'Art avec près de 1 000 entreprises en 2021 soit une hausse de 11% en 10 ans.

Source Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire.

UNE FORTE PRÉSENCE DE L'ESS EN REPRISE DEPUIS 2019

- **10,4 % des emplois régionaux** :
- 80,91 % dans les associations (2019),
- Concentration dans le Loiret et

l'Indre-et-Loire des emplois et établissements.

➤ 2014-2018, un net recul avec - 4,5 % :

- une destruction de 2 222 emplois ESS (- 3,1 %) et la fermeture de 369 établissements (- 5,2 %) en 4 ans,
- une baisse accentuée avec la fin des contrats aidés en 2017 (- 1,9 % en 2018).

➤ 2019, une année de reprise avec + 1,2 % :

- 1^{re} année qui enregistre depuis 2015, une création de 815 emplois ESS entre 2018 et 2019,
- les secteurs les plus dynamiques : activités financières et d'assurances, hébergements médico-sociaux et les activités sportives.

UN TOURISME DE CULTURE ET DE NATURE

➤ 29 000 emplois salariés :

- soit 4,5% de la population salariée régionale.

➤ 6 300 emplois touristiques non-salariés :

- soit 5,3 % de la population non salariée régionale.

➤ 3,4 milliards € de retombées économiques soit 5 % du PIB régional.

➤ 9,5 millions d'entrées dans les sites de visites.

➤ Une clientèle française qui représente 72 % du total, dont 27 % d'Ile de France (en hausse depuis 2020).

➤ 1,4 million de touristes étrangers (en baisse depuis 2020).

➤ Une fréquentation record en 2019 (500 Ans Renaissance).

(Sources CRT/Insee DADS 2019).

D'AUTRES SECTEURS À FORT POTENTIEL

UNE ÉCONOMIE NUMÉRIQUE EN DÉVELOPPEMENT RAPIDE

➤ 7 700 établissements et 27 500 salariés.

- Spécialités : conseil, sécurisation, IA, datamining, smart agri, smart tourism, e-sport, innovation sociale.
- (Sources DEV'UP/DREETS).

UNE ÉCONOMIE VERTE UN SECTEUR PORTEUR DE DYNAMIQUES ET D'OPPORTUNITÉS

- **515 établissements** et 7 000 emplois directement liés à l'environnement (métiers verts) et 140 000 emplois liés à des métiers verdissants.

(Sources DEV'UP/DREETS).

COVID 2019 : 2 ANS APRÈS

Après une année 2020 de recul de l'activité économique, 2021 est une année de reprise. Les niveaux d'activité d'avant crise sont dépassés fin 2021 dans la région. La hausse de l'emploi salarié et le recul du chômage sont marqués et le recours à l'activité partielle recule nettement et se rapproche de la situation d'avant-crise. En matière de création d'entreprises, l'industrie et les services aux entreprises portent la croissance.

- **Industrie** : une reprise forte et rapide freinée par les difficultés d'approvisionnement et de

recrutement. Les carnets de commande dans l'industrie dépassent les niveaux d'avant-crise.

- **Bâtiment** : un rebond malgré les difficultés d'approvisionnement et de recrutement qui viennent fragiliser la situation.

- **Agriculture** : impactée par une hausse des prix des matières premières et des intrants.

(Source Insee).

Alors que l'économie régionale a globalement bien résisté à la crise sanitaire, les conséquences de la guerre en Ukraine et l'instabilité politique viennent créer de nouvelles incertitudes et fragiliser notre économie.

IMPACT CLIMATIQUE

EXTRAITS DU BILAN CARBONE REALISÉ PAR ÉCOACT

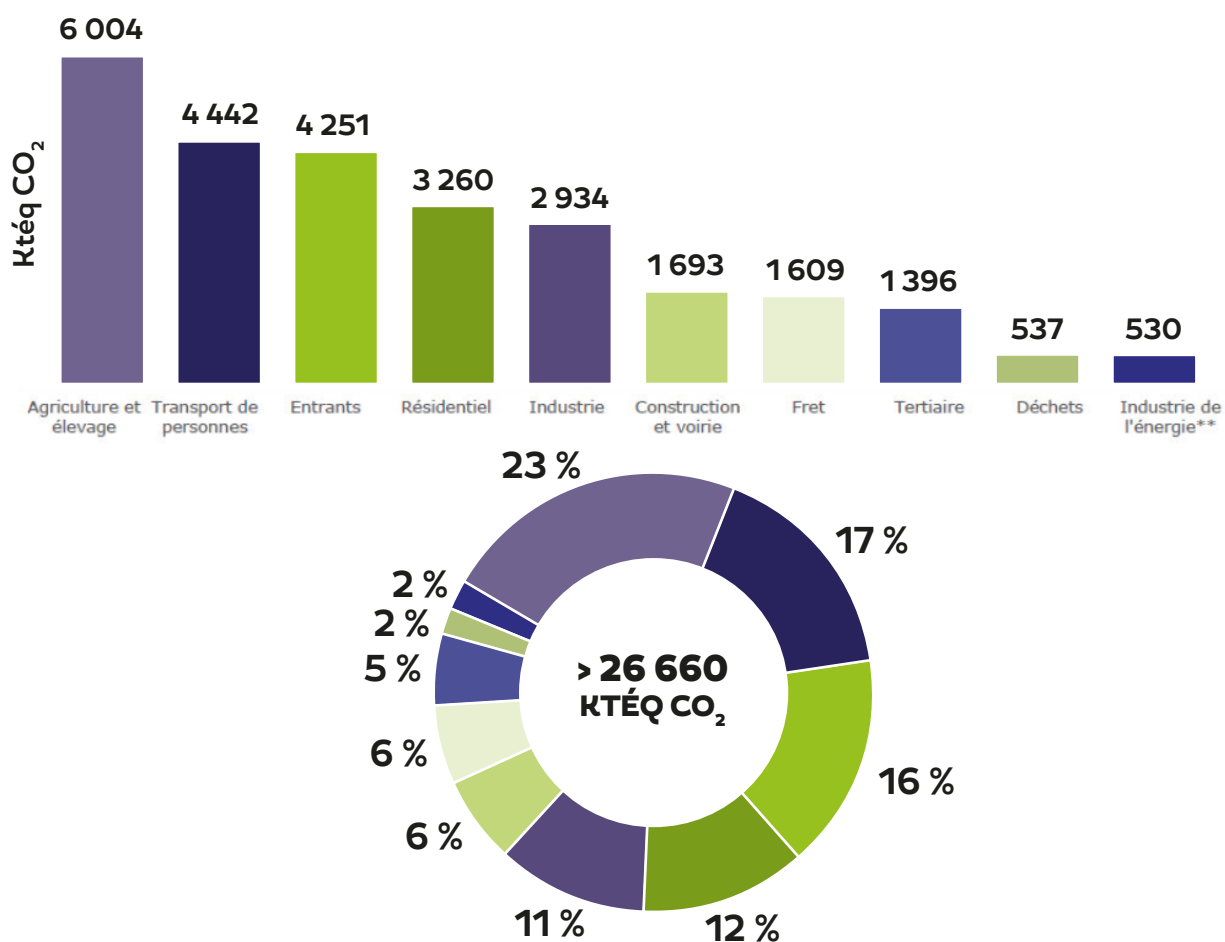
BILAN GES 2019

26 660 000 TéquCO₂*

RÉSULTATS PAR POSTE D'ÉMISSIONS

Chiffres clés :

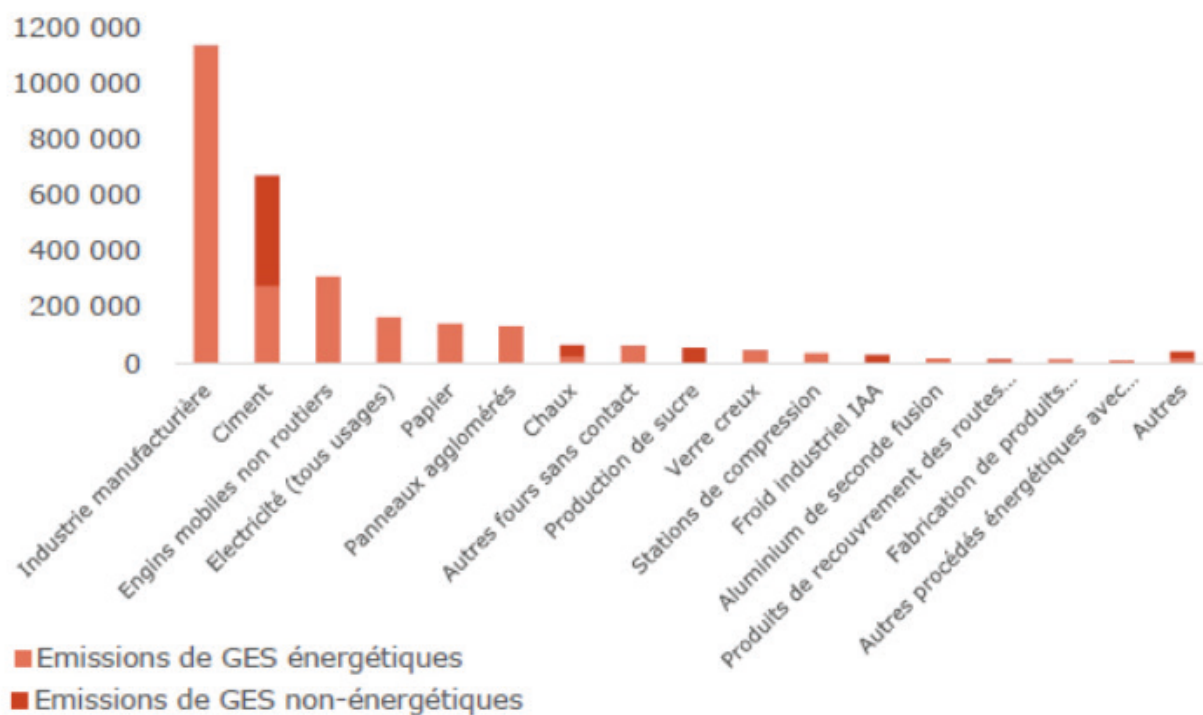
> 10,3 TéquCO₂/HABITANT (HORS UTCAF) EN CVDL



*Résultats communiqués avec 4 chiffres significatifs

** Les émissions de l'industrie de l'énergie correspondent uniquement aux productions d'énergie théoriquement exportées hors du territoire régional, pour éviter tout double compte avec les consommations d'énergie du résidentiel, tertiaire et de l'industrie.

CONSUMMATIONS D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DIRECTES

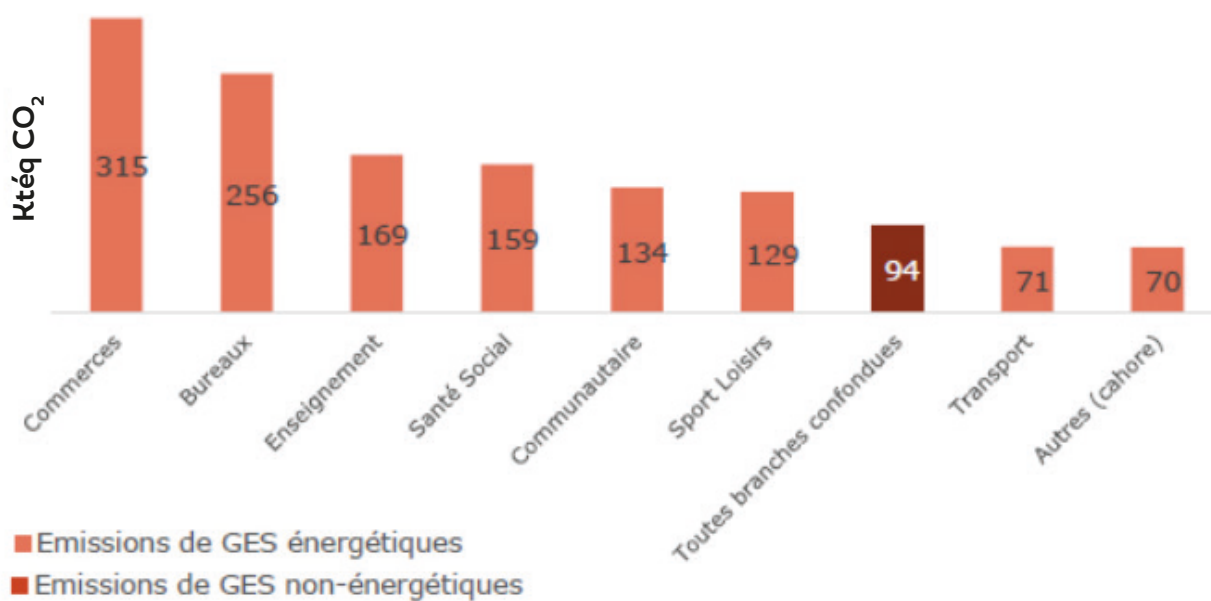
ÉMISSIONS DE GES PAR INDUSTRIE (TéquCO₂)

- L'industrie manufacturière est à l'origine de 41 % des émissions de l'industrie (hors électricité), suivie de l'industrie du ciment (24 %).
- L'intensité carbone rapportée au nombre d'emplois salariés varie fortement d'une industrie à l'autre.

INDUSTRIE	EMPLOIS SALARIÉS	TÉQCO ₂ /EMPLOI
Papier	3 168	44
Verre creux	744	61
Production de sucre	684	79
Aluminium	539	27
Ciment	173	3 885
Chaux	20	3 208

(Source : INSEE CLAP 2018 (6 principales industries en termes d'émissions de GES).

CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DIRECTES

ÉMISSIONS DE GES PAR BRANCHE (TéquCO₂)

- Les commerces à 23 % et les bureaux à 19 % sont les principales branches en termes d'émissions de GES.
- L'intensité carbone rapportée au nombre d'emplois salariés est relativement homogène entre les différentes branches.

INDUSTRIE	EMPLOIS SALARIÉS	TÉQCO ₂ / EMPLOI
Commerces	130 971	2,4
Bureaux	228 995	1,1
Transport	26 644	2,6
Santé/Social	81 226	1,9
Communautaires	32 638	4,1
Sport/Loisir	15 845	8
TOTAL TERTIAIRE	543 198	2,7



(Source : INSEE CLAP 2018)

*Résultats communiqués avec 4 chiffres significatifs

RÉPARTITION GLOBALE DES ÉMISSIONS DE GES

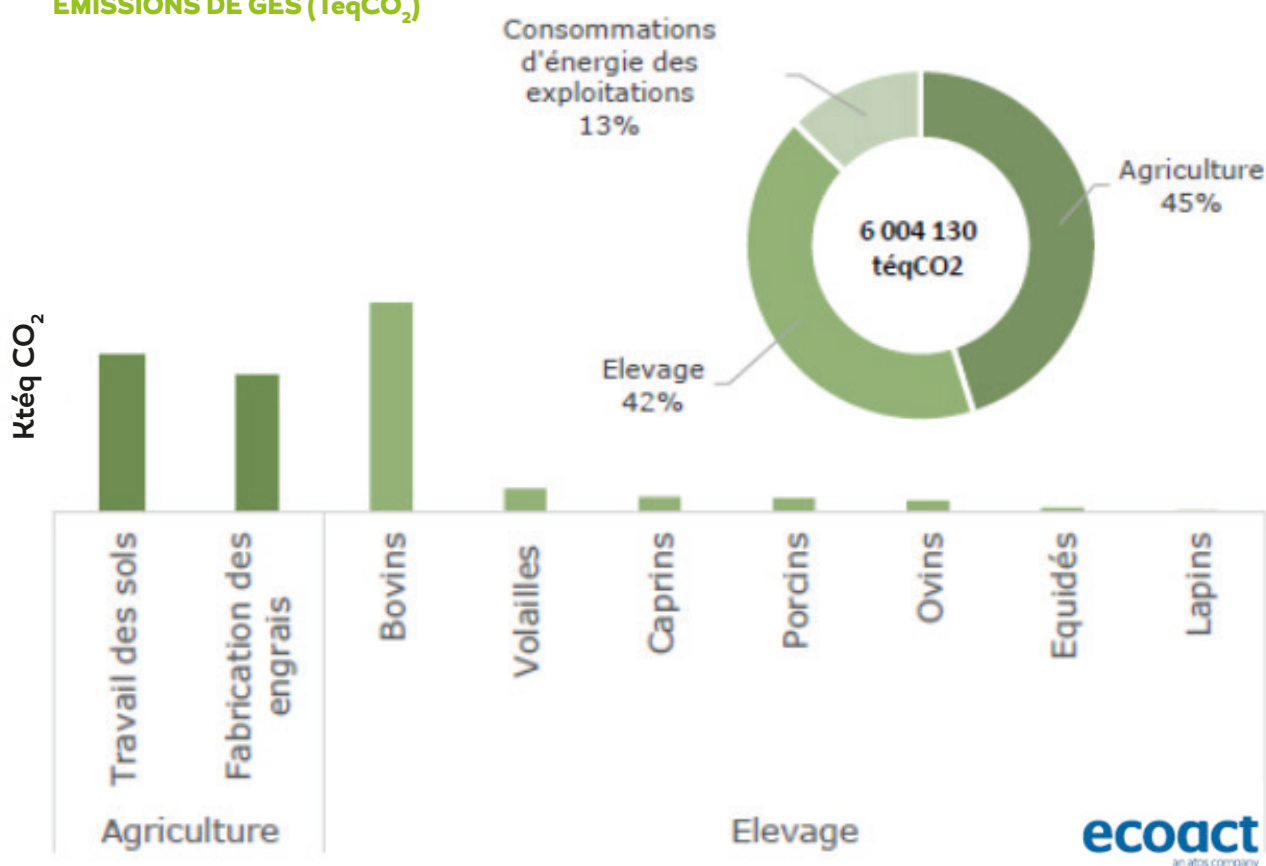
Chiffres clés :

> 10 MILLIONS D'ANIMAUX D'ÉLEVAGE,
DONT 6 % DE BOVINS

> 1,9 MILLIONS D'HECTARES EN CULTURE

- L'agriculture est à l'origine de 45 % des émissions de GES du secteur, contre 42 % pour l'élevage.
- L'intensité bovin est à l'origine de 77 % des émissions de GES du sous secteur.

ÉMISSIONS DE GES (T_{éq}CO₂)



*Résultats communiqués avec 4 chiffres significatifs

